

JOËL PHAM

**RIZ DE CAMARGUE  
INDOCHINOIS  
ET SALADES MEDIATIQUES**



[www.travailleurs-indochinois.org](http://www.travailleurs-indochinois.org)

# RIZ DE CAMARGUE

## INDOCHINOIS ET SALADES MÉDIATIQUES

Mardi 5 mai 2015,  
Assemblée Nationale.

La Salle Victor Hugo faisait le plein à l'occasion de l'avant-première du film documentaire « Riz amer »<sup>1</sup> réalisé par Alain Lewkowicz, co-écrit avec le journaliste Pierre Daum. Celui-ci, adossé à l'estrade, faisait face au public et savourait l'instant. Dix ans avaient passé depuis la rencontre de Pierre Daum avec l'histoire des travailleurs indochinois requis pour venir en France métropolitaine lors de la seconde guerre mondiale. Au Musée du riz, situé au Sambuc, sur la commune d'Arles, Pierre Daum avait remarqué un panneau qui mentionnait la présence, durant la dernière guerre, d'Indochinois cultivant du riz en Camargue. L'enquête<sup>2</sup> qui découla de cette « découverte », publiée en 2009 avait entraîné dans son sillage une remise en question de « l'histoire officielle » du riz de Camargue. Cet épisode constituait selon Pierre Daum « le plus spectaculaire<sup>3</sup> » parmi les travaux auxquels furent affectés près de vingt mille « travailleurs indochinois » arrivés en France en 1939/1940. Est-ce pour cette raison qu'il avait tenu à participer à l'écriture du film ? Afin que les éléments du « spectaculaire », j'ai failli dire du « spectacle », soient bien introduits et fixés sur la pellicule ? Quoi qu'il en soit la réalisation reprend fidèlement les dits éléments. Ceux-ci ont d'ailleurs été abondamment assénés par son auteur lors des interviews données ou encore lors de conférences ou manifestations mémorielles qui eurent lieu à la suite de cette parution. Et la presse, qu'elle soit régionale, nationale, écrite, parlée ou télévisée s'était emparée du sujet en lui donnant un écho tel, qu'en effet, Pierre Daum pouvait en ce mois de mai 2015 se féliciter que, la « vérité » sur l'origine de la riziculture contemporaine en Camargue, enfin révélée, une « nouvelle histoire officielle » ait supplanté la précédente. Les quelques voix discordantes qui s'étaient manifesté après la sortie du livre de Pierre Daum n'ont plus d'écho. Pouvaient-elles en avoir face au raz de marée médiatique quand, même les riziculteurs camarguais, par la voix de leur président Bertrand Mazel, semblaient y faire foi<sup>4</sup> ? Avaient-elles tort qui trouvaient quand même le costume des mariés un peu trop large ?

---

<sup>1</sup> Alain Lewkowicz, Riz amer, Marseille, Pointe Sud Productions, 2015, 52 min

<sup>2</sup> Pierre Daum, Immigrés de force : Les travailleurs indochinois en France (1939-1952), Arles, Solin-Actes-Sud, mai 2009, 288p

<sup>3</sup> La Provence, 15/05/2015

<sup>4</sup> Ibid

*Je dédie cette étude aux compatriotes de mon père, travailleurs indochinois dont la mémoire n'est pas à vendre ni à déformer. Ils méritent mieux qu'une exploitation néo-colonialiste déplacée de leur histoire,*

*Je la dédie également à toutes celles et à tous ceux qui, depuis quinze ans, en dépit des vents contraires, ont bien voulu accorder un peu de crédit à mon opposition à la mise en avant exagérée et mal étayée du passage des ONS à la riziculture.*

**QUAND LE MENSONGE  
PREND L'ASCENSEUR**

**LA VÉRITÉ PREND L'ESCALIER**

**\*\*\*\*\***

**ELLE MET PLUS DE TEMPS  
MAIS ELLE FINIT TOUJOURS**

**PAR ARRIVER**

## L'essai de Pierre Daum, à l'origine d'une légende nouvelle du riz

Dans l'essai qu'il a écrit sur l'histoire des travailleurs indochinois de la Seconde guerre mondiale, Pierre Daum consacre un chapitre entier à « l'origine du riz en Camargue » car, nous dit-il, parmi les différents travaux auxquels les travailleurs de la M.O.I.<sup>5</sup> furent affectés *« cet épisode est assurément le plus étonnant de tous »*. En fait il ne considère pas cet épisode comme seulement étonnant ou spectaculaire, il en fait la pièce maîtresse de la diffusion de son travail sur l'histoire de ces travailleurs indochinois. Il n'est d'intervention sans que soit rappelé cet épisode camarguais, preuve tout à la fois du sérieux de « l'historien Pierre Daum » et symbole d'une « page sombre » de son Histoire que la France refuserait d'assumer. Pour l'heure, examinons sa thèse et parcourons son texte : *« le riz camarguais, tel qu'on le connaît aujourd'hui est apparu dès 1941. Et ceux qui le plantèrent furent une poignée d'hommes, tous travailleurs indochinois recrutés de force dans leur pays, et envoyés en France pour servir l'État colonial dans son conflit avec l'Allemagne. Grâce à leurs connaissances ancestrales, ces hommes réussirent, là où tant d'autres avaient échoué, à faire pousser en Camargue un riz de qualité »*. Quelques remarques s'imposent d'ores et déjà. 1- Ce n'est pas en 1941 mais en 1942 que le riz auquel fait allusion Pierre Daum est apparu, précisément lors de la récolte d'octobre 1942. 2 – Pierre Daum assène sa vérité : *« tous ceux »* qui ont planté du riz à cette occasion étaient des travailleurs indochinois. Cette assertion, pour reprendre un terme qu'il emploie afin de disqualifier la version plus ou moins officielle en vigueur avant la parution de son livre au sujet de la naissance du riz contemporain en Camargue, cette assertion disais-je est fautive. La suite du présent article le démontrera<sup>6</sup>. 3 – Selon Pierre Daum, il suffirait presque, voire uniquement, de posséder les connaissances ancestrales des travailleurs indochinois en la matière pour réussir à faire du « riz de qualité ». Là aussi, la suite de l'article démontrera que non. 4 – Ce « riz de qualité », comprendre du « riz de bouche », du « riz de table », du riz *« tel qu'on le connaît aujourd'hui »*, c'est cette culture inaccessible que *« tant d'autres avaient échoué à faire pousser »*, sauf que Pierre Daum lui-même en page 104, nous confie, parlant de ce qu'il qualifie de précédentes *« expériences »*, que : *« De fait, ce riz n'a jamais vraiment été destiné à la consommation humaine »* car il était cultivé *essentiellement pour dessaler la terre »*. Dont acte, mais alors une conclusion s'impose : Les agriculteurs de Camargue savaient à minima faire pousser un riz qui correspondait à leur objectif de dessaler des terres afin de les rendre utilisables à d'autres cultures. On m'objectera qu'ils pouvaient faire mieux, c'est-à-dire, faire du riz de table. C'est recevable, sauf que nous dit Pierre Daum, et il y a consensus sur ce point, *« face à la concurrence venue des colonies le riz camarguais « ne payait pas »* c'est-à-dire que le prix de revient excédait le prix de vente possible. On ne voit, dès

<sup>5</sup> M.O.I. est l'abréviation du Service de la Main d'œuvre Indigène, Nord-africaine et Coloniale qui, dépendant du ministère du Travail, gérait les travailleurs indochinois

<sup>6</sup> Les démonstrations que j'annonce figureront au chapitre « Le temps des Indochinois »

lors, pas l'intérêt de s'orienter vers ce type de production et de se voir accusés de n'être pas « capables » de le faire. La question qui se pose, afin de dépasser les avis sur la capacité des agriculteurs camarguais à faire ou à ne pas faire ce fameux « riz de qualité », elle se résume à la formule suivante : Tel, qui sait faire pousser du riz pour dessaler les terres ne connaît-il pas, n'est-il pas capable, de mettre en œuvre les méthodes qui permettent d'aller plus loin en qualité ? Corollaire : Quelle est la différence ou **les différences qui séparent les deux types de cultures** et dont l'écart de nature aurait été insurmontable aux cultivateurs de Camargue avant l'arrivée des travailleurs indochinois ? Pierre Daum n'y répond pas, il ne se pose d'ailleurs même pas la question. Car si cet écart est surmontable cela minimise fortement l'idée, un peu méprisante, selon laquelle les Camarguais ne savaient pas faire du riz de table.

Poursuivons la lecture. Nous arrivons maintenant à la partie du chapitre où Pierre Daum décrit la façon dont serait née, selon lui, la riziculture contemporaine en Camargue. - **page 104**, « *Puis vient la guerre. Les liaisons maritimes avec l'Extrême-Orient sont interrompues, aucune marchandise n'arrive en France. C'est alors que l'idée germe, dans la tête de **fonctionnaires vichysois**<sup>7</sup>, d'utiliser la main d'œuvre indochinoise pour tenter de lancer cette culture dans le sud de la France.....* *L'objectif premier de cette expérience a d'ailleurs été de fournir aux 23 000 Indochinois bloqués en Métropole (14 000 travailleurs et 9000 tirailleurs) à partir de juin 1940 leur ration quotidienne de riz* ». Ce dernier point confirme s'il en était besoin que le projet des « fonctionnaires vichysois<sup>8</sup> » n'était pas, au moins en 1941, de se lancer dans une production d'ampleur à destination du public métropolitain. A retenir. - **page 104** « *des terres – et de la main d'œuvre indochinoise, expérimentée et bon marché – sont prêtées aux agriculteurs, qui ont obligation d'y faire pousser du riz* ». Il est bien dommage que l'auteur n'indique pas ses sources. Peut être comprendrait-on pourquoi des terres furent prêtées à des agriculteurs qui en étaient déjà propriétaires ! Par ailleurs je ne crois pas que le terme « prêtés » corresponde exactement à la mise à disposition de travailleurs contre rémunération, fut-elle bon marché ! Enfin, d'où provient cette « *obligation d'y faire pousser du riz* » ? Pour le détail, Pierre Daum s'appuie sur le témoignage de Vu Quoc Phan, un ancien interprète indochinois qui a vécu les événements de près puisqu'il avait, nous dit-il, pour « mission d'organiser l'envoi de travailleurs ». - **page 105**, « *Pour commencer, on a envoyé une petite compagnie de 125 hommes, tous étaient volontaires. ....*<sup>9</sup> *La première récolte date de septembre 1942, c'est un succès ! ..... Puis deux compagnies ont été ainsi envoyées dans l'Aude, à Bergerac et en Camargue ..... j'ai*

<sup>7</sup> La chronologie des faits ne permet pas d'attribuer la paternité de l'idée d'une relance de la riziculture à des fonctionnaires vichysois.

<sup>8</sup> Voir chapitre suivant « Riz amer, le documentaire ultime ? »

<sup>9</sup> Ne pas en déduire que tous les travailleurs concernés étaient « volontaires pour venir en France ».

*pris des photos de repiquage fin 1941<sup>10</sup> ». Après avoir indiqué quelques notions techniques sur la façon dont se déroule le cycle du riz et notamment sur l'importance et la pénibilité du repiquage, Pierre Daum écrit : - page 107, « Le travail est tellement énorme que la plupart des producteurs camarguais y renoncèrent, préférant laisser pousser le riz tel qu'il a été planté lors des semailles ..... mais pas tous et certains O.N.S. se retrouvèrent à repiquer les jeunes tiges ». Pierre Daum confirme donc bien que les semis en 1942 sont majoritairement faits « à la volée » à l'exception de quelques lieux. Retenons-le. - page 110, « Après la guerre, les problèmes d'importation de riz asiatique persistent, à cause cette fois des premiers troubles, puis de la guerre qui éclate en Indochine. ». Ce passage démontre que Pierre Daum est conscient du fait que la situation du marché du riz va perdurer après guerre en ce qui concerne les importations de riz en provenance d'Indochine vers la France. Retenons-le également.*

### Le documentaire « Riz amer », ultime démonstration ?

Le film a débuté depuis quelques minutes quand la voix-off prend la parole pour nous dire : « *Ainsi commence la véritable histoire du riz en Camargue* ». Les auteurs sont bien raccord avec le livre de Pierre Daum, tout ce qui a été raconté avant est faux, voici la vérité vraie. L'argumentation ne commence pas très bien. Je relève une première erreur lorsque le script fait dire à l'ancien interprète Lê Huu Tho, que ce sont 225 et non 125 travailleurs vietnamiens qui sont envoyés en Camargue, ainsi que l'expliquait Vu Quoc Phan cité dans le livre de Pierre Daum<sup>11</sup>. Des Vietnamiens ? Encore une petite erreur, le Viêt Nam ça ne date que de 1945.

Après avoir présenté Lê Huu Tho dit « le confesseur » (?) et Nguyen Ngoc Sau dit « le dernier témoin » (?), on ne sait pas bien pourquoi<sup>12</sup>, ceux-ci, mêlés aux interventions de la voix-off, racontent le recrutement, le voyage, les premiers travaux. Pour introduire la nouvelle vérité sur le riz de Camargue, le script laisse Lê Huu Tho dire que : « *Les voies maritimes vers l'Asie étaient coupées sous la menace des redoutables sous-marins allemands* ». La France ne recevait plus de riz ». Sérieux ? Les Allemands, après l'armistice et singulièrement en 1941, s'en prenaient aux navires français ? Encore une erreur historique<sup>13</sup>. On commence tout juste à creuser le sujet c'est inquiétant. On voudrait pourtant y croire à leur vérité ! Pierre Daum

<sup>10</sup> Cela n'est pas possible, les premiers semis n'ayant eu lieu qu'au printemps 1942, Pierre Daum n'a-t-il pas remarqué cette incongruité ?

<sup>11</sup> Nous verrons plus loin que ces chiffres sont inexacts.

<sup>12</sup> Ces deux interprètes n'ont jamais été à la riziculture. De plus, au moment de l'écriture du film au moins une demi-douzaine d'anciens travailleurs étaient encore en vie.

<sup>13</sup> Il s'agissait en réalité des navires anglais et néerlandais.

pouvait-il vraiment « coécrire » cela ? Nous apprenons ensuite que : « *Vichy prit une initiative de haute importance : utiliser la main d'œuvre indochinoise disponible sur place pour acclimater la riziculture en France* ». Je me demande si les deux auteurs connaissent la définition du verbe acclimater. Selon le Larousse, acclimater c'est « introduire un être vivant dans un nouveau milieu », par exemple « acclimater en France une nouvelle espèce végétale ». Ce n'est donc pas la riziculture qui pourrait être acclimatée mais la plante. Ceci étant, peut-on réellement appliquer le terme aux riz italiens qui ont servi de semences, sachant qu'elles ont déjà réussi à pousser en Camargue lors des décennies précédentes, sachant qu'elles poussent aussi en Espagne et bien sûr au Piémont ? Il s'agirait de variétés plus exotiques, jamais tentées sous nos latitudes, peut être pourrait-on utiliser ce verbe mais là c'est un peu tiré par les cheveux. La voix-off nous explique ensuite « *qu'un homme, Henri Maux, va trouver la bonne idée au bon moment, une trouvaille qui va définitivement transformer la Camargue.* ». Avons-nous retrouvé celui qui a eu l'idée de transformer la Camargue en terre à riz ? Celui qui aurait mobilisé les très gros moyens nécessaires pour le faire ? Rien ne permet de le dire de façon certaine. Pierre Daum dans son livre (p 104, note de bas de page), indique qu'Antoinette Maux-Robert<sup>14</sup>, la fille d'Henri Maux, ne fournit pas d'archives formelles là-dessus. J'ai moi-même eu accès aux archives d'Henri Maux<sup>15</sup> et la seule trace que j'ai trouvée au sujet de la Camargue et des travailleurs indochinois est une mention manuscrite sur une feuille sans date où il est écrit : « *mettre les Annamites sur la Camargue* ». On ne sait pas si c'est une idée notée à la volée, si c'est le rappel d'une tâche à effectuer et surtout on n'en connaît pas la raison. C'est donc un peu léger, pour constituer une preuve. Un peu plus loin, afin d'expliquer pourquoi la légende d'après-guerre ne glorifie pas les travailleurs indochinois, on nous dit : « *La présence des travailleurs indochinois, elle, s'efface des mémoires locales et collectives ..... Cette histoire des travailleurs indochinois n'a pourtant cessé d'être sublimée et magnifiée par les dépositaires de la mémoire locale* ». Ces deux extraits, qui ont l'air d'être contradictoires, ne le sont pas car ils ne concernent pas la même période. Ils sont issus de deux « propagandes » de temporalités différentes : celle de « Vichy » qui en effet n'élude pas la participation des Indochinois puis celle des années cinquante qui retient surtout celle des Espagnols. En tous cas la « propagande de Vichy », bien réelle et faisant la part belle aux Indochinois, est la bienvenue pour (r)établir la « vérité » que poursuivent les auteurs ; On se pince le nez ..... mais un peu moins quand ça sert la démonstration, et on oublie temporairement qu'il s'agit de « propagande » (pour le retour à la terre, pour l'Empire, pour la Révolution nationale, ....) en ne mettant pas en garde le spectateur sur la prudence avec laquelle il faut lire cette « propagande ».

---

<sup>14</sup> Antoinette Maux-Robert, La lutte contre le chômage à Vichy : Henri Maux, le Juste oublié, 1939 – 1944, Éditions Lavauzelle, Paris, 2002, 319 pages

<sup>15</sup> Archives Nationales, cote 72/AJ/2896

Après la Libération, il y a toujours des travailleurs indochinois dans la région d'Arles, mais de moins en moins affectés à la riziculture. Place à une autre période, celle qui « efface » la présence des travailleurs indochinois des mémoires locales. Continuons à décortiquer le texte qui accompagne les images du film-documentaire « Riz amer ». Sans se pincer le nez, disais-je, et sans prise de recul sur cette partie de la « propagande » de Vichy, les co-auteurs nous énoncent un certain nombre de faits sensés prouver que l'effacement de la présence des travailleurs indochinois est due au refus de réveiller les « *démons* » de la « *période tumultueuse* ». C'est que déjà ils nous avaient rappelé que : « *La Révolution nationale, colonne vertébrale du gouvernement de Vichy, attisait la fibre provençale dans une région fortement marquée par une mythologie* » appelée « Le Félibrige<sup>16</sup> ». Ce serait donc une alliance opportuniste entre refus honteux d'aborder la période vichyste d'une part et la promotion de traditions régionales – en l'espèce provençales - d'autre part, qui seraient la cause de l'effacement des travailleurs indochinois dans la mémoire contemporaine de la riziculture en Camargue. Je voudrais bien leur donner acte de cela mais les exemples retenus par nos co-auteurs ne plaident pas vraiment en faveur d'une intégrité parfaite de leur démonstration. Ainsi, pour Vichy, ils exhibent Eugénie Hardon et pour « Le Félibrige » ils nous inventent un riz. Eugénie Hardon était la femme de Philippe Pétain, elle serait, selon la voix-off « arlésienne de souche ». Oui, mais encore ? Ce serait là, la cause d'oubli volontaire de la présence des travailleurs indochinois ? En fait Eugénie Hardon est née le 5 octobre 1877 à Courquetaine (Seine-et-Marne). On sait qu'elle se trouve à Menton en 1881 car c'est là qu'elle rencontre pour la première fois le lieutenant Pétain. Sa mère y séjournait pour raison de santé. Lorsqu'elle se marie une première fois en 1903, elle réside à Paris. Par contre son père, Alphonse Eugène Hardon, avait possédé un domaine dit de L'Eysselle à Port Saint Louis qu'elle devra mettre en vente à l'âge de vingt-deux ans, après le décès de celui-ci en 1898 et pour faire face à des dettes familiales. Ce fait se passe quand même quarante ans avant la Seconde guerre mondiale ! Peut-on dire qu'elle est « *arlésienne de souche* » ? Cela me semble un peu exagéré. Et quand bien même, en quoi cela aurait participé à l'oubli des Indochinois ? Bien entendu, il ne faut pas être dupe, ce « raccourci » ne sert qu'à une seule chose : Unir dans un même pacte coupable Vichy et « Le Félibrige », fossoyeurs de la présence indochinoise dans les rizières et jeter l'opprobre sur tout le personnel de l'époque. **Faut bien faire du sombre.** Second fait d'armes de notre duo, tout cela je le rappelle pour démontrer leur « *véritable histoire du riz en Camargue* » : Inventer un riz « félibrigisé » comme ils disent. A l'appui de cette affirmation mensongère ils nous présentent une boîte métallique où l'on peut lire en haut le mot « Riz » et en bas le mot « Arlésienne ». Entre ces deux mots la représentation d'une arlésienne en coiffe traditionnelle. Pensent-ils qu'il s'agissait d'une marque de riz ? Le problème c'est que cette boîte fait partie d'une série de boîtes créées, non pas par des riziculteurs de

<sup>16</sup> Association de défense de la langue d'Oc, elle aspire à protéger l'esprit des régions concernées dans les domaines de l'agriculture, de l'architecture, ..... <https://www.felibrige.org/les-actions/>

Camargue portés sur le folklore, mais par un confiseur de Périgueux du nom de Balland. Ces boîtes, qui contenaient à l'origine les produits de cet astucieux confiseur, pouvaient être recyclées en contenants d'autres produits. Le riz était associé à l'Arlésienne, le café à la Savoyarde, le sucre à la Bretonne, etc .... Au lieu de nous avoir démontré que le « riz » féligibrisé par des Provençaux oublieux a participé à la non visibilité des Indochinois dans les rizières, ils nous démontrent leur aptitude au bidonnage ! Que nous réserve la suite ?

La suite, c'est une interview lunaire de deux anciens régisseurs de mas camarguais, Yves Schmitt et Pierre Guillot. Yves Schmitt n'est pas un inconnu pour Pierre Daum. Il l'a déjà interrogé quelques années auparavant pour l'écriture de son livre. En page 105, il nous dit : « *J'ai rencontré Yves Schmitt, un vieil arlésien né en 1933, lui-même producteur de riz* ». Son père, Raoul Schmitt, était régisseur d'un domaine – Méjanès<sup>17</sup> - où vivait donc le jeune Yves. Le réalisateur lui présente un film des Actualités de l'époque (1943), tourné au Mas de Vert. Je rappelle qu'en novembre 1942 les Allemands avaient envahi la zone sud, en conséquence de quoi, j'ai un peu de mal à croire que ce jeune garçon (10 ans en 1943) ait pu tranquillement déambuler à une vingtaine de kilomètres de chez lui pour assister aux scènes filmées par les Actualités, sans parler du fait qu'en septembre/octobre 1943, il fréquentait peut être l'école. Il est donc assez évident qu'il n'a pas vu les scènes filmées ou leur équivalent sur un autre mas, ceci explique ses réponses laborieuses. Est-ce la présence à ses côtés de Pierre Guillot qui le perturbe ? Car Pierre Guillot n'est pas n'importe qui, mais ce n'est pas précisé dans le film. Né à Tunis en 1936, Pierre Guillot est ingénieur agronome. Il arrive en métropole dans les années soixante et il devient, embauché par Paul Ricard en 1972, régisseur du domaine de Méjanès. A côté de cette activité il s'engage dans le développement de la filière rizicole et sera le premier Président du Centre Français du Riz, Président du Syndicat des Riziculteurs de France, Président Européen de la riziculture. C'est donc à quelqu'un qui en dehors d'avoir une stature certaine n'était pas en métropole lors de la présence indochinoise, à quelqu'un qui n'a pas vécu les années du grand essor de la riziculture de l'immédiat après guerre, que l'on donne la parole pour témoigner de cette utilisation de la main d'œuvre indochinoise pendant la Seconde guerre mondiale ! On m'objectera qu'il aurait pu « apprendre » son histoire du riz. Certes, mais cet homme, qui peut être vu comme l'héritier spirituel de Paul Ricard, n'a du entendre et ne retenir que la saga post Libération véhiculée par les grands anciens. Son ignorance, ou son incrédulité - je ne l'exclue pas, - conjuguées au soutien maladroit de son ami Yves Schmitt, permet au scénario du film de confirmer le « mauvais rôle » des dépositaires « oublieux » de la mémoire du riz de Camargue et le montage de ridiculiser deux vieux messieurs<sup>18</sup> au service d'une démonstration qui n'est pas franchement concluante. En fait, quels que soit les souvenirs ou les non

<sup>17</sup> Ce domaine a été acheté par Paul Ricard au début de la guerre

<sup>18</sup> Pierre Guillot décède le 28 mai 2015, au moment des avant-premières du film.

souvenirs des uns et des autres, il est parfaitement établi - principalement par la « propagande » vichyste - que des Indochinois ont bien travaillé dans les rizières. Il n'y a aucune discussion sur ce point et je ne le discute pas du tout. La discussion elle porte, il faut le rappeler, sur l'importance décisive ou non que leur présence a eu sur la création de la riziculture contemporaine en France. Au fond, ces séquences - Eugénie Hardon, boîtes Balland, interviews Schmitt et Guillot - ne constituent qu'un remplissage inutile à la démonstration de la thèse de départ. Elles n'apportent pas de réponse à ce que Pierre Daum appelle « l'origine du riz actuel en Camargue ». De mon point de vue par contre elles participent bien du spectacle.

Continuons à dérouler le documentaire. Allons-nous avoir enfin quelque chose de plus sérieux avec le dernier interviewé, Jacques Du Lac, fils du maire de l'époque, lequel a employé quelques uns de ces travailleurs indochinois ? Jacques Du Lac commence par lire un article paru en 1942 qui, parlant des Indochinois, vante le « *précieux concours de leurs soins minutieux et de leur expérience* ». À l'affût, la voix-off rebondit immédiatement sur ce bout de phrase et affirme : « *Une expérience, celle du repiquage, technique révolutionnaire dans une Camargue alors désolée* ». La voix-off, ce fil conducteur de la démonstration, qui se veut définitive pour rétablir la vérité, ce porte-voix de la réalisation et de nos co-auteurs voudrait nous faire croire que cette technique « révolutionnaire » a permis d'obtenir un résultat formidable. Las ! Deux phrases plus loin, dans l'article du journal, Pierre Du Lac rétablit les faits : « *A la fin de l'été, au mois de septembre, dès après les vendanges, nous ferons la récolte. On a parlé de repiquage du riz. C'est à tort. Nous ne pouvons pas cette année repiquer le riz* »<sup>19</sup> mais ce passage n'est pas retenu au montage ! Cette technique « révolutionnaire » n'est évidemment pas inconnue, à défaut peut être de n'avoir jamais été pratiquée en Camargue<sup>20</sup>.

Comment adhérer à la thèse de Pierre Daum et d'Alain Lewkowicz, affirmant que la riziculture contemporaine en Camargue est née de la présence des travailleurs indochinois pendant quelques années de guerre ? Si l'on veut bien mettre de côté l'impression de se trouver face à un travail où les erreurs ne manquent pas, où les approximations sont érigées en réalités et où plane l'impression d'une trop grande volonté de convaincre, quitte à employer des méthodes douteuses, que reste-t-il comme arguments en faveur de leur thèse ? Où est le lien direct et fécond entre la présence des Indochinois et la période d'après-guerre qui voit l'essor de la riziculture contemporaine en Camargue ? Le lien qui ferait d'eux l'élément déclencheur, décisif, indiscutable ?

<sup>19</sup> Voir Annexe, H. Béciaux, Le Journal, 28 juillet 1942, transcription par mes soins

<sup>20</sup> D'autres cultures utilisent le repiquage en France, donc la technique en elle-même n'est pas révolutionnaire. Adaptée au riz elle n'est pas inconnue du moindre ingénieur agronome, surtout s'il a étudié la culture du riz et séjourné en Indochine, à Madagascar, en Italie ou en Espagne.

Pour ma part, je le répète : **OUI**, quelques centaines de travailleurs indochinois ont œuvré dans les nouvelles rizières créées à partir du printemps 1942 et participé entièrement aux trois premières campagnes et en partie à celle de 1945. **NON**, ils ne peuvent être considérés comme les « pères » de cette riziculture contemporaine. Ce n'est pas leur présence dans les rizières avant la Libération qui va permettre la continuation du travail réalisé pendant les hostilités. C'est, pour le dire simplement, le nouvel état du marché mondial qui est le point de bascule. Pourquoi ? Parce **qu'il va obliger**, si tant est que certains déjà ne l'aient envisagé, **à penser la possibilité d'une culture à grande échelle, semblable à celle de l'Italie ou à celle de l'Espagne**. Il faut rester dans la chronologie de l'époque. En effet, comme signalé par Pierre Daum (page 7 du présent article) et repris dans le film, le riz des colonies ne revient pas. Mais c'est aussi le cas d'autres riz qui n'arrivent qu'en quantités insuffisantes en provenance d'autres pays producteurs avec lesquels la France avait l'habitude de commercer pour le « riz de table »<sup>21</sup>. *« Cette manne miraculeuse<sup>22</sup> a perduré jusqu'en 1960, date de la reprise du commerce du riz avec l'Asie du Sud »* nous précise la voix-off. Se posait donc, à nouveau, le même problème qu'après l'armistice. Comment obtenir du riz ? Et c'est là, à cet instant charnière, sans les Indochinois, que la décision, à multiples niveaux, est prise d'organiser à grande échelle une filière rizicole complète, viable économiquement et utile à satisfaire une partie des besoins de la Nation. **Sans la situation mondiale du marché du riz, telle qu'elle se présentait alors, l'ancienne organisation d'avant-guerre devait être reprise**. La période « indochinoise » ne fut qu'une parenthèse. Ceci ne signifie pas qu'elle fut inutile mais j'affirme qu'il y aurait imposture à vouloir essentialiser les travailleurs indochinois dans un rôle qu'ils n'ont pas tenu, celui des « créateurs » de la riziculture contemporaine en Camargue, comme cela est repris depuis 2009. Charles Péguy disait, « Il faut toujours dire ce que l'on voit : surtout il faut toujours, ce qui est plus difficile, **voir ce que l'on voit** ». Je pense, que tout à la volonté de démontrer une thèse bancale, les auteurs sont restés **aveugles à ce qu'ils avaient sous les yeux et qu'ils ont eux mêmes exprimé**.

---

<sup>21</sup> Les importations en provenance d'Indochine concernaient surtout du riz pour le bétail ou pour l'industrie

<sup>22</sup> La difficulté d'importer du riz en raison de la raréfaction de l'offre

## Le temps des Indochinois une riziculture d'opportunité

L'entrée en guerre de la France contre l'Allemagne entraîne le recrutement en Indochine de travailleurs civils que l'administration nomme « travailleurs indochinois ». Ces travailleurs coloniaux sont destinés au renforcement des effectifs œuvrant pour la Défense nationale dans les poudreries, arsenaux, ateliers de chargement d'obus ou entreprises industrielles liées aux productions de guerre et au remplacement de certains de leurs ouvriers mobilisés (les moins qualifiés). La signature de l'armistice, en juin 1940, rendait inutile la présence de ces travailleurs coloniaux sur le sol métropolitain. Au cours des neuf premiers mois de l'année 1941 environ 4000 d'entre eux sont ramenés à la colonie. La poursuite des retours sera stoppée par le blocus maritime organisé par les Britanniques, si bien qu'aucun navire ne ramena plus d'hommes dans les colonies jusqu'en 1946. S'il n'y eut plus de rapatriements, il n'y eut, de la même manière, plus ou très peu de navires qui apportaient les denrées coloniales que la métropole importait avant guerre. Parmi celles-ci : le riz d'Indochine<sup>23</sup>. En outre, le riz de Madagascar, à l'exception de la variété « vary lava », riz de luxe, était déjà frappé d'une interdiction d'exportation par un arrêté du Gouverneur Général de Madagascar en date du 11 avril 1940.

### La situation des stocks de riz à l'entrée en guerre

S'agissant de riz de bouche, le stock qui se trouvait en France à l'ouverture du conflit mondial (septembre 1939) s'établissait à environ 4 000 à 5 000 tonnes. Du « riz flottant », compris en cours d'arrivage par bateaux, était attendu pour un tonnage de 14 000 à 15 000 tonnes. Sur la base des chiffres des années précédentes, cela représentait environ trois mois de consommation. De quoi donc aller jusqu'à fin 1939 et un peu au-delà sur la base d'une consommation habituelle.

Pour faire face à la période suivante (à partir du printemps 1940), le Ravitaillement comptait sur la mise en œuvre d'un « plan des exportations coloniales destinées à la Métropole en temps de guerre ». Élaboré avant le conflit, ce plan prévoyait l'envoi par l'Indochine de 100 000 tonnes de riz dès l'ouverture des hostilités. A fin de novembre 1939 seulement 30 000 tonnes avaient été reçues car les bateaux manquaient face aux nombreuses tâches qu'impliquaient l'entrée en guerre. Il fut

---

<sup>23</sup> Quelques navires réussirent à livrer du riz en métropole avant que le blocus ne soit devenu plus strict vers la fin de l'été 1941

envisagé en mars/avril 1940 d'acheter du riz en Égypte<sup>24</sup> pour suppléer aux difficultés. Je n'ai pas déterminé si cela a été réalisé.

### Les premières mesures face à la pénurie qui s'annonce

Presque une année après le début des hostilités, mais surtout après la défaite et l'armistice (juin 1940), la situation de l'approvisionnement en riz nécessita la mise en place de mesures d'encadrement de la consommation.

**02 août 1940** – Publication au Journal Officiel de l'arrêté du 31 juillet 1940 instituant un rationnement du riz. Le coupon n° 5 de la carte d'alimentation donne accès, sous réserve de disponibilité, à 100 grammes de riz par mois.

**23 au 31 Août 1940** – Dans le cadre de la reprise des relations commerciales avec l'Italie, une première négociation a lieu qui concerne la fourniture par la France de produits manufacturés et de matières premières contre des produits essentiellement agricoles, dont du riz<sup>25</sup>. Il s'agit de constituer des stocks de riz de bouche, l'accord mentionne en effet clairement qu'il porte sur du riz « travaillé ». Cet accord ne sera finalement pas réalisé par suite d'un déséquilibre dans les échanges en faveur de l'Italie. En effet, la partie française ayant des difficultés à livrer dans les délais, cela lui enlève la possibilité d'acheter les marchandises prévues, par manque de crédit. Il y avait 4 000 tonnes de riz prévues à l'achat dans ce premier accord. J'ai trouvé trace d'un second accord en 1941 qui envisageait l'achat de 2 500 tonnes de riz contre la fourniture d'essence d'aviation sans avoir pu en connaître la destinée.

La situation<sup>26</sup> s'établissait ainsi qu'il suit à fin 1940 en zone non occupée :

Riz usiné	15500		15500	<b>38300</b>
		Riz usiné	22800	
Riz brut	28500	Brisure 1ère qualité	2850	2850
		Brisure 2ème choix et déchets divers	2850	2850

NB : C'était donc 38300 tonnes de riz de consommation (après usinage des 28500 tonnes de riz brut) qui étaient disponibles. Dans ces stocks, ne sont pas compris les riz se trouvant en zone occupée.

**1<sup>er</sup> septembre 1940** – Le ministre du Ravitaillement interdit provisoirement la vente du riz.

<sup>24</sup> Henri Queuille, Journal de guerre (7 septembre 1939 – 8 juin 1940), présenté et annoté par Isabel Boussard, Limoges, Presses de l'Université de Limoges, 1993, 376p

<sup>25</sup> Les rapports économiques entre l'Italie et la France de Vichy, L'économie de la zone non occupée,

<sup>26</sup> ANOM, 3 Slotfom 51

**02 octobre 1940** – Un arrêté fixe la ration de riz à 100 grs, uniquement pour les enfants de moins de 3 ans (Catégorie « E »). Les autres catégories de consommateurs devront attendre un nouvel arrêté, du 16 décembre 1940, pour pouvoir obtenir à nouveau 100 grs de riz.

**22 décembre 1940** – Loi annulant les marchés non terminés portant sur le riz et ses dérivés (J.O. du 21 janvier 1941), les stocks doivent rester où ils se trouvent, à disposition du Ravitaillement qui en fera assurer la répartition par un organisme ad-hoc.

**30 décembre 1940** – Il est créé par l'arrêté du 30 décembre 1940, un Bureau National de Répartition du riz et des produits dérivés (JO du 21 janvier 1941). Son rôle consiste à faire mettre en application les décisions récemment prises en matière d'organisation de la répartition des produits agricoles et denrées alimentaires.

**09 février 1941** – Loi « *tendant à accroître et à mettre à disposition du ravitaillement général la production de certaines denrées agricoles* ». Des arrêtés pourront être pris qui détermineront les denrées concernées. Ils pourront prévoir des « contrats de culture » à conclure entre le Secrétariat d'État au ravitaillement et les agriculteurs volontaires en vue de l'acquisition des récoltes par celui-ci et dans des conditions déterminées. En cas d'insuffisance de candidats, il pouvait être émis des « ordres de culture », ce qui arriva pour les légumes secs (haricots, lentilles, fèves, pois)<sup>27</sup>. Des contrats de ce type ont-ils été passés entre le Ravitaillement et des agriculteurs de Camargue pour une production de riz ? Je n'en ai pas trouvé trace dans les textes officiels nationaux alors que l'on en trouve concernant les pommes de terre, ou les graines oléagineuses (le colza, le tournesol, la navette, la cameline, l'œillette). Dans son mémoire<sup>28</sup>, page 12, Jean Brugnot écrit que : « *la culture du riz était imposée par le Gouvernement et faisait partie d'un « plan » de culture générale* ». La phrase est ambiguë. S'il est vrai qu'un arrêté préfectoral du 17 octobre 1942 « impose » aux agriculteurs de livrer au Ravitaillement la totalité de leur récolte, diminution faite de leurs besoins en semences pour la campagne suivante, il n'est pas mentionné d'obligation de culture.

### Vers l'arrivée des travailleurs indochinois à la riziculture

**10 septembre 1940** – Dans Le Petit Méridional, on s'interroge. « *La Camargue va-t-elle cultiver le riz ..... ?* » « *A la suite de diverses conversations, des manadiers, éleveurs et propriétaires de Camargue, se sont réunis ces jours derniers et ont créé un Syndicat Agricole du Bas-Rhône qui comprend une soixantaine d'intéressés. Ce groupement a pour but de développer certaines cultures notamment le riz et aussi d'en introduire de nouvelles ; en particulier celles que les nécessités de l'heure*

<sup>27</sup> Arrêté du 13 septembre 1941

<sup>28</sup> Jean Brugnot, La riziculture en Camargue, mémoire de l'Enfom, 1945, extraits, p 12

désignent pour parer au manquement ou pour produire des succédanés. Une récente conversation avec M. Laurens, propriétaire du « Mas d'Icard », promoteur du mouvement en cours et Président du nouveau syndicat nous a permis d'obtenir à ce propos de précieuses indications, pleines d'optimisme..... Le sol de Camargue (nous dit M. Laurens, dont l'érudition et le sens pratique sont, on s'en aperçoit aisément, considérable) est un sol « colonial » en sa texture séculaire..... La culture du riz n'est pas une nouveauté pour la Camargue. Il y a longtemps que le dessalage des terrains par submersion était pratiqué et que pour utiliser les surfaces durant ces périodes, des rizières étaient exploitées et fournissaient une production **utilisable, selon la qualité, à l'alimentation humaine ou à la nourriture du bétail.** Mais il s'agissait là, le plus souvent, d'une culture occasionnelle dont le but était secondaire et le rapport insuffisant. Tout est changé en cette heure grave et les efforts du Syndicat Agricole du Bas-Rhône vont porter sur une organisation pratique, raisonnée, des cultures envisagées ». Ce que nous apprend cet article est absolument fondamental. En quelques lignes les allégations de plusieurs commentateurs sont mises à bas. **Oui, par le passé il y a eut, même si elle fut secondaire, une production de riz de bouche.** Quelques indices le donnaient à penser mais là c'est une confirmation. Non, les Camarguais n'ont pas été incapables d'en faire pousser, comme martelé ici ou là. Non, « l'idée » de réintroduire, la riziculture, bien que ce terme semble quelque peu inadapté, n'est pas venue des Indochinois comme on l'entend quelquefois.

**11 mars 1941** - Le sujet de la riziculture et la possibilité d'y employer les travailleurs indochinois présents sur le sol métropolitain fait l'objet, dans Le Petit Méridional, d'un article signé Robert Audema. Intitulé « Du riz en Camargue ? Pourquoi n'emploierait-on pas les travailleurs indochinois à cette culture ? »<sup>29</sup> En voici l'extrait le plus explicite : « *Or, justement, se présente une main-d'œuvre qualifiée et spécialisée ; il existe en zone libre et notamment à Agde, des compagnies de travailleurs indochinois qui n'ont pu regagner les terres extrême-orientales de l'Empire et qui, ardemment Français, préféreraient travailler utilement plutôt que de se laisser aller à une paresse néfaste, fruit de l'inaction forcée. L'occasion ne serait-elle pas particulièrement favorable, d'utiliser ces centaines d'Indochinois familiarisés avec la culture du riz, à la constitution de rizières en Camargue, tant dans la région des Saintes-Maries que d'Aigues-Mortes ?* ».

**20 mai 1941 – Henri Maux survole la Camargue.** L'idée de « *mettre les Annamites sur la Camargue* » vient-elle de lui ? On ne peut répondre de façon certaine sur ce point. Toujours est-il que parmi les divers groupes de travailleurs dont il avait la charge, les Indochinois apparaissaient comme le choix le plus logique compte tenu de leurs aptitudes reconnues en matière de culture du riz et de leur « disponibilité ».

---

<sup>29</sup> Il se trouvera même un Indochinois pour reprendre l'idée mais très à contretemps. Voir lettre publiée dans le Temps du 14 février 1942 d'un certain Ngo Ngoc Dong

Cela aurait pu convenir à des travailleurs malgaches prévus pour venir en France dans un rôle identique à celui des travailleurs indochinois, mais ils n'ont pu être amenés par suite de divers problèmes. Cela aurait pu être des Espagnols, alors affectés à des Groupements de travailleurs Étrangers, mais il n'est pas certain que parmi eux il y en ait eu un nombre suffisant d'originaires des régions rizicoles espagnoles. D'autres Indochinois et Malgaches étaient alors en France mais, soit ils étaient prisonniers dans des front-stalags, soit ils étaient encore sous administration militaire et n'étaient pas affectables à des emplois civils<sup>30</sup>. Cela provient-il de la « Boîte à Idées » mise en place par le Commissariat à la Lutte contre le Chômage comme l'indique un article de La Dépêche de Constantine du 29 janvier 1941 sous le titre « Pour résorber le chômage » ? *« Le Commissariat au chômage fait appel à l'imagination de tous les Français et crée, comme nous l'avions annoncé, une boîte à idées. Plus de deux mille lettres ont déjà été reçues et classées. Venant de 34 départements, d'Algérie et de Tunisie, elles contiennent des multitudes de suggestions intéressantes. De nombreux correspondants se préoccupent du retour à la terre ..... D'autres suggèrent une amélioration du cadastre, la culture du riz en Camargue, ..... »*.

**Avril/Mai 1941** - Un document<sup>31</sup> mentionne une demande de 400 Indochinois en Camargue pour y installer des rizières. Cela provient d'un courrier adressé le 5 juillet 1941 par le Service de santé du Commissariat à la Lutte contre le Chômage au Docteur Gilodes, Médecin-Chef du Camp d'Agde et au Docteur Morisot, Médecin Inspecteur Régional à Montpellier. Les échanges portent sur la nécessité ou non d'une « quininisation » des travailleurs envoyés dans la région d'Aigues-Mortes. Ce document interroge. En effet, un rapport d'inspection des camps<sup>32</sup> de travailleurs visités entre le 19 avril et le 16 mai 1941 indique que 400 hommes sont au travail à Aigues-Mortes pour des travaux de curage de canaux et de coupe de roseaux. Il n'est pas fait état de rizières. Dans le même rapport de mission, on peut lire que 100 hommes sont demandés pour des travaux de culture aux environs d'Arles !

**3 juillet 1941** – Un détachement de la 46<sup>ème</sup> compagnie est embauché au Domaine de Boisviel pour divers travaux agricoles (Contrat n° 23 – Combastet et Chassaing). Ce sont les premiers travailleurs à intervenir dans la région selon les propriétaires<sup>33</sup>. Il n'est pas mentionné de la riziculture parmi les travaux.

---

<sup>30</sup> Ils furent mis au travail dans les mêmes conditions que les travailleurs civils en 1942. Des Malgaches « furent appelés à aider les paysans français dans la riziculture de Camargue » selon Solofo Randrianja dans « Société et luttes anticoloniales à Madagascar », p 164. Fait signalé également par Jacques Tronchon dans « L'insurrection malgache de 1947, essai d'interprétation historique » p 120.

<sup>31</sup> Archives Départementales de l'Hérault, cote 5 W 129

<sup>32</sup> ANOM, 3 Slotfom 51, rapport Théric

<sup>33</sup> Voir Annexe, Boisviel

**30 août 1941**, le sous-agent de 1<sup>ère</sup> classe Julien Gachet qui convoyait un groupe de travailleurs indochinois de Salins de Giraud à Marseille, rend compte de la présence parmi eux de trois travailleurs en surnombre. Il s'agissait de travailleurs *« affectés au « Mas des Prêcheurs » à la 25<sup>ème</sup> compagnie et devant rejoindre Salins de Giraud le 29 dans la soirée »*. Il n'est pas précisé ce qu'ils faisaient comme travail.<sup>34</sup>

**15 septembre 1941** – Un certain Comte Viaris de Lesegno demande l'autorisation de faire venir 200 travailleurs indochinois au Maroc pour y faire de la riziculture.

**31 octobre 1941** – Georges Saint-Mleux, qui dirige la M.O.I., écrit au Secrétariat d'État à l'Agriculture au sujet de l'intérêt qu'il y aurait à créer des rizières en Camargue, propose de le faire faire par des travailleurs indochinois sur 500 hectares dès mise à disposition de terrains par les propriétaires qui disposent de terres incultes. Il souligne le problème du manque de semences et envisage d'en obtenir auprès d'un colon du Maroc avec qui il est en pourparlers (Viaris de Lesegno).

**18 novembre 1941** - Le Secrétariat d'État à l'Agriculture répond qu'il **s'est déjà préoccupé de la question en 1940, qu'il n'a pu obtenir d'autorisations d'importation de semences d'Italie ou d'Espagne** mais que des négociations sont en cours.

### La recherche de semences

**20 novembre 1941** - L'impossibilité de traduire dans les faits les négociations d'août 1940 avec les Italiens, au sujet des échanges commerciaux dont le riz faisait partie, aboutit de façon un peu paradoxale, à un autre accord, celui qui concerne la fourniture de semences de riz réclamées par les agriculteurs camarguais. A ce sujet, Edmond Clauzel, figure centrale de la « reprise » de la culture du riz en Camargue, a constamment signalé que cette demande de semences à l'Italie n'était pas la première. Il a toujours mentionné que c'est dès 1939/1940 que le Syndicat a cherché à en obtenir. En même temps qu'elle n'accepte plus de fournir de riz, l'Italie accepte ainsi qu'il a été dit, le principe d'une fourniture de semences. La procédure consiste en un échange de 6 000 tonnes de semences d'orge à livrer par la Tunisie à la Lybie dans le port de Sfax, contre 170 tonnes de semences de riz livrables par l'Italie à la France par Modane<sup>35</sup>.

**11 décembre 1941** – Le Syndicat Professionnel Agricole d'Arles, consulté par le ministère du Travail donne les informations suivantes : *« L'an dernier, malgré mes efforts, je n'ai pu obtenir de semences. Cette année on me donne quelques espoirs ; je demande actuellement aux agriculteurs leurs besoins qui s'élèveront »*

---

<sup>34</sup> Anom, 4302 COL 114

<sup>35</sup> Archives Nationales – Cote AJ/41/103

*vraisemblablement à une trentaine de tonnes (soit 150 hectares) et peut être au-delà »<sup>36</sup>.*

**27 décembre 1941** – A l'attention du ministre de l'Agriculture, Georges Saint-Mleux résume la situation ainsi :

1 - les riziculteurs intéressés ne peuvent planter qu'autant que les semences nécessaires leur seront procurées,

2 - ces riziculteurs n'ont besoin que d'un très faible apport de main d'œuvre indochinoise, les terres destinées au riz étant, pour la plupart, prêtes pour cette culture,

3 – les superficies à ensemercer n'excèdent pas, à l'heure actuelle, 260 hectares, soit une production annuelle de 6 à 800 tonnes.

Il ajoute que ce qui paraît intéressant au premier chef, c'est de faire *« mettre d'abord en valeur, en Camargue, par des travailleurs indochinois, les superficies nécessaires à une récolte de riz correspondant aux besoins de leur alimentation, soit environ 500 hectares »*

**2 janvier 1942** – Signature d'un contrat (n°32) avec Monsieur Viaris de Lesegno pour l'envoi à **Sidi Slimane** au Maroc d'un détachement de 60 travailleurs indochinois. Une clause particulière est insérée dans ce contrat qui prévoit que l'employeur s'engage à céder, à titre onéreux, au Secrétariat d'État au Travail 80 pour cent de la récolte sous forme de **plants à repiquer** ou de paddy déduction faite de la quantité de riz nécessaire à l'alimentation du détachement pendant un an<sup>37</sup>

**03 février 1942** – Edmond Clauzel se rend en Italie pour vérifier les expéditions de riz pour semences.

**10 février 1942** – Une livraison de 50 tonnes de semences, qualité « Allorio » est prévue. Les Italiens (ENTE RISI) demandent que 2 500 sacs leur soient expédiés par le Syndicat Agricole d'Arles<sup>38</sup> pour le transport.

**18 février 1942** – Edmond Clauzel, écrit au ministre Plénipotentiaire, Vice-Président de la Délégation Économique Française à la Commission Italienne d'armistice<sup>39</sup>. *« Je fais expédier 2 500 sacs vides à l'agence François Lacombe à Modane en la chargeant de les expédier à l'ENTE NATIONALE RISI à Vercelli.*

<sup>36</sup> Archives Nationales de l'Outre-Mer – Cote 4302 COL 229

<sup>37</sup> Archives Nationales de l'Outre-Mer, cote 4302 COL

<sup>38</sup> Archives Nationales, cote AJ/41/205

<sup>39</sup> Ibid

*Le ministère de l'Agriculture établit l'autorisation d'exportation pour la sortie de ces sacs. Cette autorisation est établie à mon nom. Monsieur Mingalon sait combien nous craignons que l'obligation de livrer des sacs vides n'apporte du retard à l'arrivée en France du riz. Il sait également que l'époque des semailles est début avril. Je vous serais reconnaissant de bien vouloir activer l'arrivée des sacs vides à Vercelli ».*

**14 mars 1942** – Enfin de bonnes nouvelles au sujet des semences. Courrier de Decotton, Chef du Service de la Main d'œuvre Indigène à Base Principale de Marseille. *« Il vient d'être indiqué au Service Central par la Direction des Services Économiques du Ministère de l'Agriculture que les semences de riz demandées au gouvernement italien étaient accordées et arriveraient en France incessamment. Le contingent attribué s'élève à 1700 quintaux sur lesquels 800 quintaux<sup>40</sup> ont fait l'objet de demandes de riziculteurs du Sud Est. Les Services Économiques du Ministère de l'Agriculture m'ont fait connaître qu'il y avait lieu de vous mettre en relation avec l'Inspecteur des Services Agricoles du département des Bouches du Rhône afin d'obtenir l'attribution du reliquat de semences du contingent, soit 900 quintaux, pour la Main d'œuvre Indigène. »*

### La recherche de terrains

**Janvier 1942** – Depuis que Georges Saint Mieux, fin octobre 1941, s'est intéressé à la question de la riziculture, il a envisagé plusieurs modes de production dans lesquels la M.O.I. serait partie prenante :

- 1) – Les agriculteurs camarguais feraient du riz eux-mêmes, sur leurs propres terrains déjà utilisés pour ce type de culture. Des travailleurs indochinois y seraient employés sous leur direction,
- 2) – La mise en culture serait réalisée par les agriculteurs privés, l'assèchement préalable - il s'agirait donc de terrains nouveaux - serait fait par les travailleurs indochinois,
- 3) – La M.O.I. mettrait en culture, en régie directe, des terrains improductifs.

Dès fin 1941, des recherches sont entreprises pour repérer des terrains susceptibles de faire l'affaire.

**09 février 1942** – Un contact est établi avec Paul Ricard qui serait disposé à mettre quelques hectares à disposition, gratuitement, pendant trois ans, à l'issue desquels il bénéficierait de l'aménagement et du dessalement. La récolte serait acquise à la M.O.I. Ces terrains se situent au lieu-dit « La Tour », commune d'Albaron.

---

<sup>40</sup> Au final, c'est le 30 mars 1942 que les semences passent la frontière. Sur les 170 tonnes qui seront livrées, les riziculteurs du Syndicat recevront 100 tonnes et la MOI les 70 tonnes restantes

**16 et 17 février 1942** – Une reconnaissance de terrain a lieu au Mas de Méjanes, propriété Paul Ricard<sup>41</sup>. *« Ce terrain argilo-siliceux, entièrement et depuis longtemps en friche, demanderait un très gros travail pour être mis en état de recevoir les semences de riz. » - « M. Ricard nous ayant déclaré qu'il ne saurait, en aucun cas, s'occuper de l'aménagement et de l'exploitation du terrain, il y aurait lieu d'envisager pour effectuer ces travaux un Chef d'exploitation et un personnel qualifié, un matériel suffisant, charrues, tracteurs, etc .... des baraquements pour les hommes, le mas de Méjanes ne pouvant les loger » - « Il semble donc qu'il faille faire très vite si l'on veut ensemençer avant la date limite (fin avril). Différents agriculteurs de la région, questionnés sur les possibilités de réalisation avant cette date ont « souri » et semblent considérer la chose comme impossible » - D'autre part, ce Monsieur pourrait fournir 80 hectares supplémentaires non irrigables actuellement et qui nécessiteraient l'augmentation du débit de la station de pompage et l'agrandissement de la section des canaux existants ». D'autres terrains sont également envisagés<sup>42</sup> : *« En bordure du Grand Rhône (rive droite) il existe de vastes terrains sur lesquels on a fait autrefois du riz et où les traces d'aménagement sont parfaitement visibles. L'irrigation en est facilitée par la proximité du Rhône et par les stations de pompage en état. Les propriétaires semblent peu disposés à la cession pure et simple de ces terrains et préféreraient de beaucoup exploiter par eux-mêmes, en s'engageant à livrer à la M.O.I. la majeure partie de la récolte à un prix à débattre. Il semble que ce soit là, en fait, la formule la plus heureuse, car l'exploitation par nous-mêmes sur des terrains parfois assez éloignés les uns des autres entraînerait de grosses difficultés » - « Afin d'avoir des bases plus précises, nous avons poussé cette étude assez loin en ce qui concerne les propriétés de M. Soulas (domaine de Peaudure, régisseur M. Conte) et de Mme Santi Lavigne (domaine de Chartrouse). M. Conte assurerait la direction de l'exploitation, sous réserve que nous lui fournissions le personnel nécessaire, 50 hommes environ, logés au domaine de Chartrouse où des locaux suffisants existent. En dehors du travail de la rizière, ce personnel serait employé à d'autres travaux, moyennant salaire à déterminer ».* Lors de cette mission, le syndicat agricole d'Arles a communiqué une liste de propriétaires ayant demandé des semences. Le total des inscriptions représentait la possibilité d'ensemencer environ 400 hectares.*

---

<sup>41</sup> Anom, cote 4302 COL 229

<sup>42</sup> Ibid

## Les travailleurs indochinois dans la riziculture<sup>43</sup>

### Campagne 1942

**20 mars 1942** - Le détachement pour **Sidi Slimane** embarque sur le Providence.

**23 mars 1941** – Une reconnaissance est faite à **Pin Fourcat**, domaine appartenant à Saint Gobain pour un projet de régie directe.

**26 mars 1942** – Trois projets de contrats sont soumis à l’approbation de la M.O.I. concernant la mise en culture de terrains dans l’Aude à **Sainte Lucie, Grand Castellou et Mandirac** pour une superficie de l’ordre de 50 hectares.

**28 mars 1942** – Contrat Ricard pour 25 hommes au **Petit Clos des Bœufs**.

**30 mars 1942** – Pour rappel, les semences italiennes passent la frontière.

**14 avril 1942** – Vingt-trois hommes sont en place à **Sainte Lucie** et douze au **Grand Castellou**. Dans ce dernier lieu, il est prévu de pratiquer le repiquage.

**15 avril 1942** – Contrat Société des Raffineries de Sucre Saint Louis (n°82) pour 50 hommes à **Peaudure-Chartrouse et Bois Verdun** – travaux de riziculture et travaux agricoles courants.

**11 mai 1942** – Contrat Du Lac (n°85) pour 25 hommes au **Mas de Cabanes**, contrat Aubert (n°86) pour 51 hommes au **Mas de Vert**<sup>44</sup> et contrat Guy Thomas (n°88) pour 50 hommes au **Mas de la Ville** – travaux agricoles.

**Le 16 mai 1942**, le Maire d’Arles écrit au Colonel Chaveyron, Commandant de la Base de Marseille « *Je vous remercie, tant en mon nom personnel, qu’au nom de mes collègues agriculteurs, d’avoir bien voulu nous accorder votre appui en nous envoyant un contingent de 175 travailleurs Indochinois* »

**fin juin 1942** – Paul Ricard demande le retrait du détachement et la fin du contrat

**4 juillet 1942** – Décision est prise de retirer le détachement de **Sidi Slimane**<sup>45</sup>.

---

<sup>43</sup> Sauf mention contraire, sources : Archives Nationales de l’Outre-mer 4302 COL 229 à 231 et Gallica pour la presse ancienne

<sup>44</sup> Un document retrouvé au sujet d’un certain Tran Bay Truat le signale comme bouvier du 16 mai 1942 au 9 octobre 1943 au Mas de Vert. Archives Départementales de l’Allier, cote 972 W 66

<sup>45</sup> Le détachement rejoindra Oran en Algérie le 8 octobre 1942

**23 juillet 1942** – Sous le titre « On cultive le riz en Camargue », le Journal Le Matin publie une première photo où l'on peut voir un groupe de travailleurs indochinois qui suit la pousse du riz dans une rizière du **Mas de Cabanne**.

**25 juillet 1942** – Article dans L'Ouest Éclair, « Le riz cultivé en Camargue »

**28 juillet 1942** – Article dans Le Journal, « Voulez-vous du riz de la Camargue » et dans L'Écho, « La France va bientôt produire du riz »

**2 août 1942** - Les travaux ont débuté à Pin Fourcat

**4 octobre 1942** – Max Bonnafous, Ministre-Secrétaire d'État à l'Agriculture et au Ravitaillement, vient en Arles et visite les travaux et cultures diverses effectués en Camargue. Il passe visiter les rizières du Mas de Cabanne appartenant au maire d'Arles<sup>46</sup>. Lors de ce déplacement, Max Bonnafous annonce qu'il sera accordé aux producteurs une quantité forfaitaire de 2 kilos de riz décortiqué par 100 kilos de grains livrés aux Organismes stockeurs, quel que soit le nombre de personnes vivant sur l'exploitation.

**23 octobre 1942** – France Actualités diffuse son Journal hebdomadaire. On peut y voir, sous l'en-tête « Europe Nouvelle – Nouvelles ressources », des Indochinois et des Européens occupés à la récolte du riz en Camargue<sup>47</sup>.

**26 octobre 1942** – Ouverture du chantier de Tournebelle-le-Neuf (Aude)

**08 novembre 1942** – Le magazine Actu n° 28, publie un article de Jean Bazal dont le titre est « En Camargue j'ai assisté à la récolte du riz ». L'action se situe au Mas de Vert où 90 travailleurs indochinois participent à la récolte des 30 hectares du mas plantés en riz<sup>48</sup>.

**Octobre-Novembre 1942** – La Revue d'Arles, sous la plume de Daniel Séchelles, consacre deux pages à la culture du riz en Camargue où elles ne manquent pas d'éloges pour décrire la présence des travailleurs indochinois : « *On ne saurait trop insister, à ce propos, sur le précieux concours apporté par la main d'œuvre indo-chinoise. Constitués par équipes, selon leur pays d'origine, Cambodgiens, Annamites, Cochinchinois, tous directement intéressés, d'ailleurs, à la culture d'une céréale indispensable à leur alimentation, ont rivalisé de bonne volonté et d'adresse, et Madame la Maréchale Pétain est venue recueillir de leurs mains, pour les remettre au Maréchal, les premières gerbes de la moisson. Elles ont orné pendant plusieurs jours la table du Chef de l'État. Solidement encadrés, les travailleurs indo-chinois ont*

<sup>46</sup> Archives municipales d'Arles, cote H812

<sup>47</sup> <https://www.ina.fr/ina-eclaire-actu/video/afe86004298/journal-france-actualites-emission-du-23-octobre-1942>

<sup>48</sup> Voir en annexe la transcription de l'article de Jean Bazal

*acquis l'estime et l'amitié de tous les paysans camarguais. Ils participent à la vie du pays et à ses fêtes.... ».*<sup>49</sup>

**22 décembre 1942** – Le propriétaire de Sainte Lucie est avisé par le Secrétariat d'État au Travail de l'abandon du projet « *A la date du 1<sup>er</sup> mai 1942, vous avez bien voulu me consentir la jouissance gratuite d'une portion de terre d'une contenance de huit hectares environ dont vous êtes propriétaire à Sainte Lucie par La Nouvelle (Aude). La portion de terre dont la jouissance m'était consentie étaient destinées à la riziculture et l'exploitation devait être assurée par les travailleurs indochinois relevant du Service de la Main d'Œuvre Indigène. Les difficultés rencontrées par le détachement affecté à l'exploitation et résultant notamment de l'impossibilité de prendre de l'eau potable et de faire usage du bateau assurant la traversée du canal, sans qu'un effectif de travailleurs soit mis gratuitement à la disposition du régisseur de la propriété, fait ressortir à un prix prohibitif les frais de passage du bac. Par ailleurs, le refus d'autorisation opposé aux travailleurs de prendre leurs repas sur le terrain et l'obligation qui leur est faite de s'installer derrière le talus du chemin de halage où il n'existe aucun abri ni emplacement pour en édifier un, en les exposant aux intempéries, créent une situation incompatible avec le maintien de ce personnel sur le lieu de travail. Ces considérations me conduisent à vous remercier de l'avantage que vous avez bien voulu m'assurer à la date du 1<sup>er</sup> mai 1942 et à vous faire connaître, qu'étant amené à y renoncer, il va être procédé à l'abandon de la portion de terre dont vous m'aviez consenti la jouissance et au retrait de la main d'œuvre qui devait être affectée à son exploitation. Signé DECOTTON »*

### Campagne 1943

**22 février 1943** – Chef de la Section indochinoise de la M.O.I., Francis Toudet relance le maire d'Arles au sujet des besoins en travailleurs pour la prochaine campagne.

**25 février 1943** – Pierre Du Lac répond à Francis Toudet : « *A l'heure actuelle, nous avons pour l'agriculture quatre équipes de l'effectif suivant : 51, 50, 44 et 25, cette dernière à titre exceptionnel. »* « *Depuis la réunion du 3 novembre, il y a eu peu de changement dans le nombre de travailleurs indochinois employés sur ma commune, et ceci, d'une part en raison des événements qui se sont produits<sup>50</sup> et, d'autre part, surtout parce que nous n'avons pu obtenir ce que je demandais. En effet, il faudrait que les équipes de Travailleurs Indochinois qui nous seraient très utiles, voire indispensables, soient fractionnées de manière à ce que certains agriculteurs puissent disposer d'effectifs de 12 à 15 hommes, ou au plus de 25 hommes et non de 40 ou 50, comme cela était généralement exigé jusqu'à présent. »*

---

<sup>49</sup> Daniel Séchelles, La culture du riz en Camargue, Revue d'Arles n° 14, Octobre-novembre 1942, pp 243-244

<sup>50</sup> Occupation de la zone Sud par les Allemands

**01 avril 1943** – Contrat Loup (n°136), 27 hommes au **Mas de la Trésorière**

**14 avril 1943** – Contrat Puget (n°137), 12 hommes à **Grand Gageron**, contrat Clauzel (n°138), 14 hommes au **Mas Neuf du Vaccarès**, contrat Combaleyrand (n°139), 31 hommes au **Mas de Bertaud**, contrat Robin (n°140), 42 hommes à **Bois Verdun-Chartrouse**, contrat Pierre (n°141), 21 hommes au **Mas de la Vigne**, contrat Castillon (n°142), 13 hommes à **Cabassole**

**20 mai 1943** – Suite à l'inspection du chantier de Mandirac (Tournebelle-le-Neuf) par le Colonel Salel, ce dernier préconise la cessation des travaux.

**Vers juillet/août 1943** – Contrat Pagès (n° ?), 12 hommes au **Mas de Petite Argence**, contrat Rousseau (n° ?), 20 hommes au **Mas de Reyranlade**, contrat Mathieu (n° ?), 15 hommes, au **Mas de Laborde**, contrat Coste (n° ?), 23 hommes au **Mas de Grand Cabane**.

**16 octobre 1943** – Contrat Cartier (n°146), 10 hommes au **Domaine de Beaujeu**, contrat Guibal (n°147), 10 hommes au **Mas de Paulon**, contrat Forestier (n°148), 12 hommes à **Grand Romieu**.

### Campagne 1944

**24 mars 1944** – Le tableau de positionnement ci-dessous nous indique que la nouvelle campagne débute avec quasiment les mêmes lieux de travail pour les hommes gérés par la 25<sup>ème</sup> compagnie<sup>51</sup>.

P.C. Compagnie	9	Mas de la Ville	50
Mas de Cabassole	11	Mas de Cabane	32
Mas Neuf du Vaccarès	14	Domaine de la Trésorière	23
Domaine de Boisviel	30	Domaine de Cazeneuve	8
Mas de Paulon	23	Pin Fourcat	44
Domaine de Grand Romieu	11		
Domaine de Beaujeu	10	Chemin de Fer de Camargue	19
Mas de Vert	74		<b>358</b>

**25 mars 1944** – Évacuation, sur ordre allemand, du domaine de **Pin Fourcat**. La M.O.I. entre en relations avec Joseph Sol pour transférer le détachement évacué aux **Jasses d'Albaron** et au **mas de Grenouillet** où il pourrait y reprendre une activité de riziculture.

<sup>51</sup> Archives Nationales – Cote AJ/41/1322

**15 mai 1944** – Début des travaux d'aménagement au **Mas de Grenouillet**

**Juin 1944** – Un détachement de 60 hommes de la 32<sup>ème</sup> compagnie malgache (Militaires indigènes et coloniaux rapatriables) est affecté au **Mas de Vert** pour participer aux travaux agricoles dont la moisson du riz<sup>52</sup>. Extrait : « *Depuis le mois de juin 1944, la 32<sup>ème</sup> Compagnie Malgache était cantonnée au Mas de Vert. Pendant les vendanges, la récolte du maïs et la moisson du riz, nous avons, en accord avec le Capitaine VEUVRAY, employé une soixantaine de Malgaches. Ils étaient payés en argent, de plus chaque homme, sur la demande du Capitaine, touchait 2 litres de vin par jour, comme les travailleurs français* »

**01 juillet 1944** – Quinze hommes stationnés aux Jasses d'Albaron sont mis à disposition d'agriculteurs voisins. Contrat Fastout (n° ?), 9 hommes aux **Pradeaux** par Saint Gilles, Contrat Barbier (n° ?), 6 hommes au **Domaine de Claire-Farine** dans le Gard.

Dans un article du Midi-Libre en date du 24 mai 2009, Jean Baptiste Barbier du Mas de Claire-Farine raconte : « *Un Indochinois m'a semé les premiers grains de riz en 1943 en marchant à reculons. J'en ai employé trois ou quatre, au besoin, un peu aussi pour nettoyer les pieds de vigne. Pour décortiquer le riz, ils avaient une sorte de mortier dans un tronc avec un pilon* ».

## Campagne 1945

**00 janvier 1945** – Contrat (n° ?) Thomas pour le **Mas de la Ville**

**19 janvier 1945** – Évacuation du chantier de Joseph Sol au **Mas de Grenouillet**

**24 janvier 1945** – Contrat Guibal (n°12) pour 10 hommes au **Mas de Paulon**

Le « temps des Indochinois » se termine dans le courant de l'année 1945. Le moment n'est hélas pas clairement appréciable. La 25<sup>ème</sup> compagnie serait encore présente en Arles le 1<sup>er</sup> octobre 1945 avec un effectif de 120 hommes<sup>53</sup>, sans qu'il soit précisé leur affectation. Parmi les contrats de mise à disposition retrouvés en archives, un seul concerne cette année là : le contrat n° 12 du 24 janvier 1945, pour 10 travailleurs pendant un mois (renouvelable) au « Mas de Paulon ». D'un rappel de créance en date du 28 novembre 1946, on note également qu'un contrat de mise à disposition de travailleurs a été signé avec le Mas de la Ville le 15 janvier 1945. Le montant de la créance se montait à 37 515 francs.

<sup>52</sup> Archives municipales d'Arles, cote H 1021

<sup>53</sup> Archives Nationales de l'Outre-mer, cote 4302 COL 204, historique des compagnies

## Bilan de la riziculture pendant la période de guerre

Pour approcher les résultats des différentes campagnes de production de riz en Camargue et dans l'Aude, période au cours de laquelle la participation de travailleurs indochinois est avérée, il convient d'explorer plusieurs sources d'informations, qui, disons-le d'ores et déjà, sont assez divergentes sur les chiffres.

### **LES IMPOSITIONS – A la recherche des minima de récoltes.**

Je rappelle tout d'abord ce qu'il faut entendre par le terme « impositions ». Il ne s'agit pas dans ce cas d'une obligation de cultiver du riz, il s'agit d'une obligation de livrer au ravitaillement une certaine quantité de la récolte<sup>54</sup>. En ce qui concerne le riz de Camargue, c'est, ainsi que je l'ai déjà signalé, un arrêté préfectoral du 17 octobre 1942 qui a instauré les impositions sur la récolte du riz.

La date à laquelle est pris cet arrêté suffit à démontrer le fait de ce que je viens d'énoncer. En effet, cet arrêté est pris au moment de la récolte et non pas des mois auparavant, pas même quand les semences italiennes ont enfin pu être reçues. Les impositions sont donc calculées après la récolte sur la base des déclarations des producteurs. Les archives municipales d'Arles conservent un dossier sur ces impositions<sup>55</sup>. Il en ressort les informations qui suivent :

Récoltes	Superficiesensemencées	Nombre de producteurs	Impositions
1942	203 hectares	32	1018 quintaux
1943	401 hectares	52	2138 quintaux
1944	287 hectares	62	4076 quintaux
1945	304 hectares	70	5586 quintaux

Sur le total de la récolte déclarée par un producteur, il est affecté une imposition qui tient compte, à la baisse, d'une quantité de grains conservées par le dit producteur en prévision de la campagne suivante (la prévision d'ensemencement est également

<sup>54</sup> Les termes utilisés peuvent prêter à confusion. L'imposition est une obligation de livrer, les quantités livrées sont réputées taxées, ce qui signifie qu'elles sont payées à un prix fixé par arrêté au producteur.

<sup>55</sup> Archives municipales d'Arles, cote 26 W 71

déclarée par le producteur), soit 200/250 kgs par hectare<sup>56</sup> que le producteur prévoit d'exploiter l'année suivante. Il est donc possible, à partir de ces éléments, d'approcher le chiffre minimum de récolte en ajoutant au montant de l'imposition de l'année N un supplément de 200/250 kgs par hectare ensemencé l'année N+1). Cela donne les résultats ci-après :

	IMPOSITION N	SUPERFICIE N+1	RETENUES SEMENCES	RECOLTES THEORIQUES
1942	1018 qx	401 ha	802 qx	<b>182 tonnes</b>
1943	2138 qx	287 ha	718 qx	<b>286 tonnes</b>
1944	4076 qx	304 ha	760 qx	<b>484 tonnes</b>
1945	5586 qx	609 ha	1522 qx	<b>710 tonnes</b>

Les rendements, sur la base des déclarations, auraient ainsi évolué de la façon suivante :

1942 : 9 quintaux/hectare  
 1943 : 7 quintaux/hectare  
 1944 : 17 quintaux/hectare  
 1945 : 23 quintaux/hectare

Pour la campagne 1942, le détail des mas et domaines ayant participé fait l'objet du tableau qui va suivre. Les lieux où ont été employés des travailleurs indochinois sont surlignés en vert. On remarque qu'il s'agit presque de la totalité des plus grandes superficies<sup>57</sup>. Elles ne représentent cependant que 46,50 pour cent de l'ensemble des surfaces ensemencées c'est-à-dire qu'il est là clairement démontré qu'il y a une **exagération évidente à présenter cette riziculture comme exclusivement indochinoise.**

<sup>56</sup> 200 kgs par hectare pour la campagne 1943 et 250 kgs par hectare pour la campagne 1944.

<sup>57</sup> Il n'était pas prévu, à date, par le règlement de la M.O.I. de mettre à disposition des employeurs de petits détachements en principe inférieurs à 50 hommes

	PRODUCTEURS	SUPERFICIES		PRODUCTEURS	SUPERFICIES
1	GRAND MAS D'AVIGNON	3,50	18	MAS DE TOURBLANQUE	1,50
2	MAS DE VALERIOLE	0,75	19	MAS BOQUI	0,03
3	MAS DE MOUREFRECH	9,00	20	MAS DE LA VILLE	3,90
4	MAS DU GRAND PAN	5,00	21	SALIERS	4,00
5	MAS FERRER	0,03	22	MAS DE CABANES	11,00
6	MAS DE PEINT	4,00	23	MAS DE FAYE	0,10
7	MAS DE MERIE	7,00	24	MAS DE VERT	30,00
8	PETIT MAS D'AVIGNON	4,00	25	MAS DE FIELOUSE	2,00
9	MAS DE MOLIN-TRESORIERE-FURANE	5,00	26	MAS DE BROGLIE	5,00
10	DOMAINE DE GRAND BEAUJEU	8,00	27	CHÂTEAU VIGUIER	7,00
11	MAS DE PETIT PAULON	3,50	28	FARAMAN	10,00
12	MAS GUINOT	2,80	29	MAS DE GRAND GERBAUD	4,00
13	DOMAINE DE BOISVIEL	10,00	30	MAS DE VILLENEUVE	10,00
14	DOMAINE DE PEAUDURE	20,00	31	DOMAINE DE BOIS VERDUN	17,60
15	MAS D'AGON	5,00	32	MAS DE SAINT GERMAIN	9,00
16	MAS DE LA CHAMOINE	0,05			202,91
17	MAS QUIQUERAN	0,15		GRAND CASTELLOU (Aude)	3,50
				TOTAL	206,41
				dont M.O.I. - 46,50 %	96,00

*Données issues des Archives municipales d'Arles et des Archives Nationales de l'Outre-mer*

De son côté, la M.O.I., à l'heure de calculer la part qui doit lui être réservée<sup>58</sup>, chiffre la récolte des cinq domaines où elle a envoyé des travailleurs à 163 tonnes qui se répartissent ainsi qu'il suit :

Lieux	Superficies	Récoltes
MAS DE VERT	30 hectares	85 000 kgs
PEAUDURE-CHARTROUSE-BOIS VERDUN	20 hectares	40 000 kgs
MAS DE LA VILLE	4 hectares	18 000 kgs
MAS DE CABANE	11 hectares	20 000 kgs
SAINTE LUCIE *	0 hectare	
GRAND CASTELLOU *	3,5 hectares	500 kgs
* Régie directe M.O.I.	68,5 hectares	163 000 kgs

<sup>58</sup> Cette part qui doit lui être réservée est seulement « réservée ». Elle doit faire l'objet d'un paiement

Trois remarques :

- Le domaine de Boisviel, où nous savons que se trouvent des travailleurs indochinois depuis juillet 1941, a déclaré 10 hectaresensemencés en riz mais aucune récolte n'est revendiquée par la M.O.I.,
- Les domaines de Peaudure-Chartrouse-Bois Verdun qui ont déclaré 37,60 hectares ne sont repris par la M.O.I que pour 20 hectares,
- La M.O.I. revendique d'avoir participé à la production de 163 tonnes alors que pour l'année 1942 le chiffre rectifié des impositions pour l'ensemble des producteurs arlésiens se monterait à 182 tonnes (!).

Pour la **campagne 1943**, la M.O.I. dit avoir été concernée, hors régie directe, par la culture de 157 hectares<sup>59</sup> (tableau ci-après) contre 68,5 hectares l'année précédente. La totalité des déclarations des 52 producteurs s'élevant à 401 hectares, la part de la M.O.I. se situe à 39 pour cent des superficies.

Nom de la propriété	Superficie totale	Superficie cultivée, en hectares					Indochinois
		Vigne	Céréales	Prés	Rizières	Divers	
de Vert .....	800 H.	334	48	80	38	10	75
de la Ville.....	384 -	324	65	81	8	5	25
d'Aling .....	190 -	150		15	1		23
de Cabannes .....	400 -	123	46	4	11		39
de la Trésozière..	900 -	260	31	80	10	5	26
de Besujeu .....	360 -	35	33	48	6		9
de Vaccarès .....	361 -	37	30	12	3		14
de Cabassol.....	360 -	60	10	12			11
de Caseneuve....	107 -	63	4	10			6
de Peilon .....	150 -	40	2	10	9		27
de Boisviel.....	960 -	400	14	17	9		32
de Grand Romieu..	729 -	50	27	17	15		12
du Petit Argennes	125 -	40	25	15	7		11
de Laborde .....	116 -	61	12	4			15
de la 3 <sup>de</sup> Calabre	325 -	277	40	20			23
de la Reyranglade	363 -	193	70	40			18
<b>TOTAUX.....</b>	<b>6729 -</b>	<b>2327</b>	<b>471</b>	<b>445</b>	<b>117</b>	<b>20</b>	<b>370</b>

En tenant compte des domaines de Laborde, Grande Calabre et Reyranglade, l'effectif des travailleurs indochinois affectés à la riziculture, au moins une partie de

<sup>59</sup> D'un rapport de Jean Mestrallet en date du 25 janvier 1944, les trois derniers domaines du tableau comporteraient 40 hectares en rizières, comptabilisés en céréales et non spécifiquement en riz

leur temps de travail, serait de 350 hommes pour l'année 1943. Si l'on y ajoute ceux qui sont en régie directe, c'est vraisemblablement à ce moment là que leur nombre est le plus élevé, approchant peut être les 450/500 unités sous réserve – en diminution - des mutations entre domaines et des affectations à d'autres travaux. Quant au tonnage récolté, un courrier du Service de la Main d'œuvre Indigène adressé au ministère de l'Agriculture le 20 octobre 1943 en vue de voir attribuer sa part de la récolte, donne les chiffres de production qui suivent pour les domaines où des travailleurs indochinois ont participé aux travaux :

MAS DE VERT	40,00	DOMAINE DE BEAUJEU	17,80
LA TRESORIERE	17,27	MAS DE PAULON	9,13
LA TOUR D'ALENC	1,30	GRAND ROMIEU	12,00
MAS DE LA VILLE	1,50	CHARTROUSE	10,00
BOISVIEL	17,00	BOIS VERDUN	13,60
MAS DE LA VIGNE	33,90	PEAUDURE	11,00
MAS DE CABANES	30,00		214,50

LISTE DES PRODUCTEURS IMPOSES EN RIZ EN 1943 - SAUF CEUX MARQUES *		
GRAND MAS D'AVIGNON	ALBARON	GRAND MAS D'ARBAUD
VALERIOLE	TOUR DE PARADE	MAS DE GOUINE
TOUR D'ALING	MAS BOUVET	MAS GUINOT
TOUR DE CAZEAU	MAS DE LA VILLE	MAS ANTONINE
MAS DU GRAND PAN	MAS DE GRAND PAULON	MAS DE CHARTROUSE
PETIT BEAUJEU	MAS DE BEAUJEU	MAS DE GRAND ROMIEU
MAS DE MOUREFRECH	MAS DE VILLENEUVE	MAS D'AGON
MAS DE MERLE	TOUR D'AMPHOUX	GRAND MANUSCLAT
MAS DE PEINT	MAS DE FIELOUSE	PETIT PATY
MAS DE BEYNES	MAS DE VILLENEUVE PONTET	JULLIAN
PETIT MAS D'AVIGNON	MAS DE SAINTE CÉCILE	PEAUDURE
MOLIN - TRESORIERE	MAS DE LA VIGNE	SAINT GERMAIN
MAS DE BEAUJEU DE CASTRES	MAS DU SÉMINAIRE	GRANDE BASTIERE
MAS DE GALEGIERE	MAS DE BROGLIE	NOTRE DAME D'AMOUR
MAS DE TOURNEBLANQUE	MAS ANTONELLE	BARRIOL
MAS NEUF DE VACCARES	MAS DE VIGUIER	* GRAND MAS DE VERT
DOMAINE DE BOISVIEL	PONT DE ROUSTY	* PETIT MAS DE CABANES
PETITE PORCELETTE	LE VERDIER	*MAS DE BOIS VERDUN
En vert, les lieux où des Indochinois ont participé aux cultures		

Trois remarques :

- La M.O.I. revendique pour la récolte 1943 d'avoir participé à la production de 214,50 tonnes de riz. La totalité des déclarations rectifiées des producteurs se monte à 286 tonnes (!).
- La M.O.I. ne revendique pas de travaux rizicoles pour les contrats passés en 1943 avec les Mas de Cabassole, de Bertaud et de Gageron.
- En ce qui concerne la régie directe, seul le domaine de Pin Fourcat a pu donner une récolte après la fermeture des chantiers de l'Aude. Elle fut cependant infime puisque s'établissant à ..... 7 quintaux !

La presse, dont je parlerai un peu plus loin, avait rapporté après la récolte de l'année précédente l'espoir d'un développement très important de la riziculture pour la campagne 1943. Au final, ces espoirs ne furent pas atteints en termes de récolte (286 tonnes contre 182 en 1942). Ceci malgré l'augmentation des surfaces ensemencées, malgré l'affectation d'un plus grand nombre de travailleurs indochinois à cette culture et malgré l'intérêt de producteurs supplémentaires. René Dumont, dont on trouvera en annexe transcription de l'article publié dans l'hebdomadaire « La Terre Française » n° 147 du 21 août 1943, décrit avec précision le déroulement des faits jusqu'avant la récolte. Ils peuvent en partie expliquer les raisons de cette déconvenue. Le passage le plus intéressant me semble être le suivant : « *Les semences, de provenance italienne, étant arrivées tard pour la campagne 1942, on les reporta pour l'année suivante*<sup>60</sup>. Huit à neuf cents quintaux restèrent ainsi confiés aux silos de la société « Alpes et Provence ». Mais le riz, récolté tard à l'automne, n'est pas toujours bien sec. Avant guerre, les Italiens, soigneux, le faisait sécher sur l'aire, au soleil ». « *Puis dans des colonnes sécheuses, l'air chaud traversait la masse de grains s'écoulant lentement entre deux tôles perforées. Faute de combustible pour chauffer l'air, on n'a sans doute pas pu continuer à le faire. Et la réserve de grains a du, au cours de l'été 1942, chauffer en silo, sans qu'on prenne soin de la surveiller. Au printemps 1943, cette quantité de semences, suffisante pour emblaver 400 à 500 hectares, fut aussi distribuée sans qu'on ait même pris la précaution élémentaire d'en vérifier la faculté germinative. Le résultat de cette impardonnable incurie fut que les agriculteurs, qui avaient semé fin avril, attendaient en vain la levée du grain, en faisant inutilement de grandes dépenses d'arrosage. Quand au bout d'un mois tout espoir fut perdu, on ressema avec des grains récoltés l'automne précédent dans le pays. Mais en Camargue on ne sèche pas bien le grain. Aussi chauffa-t-il dans les silos de la Fédération des Associations Agricoles des Bouches du Rhône, qui en avaient la charge. Mais là, on s'en aperçut de suite, aéra et refroidit le grain, de sorte que la faculté germinative ne fut que partiellement*

---

<sup>60</sup> On a vu qu'en fait une première partie des semences italiennes a été utilisée en 1942, l'auteur parle donc du reliquat de la commande de 170 tonnes.

*touchée. On ressema fin mai, donc un mois trop tard, avec une graine imparfaite. Une partie des rizières a été abandonnée, le reste donnera une très mauvaise récolte, peut être pas 10 quintaux à l'hectare. »*

La conclusion qui s'impose, est que, contrairement à ce que les images des Actualités montrent, cette campagne ne fut pas si extraordinaire, même, si bien entendu elle a eu son utilité et a permis d'obtenir un tonnage précieux de riz. Là encore il n'y eu que **peu de repiquage**, les délais, sauf exceptions, ne le permettaient pas. Jean Brugnot en parle ainsi dans son mémoire : *« Il y a deux sortes de semis : le semis en place et le semis en pépinières : le semis en place, qui est le semis ordinaire des autres céréales, blé, orge, seigle, etc ... est de loin le plus pratiqué en Camargue : on sème le riz et la plante ne bougera plus jusqu'à la récolte. »* - *« On ne pratique le semis en pépinières qu'en de rares endroits car, s'il a un rendement meilleur, il exige par contre beaucoup de main d'œuvre, beaucoup d'habitude et il est très coûteux. Le semis se fait à la volée et un peu dru »*. *« On a aussi recours quelquefois au semis en pépinière, lorsqu'on s'aperçoit, une trentaine de jours après les semilles en place, que le riz ne vient pas très bien ou qu'il vient par plaques, en laissant dans la rizière des « trous »*. Cette explication me semble tout à fait correspondre à ce que les quelques images publiées dans la presse montrent, notamment celles de l'Agence Trampus, en 1942. La légende de ces photos laisse cependant croire que le repiquage était, si ce n'est généralisé, au moins pratiqué sur le lieu du reportage, au mas de Cabannes. Or l'on sait que son propriétaire en a réfuté la réalité. Que voyons-nous alors ? Exactement ce qu'écrit Jean Brugnot, « un repiquage partiel » après la pousse des semis en place, pour « boucher les trous ». Peut être est-ce là, à ce moment précis, que l'on peut voir l'apport de l'expérience séculaire des Indochinois, qui rectifient ou améliorent le procédé dit « à la volée ». Parce que cette façon de faire, ce soin, on peut légitimement penser que ce n'était pas courant en Camargue étant donné le but dessalinisant des cultures antérieures.

Je n'ai pas trouvé les revendications de culture de la M.O.I. pour les deux dernières campagnes (1944 et 1945<sup>61</sup>). Ce que l'on peut voir des deux premières campagnes, c'est que, si au niveau des superficies ensemencées, la part de la M.O.I. n'est que de 46,50 et de 39 pour cent, la part de récolte est revendiquée aux taux de 90 pour cent en 1942 et 75 pour cent en 1943 ! Cette discordance n'est pas explicable au moyen des documents disponibles. Je me garderai donc d'émettre des hypothèses qui expliqueraient cet état de fait mais nous verrons plus loin que certains en ont. Pour la Campagne 1944, comme d'ailleurs pour les deux précédentes, il existe une liste des producteurs concernés par les impositions. Ils sont au nombre « officiel » de 62 mais il est noté que quelques autres (6 sont nommés) ont remis leur déclaration

---

<sup>61</sup> Après le nouvel échec de l'exploitation en régie directe, aucune récolte ne fut enregistrée en 1944 et en 1945.

avec retard et ne sont pas comptabilisés dans le chiffre « officiel ». Ci-après liste des producteurs de la Campagne 1944

LISTE DES PRODUCTEURS DE RIZ IMPOSES EN 1944 - SAUF CEUX MARQUES *			
TOUR DU CAZEAU	MAS PINDER	GRAND MAS D'AVIGNON	SALIERS
MAS DE PEINT	MAS BOVET	MAS DE VALERIOLE	DOMAINE DE BOIS VERDUN
MAS DE MONTLONG	MAS DE LA VILLE	MAS DE MERLE	MAS ANTONINE (Villeneuve)
PETIT MAS D'AVIGNON	MAS ANTONELLE	MAS LES CABANETTES (Saliers)	GRAND MAS DE SALIERS
MAS DE MOLIN/TRESORIERE	MAS DE L'ANGE (Vaccarès)	TOUR D'ALEING	DOMAINE DE BOISVIEL
MAS DE BEYNE	MAS DE PAULON (2)	MAS DE VILLENEUVE	DOMAINE DE BEAUJEU CASTRES
MAS DE MOUREFRECH	MAS PAULET (Salin Giraud)	MAS DE SAINT CESAIRE (Saliers)	TOUR DE VAZEL
MAS DE BEAUJEU (Sambuc)	MAS NEUF (Sambuc)	CABANE DES CHALOTS	DOMAINE DE GRAND ROMIEU
DOMAINE D'EYMINY	DOMAINE DE FIELOUSE	MAS DU GRAND MANUSCLAT	MAS DE GRILLE (Saliers)
MAS DE CABASSOLE	MAS DE BROGLIE	MAS DU PONT DE ROUSTY	GRAND MAS DE VERT
MAS DE TOURBLANQUE	MAS DU SEMINAIRE (Saliers)	DOMAINE DE PETIT PATIS	PETITE PORCELETTE
MAS DE COMBET	MAS VERDIER	DOMAINE DE PEAUDURE	* MAS DE CAZENEUVE
MAS NEUF DE VACCARES	MAS DE MONTMAJOR	DOMAINE DE SAINT ANDIOL	* GRAND GAGERON
MAS LA LOUISIANE	MAS NEUF	MAS DE GUINOT (Sambuc)	* MAS DE BERTAUD
MAS D'ALBARON	MAS DE GRAND ARBAUD	DOMAINE DE GOUINE	* MAS DE LA VIGNE
PETIT MAS DE VERT	MAS DE PERROTIN	DOMAINE DE LA FORÊT	* PRADEAUX (Saint Gilles)
MAS TRUCHET	MAS DE FIGARES	DOMAINE DE SAINT GERMAIN	* CLAIRE-FARINE (Gard)
MAS DU ROURE			
En vert, les lieux où des Indochinois ont participé aux cultures			

Pour la Campagne 1945, aucune liste, aucun détail ne figurent dans le dossier.

Une dernière remarque pour, toujours, approcher la réalité : ces impositions concernent le territoire d'Arles et des Saintes Maries de la Mer, il semble manquer les potentielles exploitations du Gard également concernées par l'Arrêté préfectoral du 17 octobre 1942. Les archives municipales de Saint Gilles<sup>62</sup> ne mentionnent que deux exploitations qui, en 1943 ont déclaré l'ensemencement de riz au printemps : Joseph MICHEL pour 22 ha et Société du Mas de Barjac pour 10 ha. Les éventuelles impositions n'ont pas été trouvées. Les archives départementales du Gard ne font pas apparaître d'ensemencement en riz mais les statistiques agricoles y sont partielles.

## LA PRESSE ET LES ÉCRITS ULTÉRIEURS

Les éléments donnés par les impositions et par les revendications de la M.O.I. constituent **le chiffre bas** des résultats de la riziculture entre 1942 et 1945. Il convient ensuite de regarder ce qu'en disent la presse et les différentes déclarations de l'époque ou les travaux ultérieurs. J'ai construit quatre tableaux qui reprennent l'essentiel des parutions.

<sup>62</sup> Archives municipales de Saint Gilles – Cote 14 W 252

CAMPAGNE 1941 - 1942			
Superficie (hectares)	Récolte (tonnes)	Sources et références	
300	900	Edmond Clauzel	L'Echo du 10/03/1943
400	800	Jean Brugnot	Mémoire Enfom en 1945
250	750		L'Epicier de France du 15/05/1952
220	600	Pierre Du Lac	Réveil du Nord du 24/03/1943
250	250	J. Arrighi de Casanova	Revue Delta n°3, 1961
300	400	J. Arrighi de Casanova	Bulletin de la Société Française d'économie rurale, Vol 4, n°3, 1952
250	500		Bulletin agronomique du 01/01/1954
300	300	Victor Prevot	L'information géographique 1953
250	750	René Dumont	La Terre Française du 21/08/1943
300	X	Paul Ricard	Le Monde du 22/05/1948
230	250	Jacques Bethemont	Le thème de l'eau dans la vallée du Rhône
50	180	B. K.	Cong Binh Tap Chi n°28 de novembre 1944
246	600	V. de Tehcy	L'Eclair du 24/07/1943
250	600		Actu du 07/11/1943

On constate une fourchette de 50 hectares à 400 hectares pour ce qui concerne les superficies ensemencées et une production de paddy entre 180 tonnes et 900 tonnes ! J'émet l'hypothèse que les chiffres de 50 hectares pour une production de 180 tonnes, donnés par le journal des travailleurs indochinois<sup>63</sup>, pourraient correspondre grosso-modo aux revendications de la M.O.I (68,50 hectares et 163 tonnes). En ignorant les informations de ce journal, l'écart passe de 230 hectares à 400 hectares.

Pour les autres chiffres, on ne peut que constater leur très grande disparité.

CAMPAGNE 1942 - 1943			
Superficie (hectares)	Récolte (tonnes)	Sources et références	
500	1050	Jean Brugnot	Mémoire Enfom en 1945
250	500	J. Arrighi de Casanova	Revue Delta n°3, 1961
400	500	J. Arrighi de Casanova	Bulletin de la Société Française d'économie rurale, Vol 4, n°3, 1952
400	440	Victor Prevot	L'information géographique 1953
450	450	René Dumont	La Terre Française du 21/08/1943
230	600	B. K.	Cong Binh Tap Chi n°28 de novembre 1944
500	1600		Le Foyer du 7 novembre 1943
400	500		Bulletin d'information n°40 de 1955
500	1600		Le Grand Echo du Nord du 21/10/1943
600		V. de Tehcy	L'Eclair du 24/07/1943
800			Actu du 07/11/1943
500	1600		France Actualités Gaumont du 05/11/1943

<sup>63</sup> Voir traduction de l'article en annexe

Les superficies ensemencées varient de 230 hectares à 800 hectares. La production est, elle, chiffrée de 440 tonnes à 1600 tonnes.

Le journal Cong Binh Tap Chi, n'est cette fois pas en phase avec les revendications de la M.O.I. Quant à René Dumont, son article paraît avant la récolte et il cale sa **prévision** sur son hypothèse d'un rendement de 10 quintaux par hectare. Le chiffre de 1600 tonnes est donné trois fois, avec la même superficie ensemencée, or deux des articles indiquent qu'il s'agit d'une « **espérance** » de **récolte**. En mettant de côté cette prévision, l'écart se resserre de 440 tonnes à 1050 tonnes.

CAMPAGNE 1943 - 1944			
Superficie (hectares)	Récolte (tonnes)	Sources et références	
500	500	J. Arrighi de Casanova	Revue Delta n°3, 1961
400	500	J. Arrighi de Casanova	Bulletin de la Société Française d'économie rurale, Vol 4, n°3, 1952
400	X	Victor Prevot	L'information géographique, 1953
800	X	B. K.	Cong Binh Tap Chi n°28 de novembre 1944
800	2200	Maurice Rives	Bulletin de l'A.N.A.I., 1993
800	2200	Le Huu Tho	Itinéraire d'un petit mandarin, 1996
400	750	Jean Brugnot	Mémoire Enfom en 1945
X	750	Pierre Daum	Immigrés de force, 2009
500	500		Bulletin d'information n°40 de 1955
600	X	Pierre Malo	Le Matin du 10/03/1944
500	X	Edmond Clauzel	Le Maroc primeuriste du 19/05/1949

Les superficies ensemencées varient du simple au double, de 400 hectares à 800 hectares. Concernant la production de cette année 1944, le chiffrage à 2200 tonnes donné par Maurice Rives et repris par Lê Huu Tho semble hors de propos. En n'en tenant pas compte, nous aurions une récolte de 500 tonnes à 750 tonnes.

CAMPAGNE 1944 - 1945			
Superficie (hectares)	Récolte (tonnes)	Sources et références	
500	1125		L'Epicier de France du 15/05/1952
750	1300	J. Arrighi de Casanova	Revue Delta n°3, 1961
500	1300	J. Arrighi de Casanova	Bulletin de la Société Française d'économie rurale, Vol 4, n°3, 1952
500	1125		Bulletin agronomique du 01/01/1954
500	X		L'information géographique, 1953
600	X	Jacques Bethemont	Le thème de l'eau dans la vallée du Rhône
500	1250	Pierre Angeli	
X	1250	Pierre Daum	
500	1250		Union des Femmes Françaises du 7/12/1945
750	1300		Bulletin d'information n°40 de 1955

On constate pour cette campagne une meilleure homogénéité dans les chiffres. Ainsi en ce qui concerne les superficies ensemencées, les valeurs vont de 500 hectares à 750 hectares. Pour le chiffre de la récolte 1945, il y a également une homogénéité bien plus grande que les autres années puisque les valeurs vont de 1125 tonnes à 1300 tonnes.

### **Quelles conclusions peuvent être tirées à l'issue de ce chapitre ?**

- D'abord des confirmations, la première étant que les Indochinois n'étaient pas les seuls à avoir pratiqué la riziculture pendant la période de guerre. La seconde concerne l'utilisation peu fréquente du repiquage<sup>64</sup>.
- Ensuite que les rendements ne furent pas très élevés dans les premières années, celui de 1943 en particulier qui connut des déboires germinatifs. Ils se sont améliorés en 1944 et encore en 1945.
- Enfin, que la difficulté à trouver des chiffres précis et complets d'emblavement et de production en paddy ne permet pas d'obtenir les chiffres réels de la riziculture au niveau global. Il est également difficile de connaître avec précision la part qui pourrait être attribuée aux Indochinois, nonobstant le fait qu'ils faisaient aussi d'autres travaux dans les mas et que, disons-le, les déclarations des producteurs sont sujettes à caution.

En tout état de cause, **les affirmations de Pierre Daum, qui attribue aux seuls Indochinois cette culture de guerre et l'utilisation du repiquage comme technique centrale de celle-ci, ne sont absolument pas corroborées.**

---

<sup>64</sup> Cette technique fut la principale employée en Camargue à partir des années cinquante par des ouvriers italiens puis espagnols et fut abandonnée vers la fin des années soixante.

## LES CONDITIONS FINANCIÈRES

La main-d'œuvre indochinoise fut-elle « donnée » ?

Les premiers contrats, nous l'avons vu précédemment, ont été conclus en avril 1942 sur la base du cahier des charges n° 10.157 du 11 décembre 1941. Je prends pour exemple le contrat n° 82 signé avec la Société des Raffineries de Sucre de Saint-Louis pour les domaines de Peaudure, Bois-Verdun et Chartrouse. Le tarif demandé par la M.O.I. est de **35,00 francs** par homme et par journée de huit heures. Ce prix se décompose en 29,20 francs de « salaire » et de 5,80 francs à titre d'indemnité forfaitaire, dite de compensation, au taux de 20%. Elle représente les charges sociales incombant à la M.O.I., énumérées au cahier des charges soit : allocations familiales, indemnité pour charges de famille, assurances accident, etc .....<sup>65</sup>. Le 1<sup>er</sup> juillet 1942, le tarif passe à **40,00 francs** qui se décomposent en 33,40 francs de « salaire » et 6,60 francs d'indemnité forfaitaire, toujours au taux de 20%.

A l'évidence la réponse à la question de départ est négative. Ce qu'il reste à analyser c'est dans quelle mesure elle fut « bon marché ». A l'époque il n'existait pas de salaire minimum interprofessionnel. De plus, pour une même profession les salaires variaient selon le lieu de l'activité, les écarts pouvant être assez importants. Les salaires agricoles n'échappaient pas à la règle, en plus d'être, nous venons de le dire, d'une structure différente avec une partie « en nature » qui pouvait elle aussi être conséquente, surtout pour le personnel nourri, logé, blanchi, etc .... Les travailleurs indochinois se trouvant employés en Camargue, la comparaison la plus pertinente doit être faite avec les salaires agricoles officiels.

### Quel salaire agricole moyen dans les Bouches du Rhône en 1942

Les recherches que j'ai entreprises sur ce sujet aux Archives Départementales des Bouches du Rhône ne m'ont pas permis de trouver des éléments clairs sur les salaires agricoles. Dès lors, j'ai choisi d'utiliser trois sources qui m'ont parues assez complémentaires et utiles à cerner le comment ces salaires ont pu être établis :

Première source, inspirée du texte qui suit : « *Si l'on peut disposer de données statistiques assez bonnes sur les salaires des ouvriers de l'industrie, il n'en est pas de même pour les salaires agricoles, où l'on ne disposait jusqu'à ces dernières années, que « d'évaluations officielles » qui, effectuées d'après le sentiment des autorités départementales, ne résultaient pas d'une enquête véritable et ne présentaient pas le caractère d'un relevé effectif des salaires. Une autre source officielle de renseignements est donnée par l'application de l'article 63 du décret-loi du 29 juillet 1939, qui institue le « contrat de salaire différé » et dispose que « le taux*

<sup>65</sup> Ce « etc ..... » n'est pas précisé .....

*de ce salaire sera égal, selon les cas, à la moitié du salaire annuel, soit de l'ouvrier agricole logé et nourri, soit de la servante de ferme également nourrie et logée, tels que ces salaires seront constatés, chaque année et par département, par arrêtés du ministre de l'Agriculture, pris après avis de la Chambre d'Agriculture »<sup>66</sup>.*

De quoi s'agit-il ? A grands traits, on retiendra que sur une exploitation agricole il est fréquent que des membres de la famille du propriétaire-exploitant donne la main aux travaux sans recevoir en retour de salaire en espèces. Ils sont cependant nourris et logés. Lors de la succession du chef de famille, les membres de la famille concernés pouvaient demander la prise en compte, de façon différée donc, d'une somme correspondant aux salaires non perçus. La part ressortant des avantages en nature ne peut bien entendu pas faire l'objet d'un report ultérieur.

Pour l'année 1942, le salaire annuel en espèces, donc hors la part « en nature », s'établissait pour les Bouches du Rhône à 7000 francs pour l'ouvrier agricole, logé et nourri. Sur la base de l'époque, qui fixe le nombre de jour de travail à 300, on obtient un salaire en espèces de 23,33 francs par jour.

Deuxième source, toujours inspirée du même auteur : « *La lacune que présentaient les statistiques de salaires agricoles a été en partie comblée par des enquêtes de la « Mission de restauration paysanne » ; celles-ci ont eu lieu en octobre 1941, avril et octobre 1942 ; elles n'ont malheureusement porté que sur la zone occupée. On a reproduit ci-dessous les moyennes pour l'ensemble des départements enquêtés, en ne retenant que les professions les plus courantes ; on a porté dans la colonne S le montant du salaire direct en espèces et dans la colonne T le montant du salaire total, y compris l'estimation en argent des avantages en nature. Ces salaires se réfèrent à une durée moyenne de travail de dix à douze heures par jour. Il convient de noter que les moyennes de salaires seraient probablement plus faibles pour la France entière que celles indiquées, car les salaires payés dans le Centre et le Midi sont moins élevés que ceux des départements occupés.*

	OCTOBRE 1941		AVRIL 1942	
	S	T	S	T
	fr.	fr.	fr.	fr.
Journalier (salaire journalier). . . . .	24	42	27	50
Valet de ferme. . . . .	6.100	12.700	8.200	15.900
Servante de ferme. . . . .	3.950	9.730	5.800	12.200
Charretier. . . . .	8.000	14.400	9.700	17.200
Jeunes gens (15 à 18 ans). . . . .	3.600	9.900	5.300	12.900
Jeunes filles (15 à 18 ans). . . . .	2.900	9.100	4.000	10.800

<sup>66</sup> Jacques Lehoulier, Chronique des salaires. Le mouvement des salaires en France depuis 1938, Journal de la Société Statistique de Paris, tome 86 (1945), p 172-176

Troisième source : j'ai pu obtenir, en ligne pour le Puy de Dôme<sup>67</sup> et aux archives départementales pour le Rhône<sup>68</sup>, des tableaux qui mentionnent les salaires 1942, moyens et minima, par jour et par an, et de façon intéressante la part de la nourriture et du logement (les « salaires en nature »). Ils sont d'ailleurs très proches pour ces deux départements.

Comparaison entre le prix réclamé par la M.O.I. et le coût théorique pour l'employeur d'un ouvrier embauché directement

Plaçons-nous du côté de l'exploitant employeur qui embaucherait un ouvrier agricole au tarif minimum ? Les tableaux mentionnés plus haut nous indiquent les sommes suivantes (avant cotisations patronales) :

Source 1 : Les contrats de salaire différé

Bouches du Rhône - 7000 francs l'année, Puy-de-Dôme - 9000 francs l'année, Rhône - 8000 francs l'année, pour l'ouvrier agricole nourri et logé, Exprimés en salaire journalier cela donne : Bouches du Rhône 23,33 francs par jour, Puy-de-Dôme 30,00 francs par jour et Rhône 26,66 francs par jour. Nous savons que les montants sont à doubler pour obtenir le salaire total, compris les avantages en nature. Il faut donc retenir respectivement pour chaque département, 46,66 francs, 60,00 francs et 53,32 francs.

Source 2 : Les enquêtes de la Mission de restauration paysanne

Les chiffres concernent uniquement la zone occupée. La moyenne des départements ressort à 50,00 francs par jour qui se décomposent en 27,00 francs de salaire en espèces et 23,00 francs en avantages en nature. J'attire l'attention sur les deux remarques suivantes : D'une part il est précisé que les salaires indiqués sont basés sur une durée de travail journalière de 10 à 12 heures, d'autre part je rappelle que les contrats M.O.I. sont eux basés sur une durée journalière de travail de 8 heures.

Source 3 : Les détails obtenus aux archives du Puy-de-Dôme et du Rhône

Pour le journalier homme, y compris « salaire en nature », les chiffres sont les suivants (en moyenne) : Puy-de-Dôme, 45,00 francs par jour et Rhône, 40,00 francs par jour.

A ces chiffres, l'exploitant employeur devrait ajouter la part patronale des Assurances sociales (4%) et les Congés Payés (4%).

---

<sup>67</sup> AD63, cote 131W3

<sup>68</sup> AD69, Cote 3556W118

Le coût de la journée de travail serait donc pour lui, en embauche directe, de 50,40 francs (Source 1), de 54,00 francs (Source 2), de 48,60 francs (Puy-de-Dôme) et de 43,20 francs (Rhône).

Il reste cependant, pour une honnête comparaison, à tenir compte du fait que c'est la M.O.I. qui fournit l'alimentation et qui finance les Congés Payés. Il faut donc retrancher à ces derniers chiffres le montant de la nourriture (18,00 francs selon les barèmes) et le pourcentage de Congés Payés,

Les chiffres « définitifs » sont alors de 30,53 francs (Source 1), 34,00 francs (Source 2), 28,80 francs (Puy-de-Dôme) et de 23,60 francs (Rhône),

Mais pour être encore plus rigoureux, il faut, sous réserve que je n'ai rien oublié d'important, mentionner que la prime d'alimentation de la M.O.I. en décembre 1942 se monte à 11,00 francs<sup>69</sup>, soit 7,00 francs de moins que les barèmes préfectoraux. En réintégrant, au profit de l'exploitant, puisqu'il n'assure pas ce service, cette somme de 7,00 francs, les chiffres que je retiendrais pour ma part seraient de l'ordre (la précision n'est pas atteignable) des montants ci-après :

Source 1 = 37,53 francs – Source 2 = 41,00 francs – Puy-de-Dôme = 35,80 francs – Rhône = 30,60 francs.

Retenons le chiffre le plus élevé, soit 41,00 francs à comparer aux 35,00 francs puis 40,00 francs facturés par la M.O.I.

Je laisse au lecteur le soin d'évaluer dans quelle mesure les employeurs camarguais auraient obtenu une main d'œuvre à vil prix .....

Je profite de ce « paragraphe monétaire » pour indiquer que les premières semences obtenues en 1942 n'étaient en principe pas gratuites pour les agriculteurs. On se souvient que la Tunisie avait livré à la Lybie des semences d'orge. En contrepartie de cette livraison, l'Italie livre les semences de riz. Les semences d'orge ont été payées par la France aux agriculteurs tunisiens. Un montant équivalent devait être demandé aux agriculteurs camarguais afin que l'ensemble de l'opération soit à coût nul<sup>70</sup>.

En a-t-il été différent ? A date, je n'ai pas trouvé d'information sur ce point, ce qui ne permet pas de me positionner sur ce point comme le fait Pierre Daum qui affirme, sans en apporter de preuve, que ces semences ont été données.

---

<sup>69</sup> Cette différence serait à interroger pour en comprendre les raisons et peut être des conséquences

<sup>70</sup> Archives Nationales, cote AJ/41/205

## La riziculture française, stop ou encore ?

Dans l'esprit d'une majorité d'acteurs ou de commentateurs, cette « expérience » n'était pas destinée à durer au-delà de la fin de la guerre, même si certains, on l'a vu dès 1943 avec René Dumont, envisageaient une éventuelle poursuite de cette activité face à des événements géopolitiques futurs incertains. Voici quelques exemples pour illustrer la perception de l'époque :

Selon Jean Bourgogne, Président du Syndicat du Commerce du Riz et Dérivés :

*« Déterminer les modifications d'ordre « définitif » que la guerre aura apporté dans les courants commerciaux nous paraît bien difficile à établir tant que la guerre ne sera pas terminée. Si, comme tous les français l'espèrent, nous conservons nos colonies, il est bien évident que c'est à notre colonie d'Extrême-Orient que nous demanderons de nous fournir le riz nécessaire aux besoins du pays et ils seront importants. En effet, la production du riz de Camargue, que l'on a cherché à développer en 1942 n'a porté que sur quelques 200 hectares et les quantités récoltées sont insignifiantes (600 tonnes environ de paddy, soit approximativement 300 tonnes de riz blanc consommable). La récolte de 1943 ne s'annonce pas sous de très heureux auspices, car si les surfaces ensemencées ont été augmentées notablement, les grains ont mal germé ; la semence ayant été trop longtemps conservée en silos par les coopératives agricoles. **L'on ne peut donc guère faire fond sur cette production pour les besoins mêmes partiels du pays, et il faudra s'adresser soit à nos colonies, soit à l'étranger, pour se procurer les riz nécessaires.** Nous pensons cependant que l'après-guerre verra une diminution probable des importations de riz, car il nous paraît douteux que l'on continue à importer des quantités énormes de riz pour les besoins de l'alimentation animale. Cela mobiliserait un tonnage très important qui sera nécessaire pour l'importation d'autres produits de plus grande nécessité. D'autre part, le Gouvernement cherchera vraisemblablement à protéger la production agricole métropolitaine de céréales secondaires et, enfin, il ne paraît pas douteux que l'Indochine se trouvera après guerre devant un marché asiatique beaucoup plus large pour le riz que celui qui existait : ce qui lui permettra de reprendre sur les marchés japonais et chinois notamment, la place qu'elle avait perdu ces dernières années par suite de la guerre sino-japonaise et du régime autarcique dans lequel s'enfermait le Japon. Il apparaît qu'après-guerre les cinq à six millions de tonnes d'excédent de production des grands pays exportateurs de riz (Birmanie, Siam, Indochine), trouveront un exutoire*

*facile dans le Pacifique où, chaque année, des quantités de jaunes sont sous-alimentés et où, par conséquent, les besoins sont considérables »<sup>71</sup>*

Selon Jean Brugnot, dans son Mémoire déjà cité à plusieurs reprises :

*« Les producteurs de Camargue ont planté du riz parce que l'État les y oblige<sup>72</sup>, parce qu'ils y trouvaient un appoint à l'entretien de leur personnel, parce qu'ils sentent que tant que la guerre n'est pas complètement terminée, que le ravitaillement reste précaire et que les riz coloniaux n'arrivent pas, ils pourront écouler leur riz, leur riz qui est utile ne serait-ce que dans une infime proportion à la France. Mais **ils sont tous bien décidés à abandonner cette culture après la guerre, car elle leur mange et leur mangera de l'argent : pas d'avenir possible pour le riz en Camargue** ».*

Selon le propriétaire du Mas de Gouine, dans L'Actu n° 79 du 7 novembre 1943 :

*« L'avenir de la Camargue est-il dans une immense rizière ? Mon interlocuteur eut un sourire. \_ Non, je ne pense pas, dit-il après réflexion. Notre rendement moyen de trente quintaux à l'hectare ne pourra nous permettre de lutter victorieusement avec la concurrence des riz exotiques. Certes, on exploitera les terrains gagnés durant un moment, puis petit à petit le marais reconquerra la rizière ... »*

Dans une interview du 22 mars 1943 pour Le Journal, Pierre Du Lac, le maire d'Arles et propriétaire du Mas de Cabannes est partagé quant à l'avenir :

*« Quoi qu'il en soit, lorsque les temps normaux seront revenus, **les paysans n'abandonneront plus la culture du riz**, qui leur permettra – tout en profitant de la récolte – de **dessaler leurs terres arides** par le niveau d'eau permanent des cultures et de supprimer ainsi définitivement les jachères ».*

---

<sup>71</sup> Jean Bourgogne, Président du Syndicat du Commerce des Riz et Dérivés, Les Cahiers coloniaux, Institut Colonial de Marseille, août-septembre 1943

<sup>72</sup> On a vu que ce n'est pas exactement cela

## Conclusion

La présence des travailleurs indochinois de la M.O.I. à la riziculture en Camargue durant les années de guerre est documentée, même si les détails qui nous sont parvenus sont incomplets. Leur présence a opportunément permis de résoudre un problème de main d'œuvre qui n'aurait pas manqué d'être très compliqué à l'être pour certains agriculteurs désireux d'entreprendre cette culture, essentiellement les domaines les plus vastes. Car les travailleurs indochinois alliaient une disponibilité forcée et une habitude de ce type de travail que n'avaient pas forcément les autres groupes de travailleurs déplaçables et présents en France à cette époque. Si l'objectif de la M.O.I. fut de nourrir ses hommes en les faisant produire du riz, l'objectif des autres exploitants étaient clairement de produire du riz de table à destination du marché normal.

La production fut très modeste par rapport aux besoins du moment, y compris à ceux de la M.O.I. La consommation humaine de riz de bouche était annuellement considérée de l'ordre de 91 000 tonnes, celle des coloniaux bloqués en Métropole (Indochinois, Malgaches, Sénégalais) était estimée à 9 000 tonnes. Il fallait donc tabler sur un besoin annuel de 100 000 tonnes de riz blanchi, avant mise en œuvre du rationnement. Même en retenant les chiffres de récolte les plus élevés qui ont pu être énoncés (soit un total de 6 000 tonnes de paddy en quatre campagnes), même en estimant un détournement important pour alimenter un marché parallèle, l'apport camarguais à cette période reste mineur et celui des « Indochinois » encore plus puisqu'ils n'étaient pas employés dans tous les lieux de production.

Quand je constate et conclus à la modestie de l'apport en riz face aux besoins, il n'est évidemment pas question d'une quelconque « critique », ni envers les travailleurs indochinois, ni envers les agriculteurs camarguais. Il est juste question de donner un aperçu réel et non fantasmé de la réalité, un aperçu moins « optimiste » que le ton de la propagande vichyste donnait à croire tout comme l'appréciation dithyrambique de Pierre Daum et suivants. Il en est de même quant à la potion magique qu'aurait été la technique du repiquage, qualifiée de « révolutionnaire » dans le film documentaire « Riz amer », ignorée de tous et que les travailleurs indochinois auraient révélé. Le repiquage n'était pas ignoré, il était non pratiqué, ce n'est pas la même chose. Il fut utilisé mais à un niveau peu répandu et ne le fut pas en Camargue<sup>73</sup> lors de la première campagne en 1942.

---

<sup>73</sup> Il le fut dans l'Aude où les résultats furent infimes sans que la technique en elle-même puisse être mise en cause.

Cette longue reconstitution des événements nous apporte à l'évidence un éclairage très différent de ce que Pierre Daum répand au sujet des travailleurs indochinois et du riz de Camargue. Il est établi que les Indochinois n'étaient pas les seuls à faire du riz<sup>74</sup>. Il est démontré que de nombreux agriculteurs de Camargue savaient encore en faire la culture. Et on parle bien de riz destiné à la consommation humaine. Les poulets et les cochons mangeront du blé dont le prix est devenu plus abordable que celui du riz ! Il interroge aussi les statistiques avancées par les différentes sources disponibles (administratives ou littéraires) quant à leur fiabilité. Enfin, il constate la faillite du système imaginé par la M.O.I, c'est-à-dire la régie directe sur terres incultes.

---

<sup>74</sup> Ils n'ont d'ailleurs pas été uniquement employés à des travaux de riziculture

## La véritable naissance du riz de Camargue 1946 – 1949

### La situation du marché mondial du riz après guerre

La période de guerre a considérablement changé la physionomie du marché mondial du riz et singulièrement pour la puissance coloniale française. Si en Métropole le monde politique était contre l'indépendance de l'Indochine, et s'engageait vers la reconquête de la colonie, les perspectives au moment de la récolte 1945 du riz de Camargue ne sont pas des plus optimistes quant à un retour à la situation d'avant guerre sur le plan des approvisionnements en riz colonial. Au printemps 1945, le ministre du Ravitaillement écrit aux Commissaires Régionaux de la République et aux Directeurs Régionaux et Départementaux du Ravitaillement que « *des importations de riz doivent être réalisées au cours des mois prochains. Elles permettront d'abord de reprendre les distributions normales qui ont dû être interrompues dans un grand nombre de départements, ensuite, éventuellement d'augmenter les rations des consommateurs de la catégorie « E » et même d'étendre à d'autres catégories de consommateurs le bénéfice d'une ration de riz<sup>75</sup>* ». Cette annonce est confirmée le 10 avril 1945 par un courrier du Groupement National d'Achat du Riz qui donne la précision suivante : « *Ces distributions doivent être assurées à l'aide de « riz de table extra » en provenance des États-Unis arrivé dernièrement dans les ports de la Métropole et pris en charge par mon Groupement<sup>76</sup>* ». Ces deux extraits illustrent la situation juste après la récolte de 1944. C'est toujours la pénurie. La production camarguaise n'est pas en mesure d'y pallier en son état du moment. Il faut l'encourager à produire plus.

**31 octobre 1945** – La Direction des Services Agricoles des Bouches du Rhône, dans son rapport mensuel sur la situation agricole du département, émet le souhait que soit rapidement reconsidérer le prix à la production afin d'inciter les riziculteurs à étendre les surfaces ensemencées. Le prix de 1944 s'établissait à 9,00 francs, celui envisagé pour 1945 à 10,50 francs alors que le Comité des Céréales réclamait 20,00 francs<sup>77</sup>.

**31 janvier 1946** – Le rapport de janvier souhaite porter le tonnage des semences à 900 quintaux afin d'ensemencer plus de surfaces car : « *Dans la conjoncture*

---

<sup>75</sup> AD30, Cote 26 W 119

<sup>76</sup> Ibid

<sup>77</sup> Ce chiffre sera retenu pour la récolte 1946

*actuelle, la culture du riz en Camargue paraît devoir continuer à présenter un certain intérêt »*

**31 mars 1946** – Toujours afin d'encourager les riziculteurs à augmenter leurs ensemencements, la Direction des Services Agricoles des Bouches du Rhône demande que la part réservataire passe de 2 à 5 kgs de riz décortiqué pour 100 kgs de grains livrés.

**19 avril 1946** – Le Syndicat des riziers note que : « *malgré tous les efforts faits jusqu'à maintenant il a été impossible de pouvoir augmenter les importations de riz*<sup>78</sup> »

La revue « Riz et riziculture » se penchait en 1955 sur la situation mondiale du riz depuis 1946 et dressait l'aperçu qui suit<sup>79</sup> : « *La guerre a profondément affecté la production, en même temps que les quantités disponibles pour l'exportation. Elles ont été chiffrées respectivement à 140 millions et 2.500.000 tonnes en 1947. Les troubles qui se sont déroulés après la cessation des hostilités dans différents pays du continent asiatique ont entravé la restauration de la production rizicole, alors que les besoins des pays déficitaires et traditionnellement importateurs étaient considérables, supérieurs à ce qu'ils étaient avant guerre, par suite de l'accroissement de leur population. En 1952, la production avait à peine réussi à dépasser le chiffre moyen 1934-38, mais le tonnage disponible pour l'exportation n'était que de 4.900.000 tonnes ; les besoins des pays déficitaires en riz d'importation étaient alors estimés à 9.000.000 tonnes »*

**20 décembre 1946** – Le journal L'Antenne confirme, lui aussi, le pessimisme du moment. « *La saison 1945-1946 s'est achevée dans les conditions extrêmement pénibles pour certains pays d'Extrême-Orient, pour la Chine notamment, il est permis d'espérer que, pour la campagne 1946-1947, la disette sera évitée car les principaux pays producteurs réalisent actuellement une production plus élevée ; elle est évaluée à 6.900 millions de boisseaux contre 6.300 millions l'an dernier. Il est toutefois probable que le riz restera sur le marché international une denrée rare car l'amélioration provient exclusivement des pays consommateurs. La Birmanie, le Siam et l'Indochine – les trois pays qui comptent pour l'approvisionnement du marché – n'ont pas encore repris sérieusement la production pour l'exportation. Aussi les quantités exportables sont-elles estimées seulement pour la présente saison à 2 millions de tonnes contre 8,6 millions en moyenne avant la guerre »*

---

<sup>78</sup> S'ajoute à la difficulté d'importer due à une disponibilité de riz insuffisante, le manque de devises dont dispose le pays qui doit, en conséquence, faire des arbitrages dans ses achats à l'étranger

<sup>79</sup> Riz et Riziculture, 1<sup>er</sup> janvier 1955, p 30

Ces quelques exemples, recueillis à l'époque ou exposés quelques années plus tard, font bien apparaître qu'**importer du riz comme avant guerre n'est plus envisageable**. En somme, c'est une situation presque analogue à celle qui prévalait en 1940 qui se reproduit. C'est, de mon point de vue, cela qui va être **le vrai point de départ de la riziculture contemporaine**, le fait déclencheur. Il n'est plus question de nourrir des coloniaux présents en métropole, il est question de palier à une pénurie qui s'annonce durable.

**Après les semailles 1946** – Résumé des déclarations de surfaces ensemencées et des impositions de livraisons au Ravitaillement <sup>80</sup>:

Années	Ha ensemencés	Récoltes	Riz
1940			
1941			
1942	303 <sup>H</sup>	1018 <sup>x</sup>	
1943	401 <sup>H</sup>	3138 <sup>x</sup>	
1944	387 <sup>H</sup>	4076 <sup>x</sup>	
1945	304 <sup>H</sup>	5585 <sup>x</sup>	
1946	609 <sup>H</sup>		

Archives municipales d'Arles – cote 26 W 71

**31 décembre 1946** – Selon la Direction des Services Agricoles des Bouches-du-Rhône, la récolte déclarée se compose ainsi<sup>81</sup> :

<sup>80</sup> Chiffrages « officiels » des impositions, c'est surtout leur évolution qui est à considérer

<sup>81</sup> Rapport sur la situation économique agricole du département des Bouches du Rhône, janvier 1947

Campagne 1946	Surfaces ensemencées	Récoltes déclarées
Bouches du Rhône	600 ha	900 tonnes
Gard	200 ha	165 tonnes
<b>TOTAUX</b>	<b>800 ha</b>	<b>1 065 tonnes</b>

Déjà, il est possible de discerner un frémissement dans le chiffre de la campagne 1946. Les surfaces ensemencées passent, pour les Bouches du Rhône de 304 ha à 609 ha, soit un doublement.

La récolte passe de 559 tonnes livrées au Ravitaillement à 900 tonnes soit un peu plus de 60%.

**Les années 1947 à 1949** vont amplifier la progression grâce à plusieurs mesures d'importance. La première d'entre elles, particulièrement incitative, est la mise à niveau du prix à la production. Un article de Paul Ricard, publié par L'Antenne du 23 novembre 1947 exprime la satisfaction des riziculteurs : « *Le problème des prix est résolu ; payée à 58 frs le kilo, la récolte est rémunératrice* »

**19 septembre 1947** – Par arrêté préfectoral le prix du riz à la production est fixé à 57,70 francs le kilo. Dans une note de mai 1948, le Syndicat Agricole du Bas-Rhône, indiquait que jusqu'en 1947 le prix du riz de Camargue était taxé<sup>82</sup> à la moitié de son prix de revient.

**A partir de 1948**, grâce au fonds de contrepartie du **Plan Marshall**, il est possible de financer le réseau d'irrigation et les gros travaux d'infrastructure. C'est ainsi que dix canaux d'irrigation sont aménagés en vue d'absorber les eaux du delta du Rhône ainsi que l'installation des pompes nécessaires<sup>83</sup>.

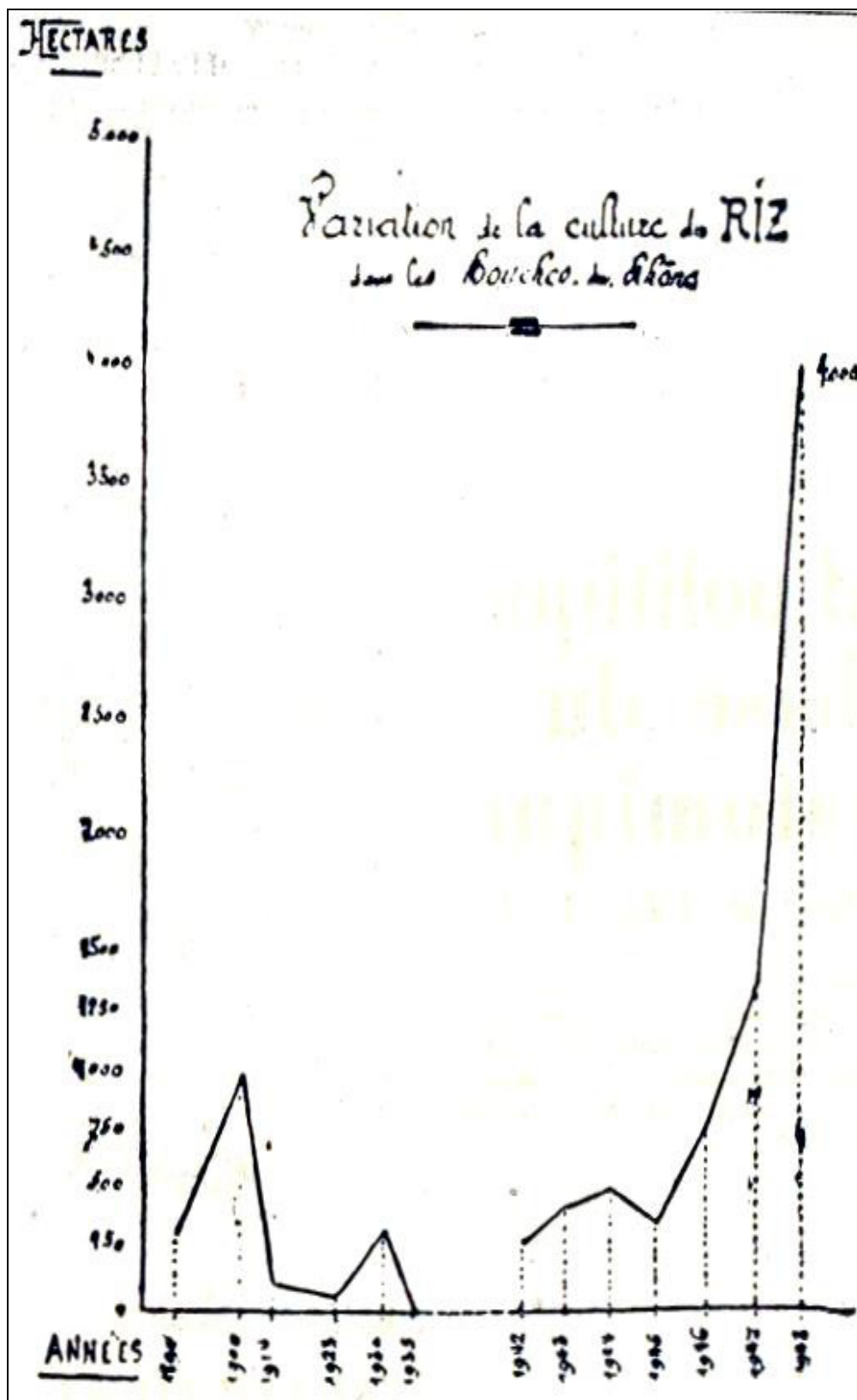
Enfin, la mécanisation est poussée par l'achat de machines agricoles diverses notamment auprès de la Société Nationale de Vente des Surplus<sup>84</sup> qui fonctionne depuis décembre 1946. « *Il n'y a qu'un seul moyen pour préparer les terres des rizières de manière rationnelle : la mécanisation. Le tracteur à chenilles s'est révélé indispensable. Les charrues à disques, les bulldozers, les pelles mécaniques ont leur utilisation maximale ; quant aux moissonneuses-batteuses, elles seules permettent un travail rapide et économique.*<sup>85</sup> »

<sup>82</sup> Acheté aux producteurs

<sup>83</sup> L'Aide américaine à la France, n° 27-28, 1<sup>er</sup> août 1949

<sup>84</sup> Chargée de vendre les fameux « surplus américains »

<sup>85</sup> L'Antenne du 10 mai 1948



Combat du 19 octobre 1948 (Gallica)

**30 novembre 1949** – Le rationnement est supprimé en France, le riz fait partie des quatre derniers produits qui étaient encore concernés.

*Riz*

années	HA. ensemencées	Qx. récoltés	observations
1940	—	—	
1941	—	—	
1942	203 Ha	1.018 <sup>x</sup>	32 producteurs
1943	401 "	2.138 <sup>y</sup>	52 producteurs
1944	287 "	4.076 <sup>x</sup>	62 producteurs
1945	304 "	5.586 <sup>y</sup>	70 producteurs
1946	609 "	9.598 <sup>x</sup>	99 producteurs
1947	874 "	23.084 <sup>x</sup>	120 producteurs
1948	{ 2192 " en production + 310 " abandonnées	55.569 <sup>x</sup>	240 producteurs
1949	{ 2652. en production + 242 " abandonnées	102.976 <sup>x</sup>	225 producteurs

Archives municipales d'Arles – Cote 26 W 71

Je ne vais pas m'étendre plus sur l'essor de la riziculture de Camargue car seule la période de son véritable amorçage est d'intérêt pour cet article.

Pour résumer le cheminement de mes propos depuis la critique du livre de Pierre Daum et du documentaire « Riz amer », j'ai la faiblesse de croire que tout esprit rationnel et de bonne foi, après lecture, **se rendra compte de l'imposture qui consiste à vouloir attribuer un rôle disproportionné à l'apport des travailleurs Indochinois à la riziculture durant la période de guerre, et surtout à considérer que cette dernière a été créée par eux en 1942.** Je sais que même des acteurs de l'époque ont, plus tard, relié les deux périodes. Ceux là ne peuvent être, soit dit en passant, accusés de vouloir effacer la parenthèse indochinoise au prétexte de « Vichy ». Je crois simplement qu'ils y voyaient la suite de leurs premiers efforts à eux, déployés en réalité depuis 1940. Quant à leurs successeurs, sans doute ne

pouvaient-ils, pour certains, que mettre en avant leurs propres actions à partir de 1946 et pour d'autres que reprendre ce qu'ils avaient entendu de leurs aînés.

**Avec des documents, pas très difficiles à trouver, y compris avant 2009 pour nombre d'entre eux (presse ancienne, livres, articles d'époque, archives consultables, singulièrement celles d'Arles),**

**Avec une analyse raisonnable des faits, la réalité des choses s'impose face aux affirmations péremptoires.**

# ANNEXES

## 1 – La rizière de Camargue

René Dumont

## 2 – Pin Fourcat, une expérience de régie directe

Marcel Alauzen et Jean Brugnot

## 3 – Voulez-vous du riz de Camargue ?

Henri Bécriaux

## 4 – Au Domaine de Boisviel

Joël Pham

## 5 – Un marché noir du riz de Camargue ?

Joël Pham

## 6 - La 25<sup>ème</sup> compagnie en Camargue

Joël Pham

## 7 – Article du Journal « Cong Binh »

B. K. – traduction Lê Lam

## 8 - La résurgence des Indochinois

Joël Pham

## 9 – La riziculture en France et en Camargue avant la Seconde guerre mondiale

Joël Pham

## ANNEXE I

### LA RIZIÈRE DE CAMARGUE<sup>86</sup>

par René Dumont

Cette culture est pratiquée depuis un bon siècle dans le delta du Rhône et s'y est maintenue jusqu'en 1935 ; L'arrivée massive du riz indochinois l'a supprimée. On la faisait, suivant les années, de 2 à 500 hectares, jusqu'à 800 et 1000 parfois (1905).

La surface consacrée à cette céréale des basses plaines arrosables n'a jamais été comparable à celle de l'Italie. Sur 140 000 hectares, on récolte dans ce pays plus de 50 quintaux de moyenne, avec des maxima de 80. En Espagne, dans la huerta de Valence, on arrivait à 73 quintaux de moyenne sur 37 000 hectares, avec des maxima de 110 quintaux qui constituaient probablement le record mondial de rendement céréalier en grande culture. Le riz préfère les « jours longs », donne son maximum près de la limite nord de culture. Près de Valence, on semait en octobre une fève, enfouie en fleur en mars, qui représente à l'hectare 70 tonnes d'engrais vert ; On y ajoutait 2 tonnes d'engrais chimique et l'on allait jusqu'à 150 kilos d'azote pur à l'hectare, alors que nous dépassons rarement 60 kilos pour le blé dans les régions de culture intensive.

En Camargue, le riz n'est pas tant cultivé pour lui-même que pour retirer une récolte pendant le dessalement des terres. Le plan d'eau salée du sous-sol n'étant pas loin, l'évaporation estivale remonte le sel en surface. Les pluies d'hiver ne le font pas suffisamment descendre, il faut de temps en temps submerger le sol l'été avec de l'eau douce pompée dans le Rhône, et en même temps assurer « l'écoulement » dans des fosses plus bas que la rizière de cette eau après qu'elle s'est chargée de sel. Quand l'écoulement se fait mal, l'eau douce se mélange à l'eau salée du sous-sol et le sel remonte par diffusion.

Dans les zones de cultures annuelles, on intercale le riz dans la rotation. Ainsi, après cette plante, peut venir une luzernière de trois-quatre ans, qui envahie par l'herbe, constitue un pré pendant quatre ou cinq ans. Celui-ci, défriché, on peut semer les céréales de suite, blé, orge ou avoine. Après cette douzaine d'années, le dessalement par le riz redevenait nécessaire.

Les circonstances actuelles donnent à cette céréale un regain d'intérêt. Les deux étés secs consécutifs, 1942 et 1943, ont favorisé la remontée du sel. Et surtout la suppression des importations indochinoises et italiennes nous ont obligés à en produire, le stock existant s'épuisant.

En 1942 on en fit 250 hectares avec un rendement moyen de 30 quintaux. En 1943 on en comptait faire trois ou quatre fois plus. Les semences, de provenance italienne, étant arrivées tard pour la campagne 1942, on les reporta pour l'année suivante.

---

<sup>86</sup> La Terre Française n° 147 du 21 août 1943

Huit à neuf cents quintaux restèrent ainsi confiés aux silos de la société « Alpes et Provence ». Mais le riz, récolté tard à l'automne, n'est pas toujours bien sec. Avant guerre, les Italiens, soigneux, le faisait sécher sur l'aire, au soleil. Puis dans des colonnes sécheuses, l'air chaud traversait la masse de grains s'écoulant lentement entre deux tôles perforées. Faut de combustible pour chauffer l'air, on n'a sans doute pas pu continuer à le faire. Et la réserve de grains a du, au cours de l'été 1942, chauffer en silo, sans qu'on prenne soin de la surveiller. Au printemps 1943, cette quantité de semences, suffisante pour emblaver 400 à 500 hectares, fut aussi distribuée sans qu'on ait même pris la précaution élémentaire d'en vérifier la faculté germinative. Le résultat de cette impardonnable incurie fut que les agriculteurs, qui avaient semé fin avril, attendaient en vain la levée du grain, en faisant inutilement de grandes dépenses d'arrosage. Quand au bout d'un mois tout espoir fut perdu, on ressema avec des grains récoltés l'automne précédent dans le pays. Mais en Camargue on ne sèche pas bien le grain. Aussi chauffa-t-il dans les silos de la Fédération des Associations Agricoles des Bouches du Rhône, qui en avaient la charge. Mais là, on s'en aperçut de suite, aéra et refroidit le grain, de sorte que la faculté germinative ne fut que partiellement touchée. On ressema fin mai, donc un mois trop tard, avec une graine imparfaite. Une partie des rizières a été abandonnée, le reste donnera une très mauvaise récolte, peut être pas 10 quintaux à l'hectare. Des procès vont être engagés par les agriculteurs qui ont supporté de gros frais. Même s'ils sont indemnisés, comme ils méritent de l'être, cela ne rendra pas à la collectivité française le million de kilos de riz perdu, qui aurait assuré 100 grammes par mois pendant un an à huit cents mille enfants en bas âge.

Au mas de la Vigne, près d'Albaron, M Clément, qui a gardé lui-même ses semences, et semé tôt, dès le 14 avril, m'a montré une série de rizières réconfortantes à voir, après tous les malheureux champs si clairs et en retard. Son riz, déjà en lait au 1<sup>er</sup> août, lui rendra une moyenne d'environ 40 quintaux, et certaines parcelles peuvent faire 50. Le tout sans fumure. A côté de ces beaux riz, les tournesols imposés, ainsi que le tabac, constituent un échec complet. La rizière voisine y fait remonter le sel. On ne récoltera rien là où une répartition des impositions adaptée au milieu eût permis d'obtenir 4 000 kilos de riz à l'hectare ! De tels rendements, assez courants autrefois, indique l'avenir de cette culture. Le riz végète bien sous une couche d'eau d'épaisseur modérée, qui ne doit point dépasser le point d'insertion sur la tige du limbe de la feuille la plus haute ; la hauteur optima étant la moitié de cette hauteur maxima. La première condition de réussite du riz est un bon nivellement du sol, avec une légère pente pour favoriser la circulation de l'eau, pente plus forte (5 p.10.000) quand la vigne doit suivre, que pour la luzerne (2 p. 10.000). Sinon, les points hauts émergeant se couvrent de mauvaises herbes qui gênent le riz, insuffisamment irrigué. Et dans les points bas, l'excès d'eau gêne le riz et favorise les algues (encyonema) qui arrivent à tuer les plants de riz. On lutte contre elles par la mise à sec de la rizière pendant deux à trois jours, répétée deux fois s'il le faut (fin juin et fin juillet).

Le pompage est généralement fait à l'électricité, véritable « carburant national ». Les canaux (« porte-eau ») en ciment réduisent les pertes par infiltration ; sur les terrains trop perméables, on aurait intérêt à passer avant semis les rouleaux plombeurs spéciaux italiens qui diminuent la perméabilité. Cependant, le dessalement, qui est le but visé, exige que beaucoup d'eau passe sur le sol.

La culture elle-même, une fois le terrain aménagé, avec arrivée d'eau et enlèvement de l'eau salée par les fossés d'écoulement, ne présente aucune difficulté spéciale. Sur un labour

moyen, généralement suivi d'un ou deux hersages, on sème souvent à la main, enterre le grain par un hersage, et amène l'eau tout doucement pour ne pas entraîner tous les grains vers le bas de la parcelle, et en couche mince. Une terre trop finement ameublie est entraînée par l'eau.

Les mauvaises herbes : roseaux (phragmites), dont les rhizomes courent comme ceux du chiendent ; panicum, carex, plantains d'eau (Alesma) se développent fréquemment, et le sarclage, qui est de règle dans les pays rizicoles, généralement riches en hommes, n'est pas souvent pratiqué ici. C'est la seule raison pour laquelle il n'est pas possible de faire sur le même sol deux riz de suite.

La récolte est ordinairement faite à la faucille, par crainte de voir les grains de riz mûrs tomber à l'eau. Les variétés cultivées (Allorio plus précoce, et Chinese Originario, plus productif, mais plus tardif, ce qui fait que le mauvais temps peut en compromettre la récolte) sont insuffisamment résistantes à l'égrenage. Les frais élevés de ce mode de récolte, la main d'œuvre que la vigne réclame en même temps que les riz précoces (septembre) constituent un obstacle à la généralisation de cette culture.

Quand on voit les céréales cultivées à sec, blé, orge ou avoine, donner des rendements parfois misérables d'un grain échaudé, on souhaite effectivement l'extension de la riziculture à haut rendement, comme en Espagne et en Italie. D'autant que nous ne savons si nous recevrons toujours le riz asiatique à si bon compte. Pour cela, un certain nombre d'améliorations nous paraissent indispensables :

1° **MEILLEUR NIVELLEMENT DE LA RIZIÈRE**, réalisé économiquement par l'emploi de pelles mécaniques, utilisées par des agriculteurs groupés pour l'achat en commun ;

2° **SEMIS PLUS PRÉCOCES**, dès la mi-avril. Il faut tenir compte que la rizière italienne, entre Milan et Turin, reçoit des eaux venant directement des Alpes, qui n'ont pu se réchauffer autant que celles du Rhône à long parcours. Certaines années, on pourra même semer au début de ce mois ;

3° **SEMER UN RIZ GERMÉ PRÉALABLEMENT**. Mais au lieu de laisser le grain une semaine dans un fossé d'irrigation, il vaut mieux, après une journée de trempage, le mettre en paniers d'osier, comme en Indochine<sup>87</sup>, dans une pièce tiède. Le tout début de la germination préfère une température élevée. Arroser les grains légèrement s'ils dessèchent ;

4° **L'AVENIR EST AU REPIQUAGE MÉCANIQUE**. Les Italiens avaient mis au point des repiqueuses satisfaisantes quand le gouvernement en a interdit la construction « pour ne pas priver de travail les ouvrières ». Pas de progrès social possible si on refuse aux hommes l'aide de la machine. Le riz repiqué sur un champ fraîchement labouré, bien nettoyé, après quarante jours de pépinière, a une avance sur les mauvaises herbes et s'en défend mieux ; il rend toujours plus ;

---

<sup>87</sup> René Dumont, La culture du riz dans le delta du Tonkin, Société d'éditions géographiques, maritimes et coloniales

5° **EN ATTENDANT LE REPIQUAGE, UTILISER LE SEMOIR EN LIGNE**, sur une terre propre (déchaumage de la céréale précédente ; riz semé de préférence sur plante sarclée) et assurer le sarclage à la main, nécessaire aux bons rendements ;

6° **ASSÉCHER LA RIZIÈRE QUINZE JOURS A VINGT JOURS AU MOINS AVANT LA RÉCOLTE**, quand le sel a été suffisamment abaissé ; le sol raffermi pourra supporter une moissonneuse-lieuse à prise de force sur le tracteur, pour éviter que les roues patinent, ou une moissonneuse-batteuse. On changera les pignons pour réduire la vitesse des rabatteurs et augmenter celle de la scie (paille souple). Un porte-gerbes amortira la chute au sol. Une vieille moissonneuse-javeleuse, moins brutale, rendrait déjà des services.

Sauf pour la moissonneuse-batteuse, le riz sera coupé pas trop mûr pour éviter l'égrenage dès que les grains ne seront plus verts ; il séchera ensuite en petites moyettes, tant que le temps le permettra ;

7° **SÉCHER LE GRAIN AU SOLEIL**, sur une aire cimentée ou goudronnée ; munir les silos ou les grandes fermes de colonnes sécheuses pour amener le grain à 14% d'eau ;

8° **ALLER ENFIN EN ITALIE ET EN ESPAGNE ÉTUDIER** les variétés précoces, productives et suffisamment résistantes à l'égrenage pour en essayer l'acclimatation chez nous.

A ces conditions, le riz ne serait plus seulement une culture occasionnelle, pratiquée pour récupérer les frais de dessalement, mais une culture normale revenant souvent dans la rotation des régions du Midi, et surtout de la Camargue et du littoral, suffisamment pourvues en eau à bon marché<sup>88</sup>.

(Transcription Joël Pham)

---

<sup>88</sup> Clave et Bompard, La culture du riz en Camargue en 1942

## ANNEXE II

### « PIN-FOURCAT » Une expérience de régie directe

RAPPORT SUR LES TRAVAUX EFFECTUES A CE JOUR PAR  
LA MAIN D'ŒUVRE INDOCHINOISE AUX DOMAINES DE LA C.I.A.M.<sup>89</sup>

Octobre 1942

Conformément au contrat passé entre la C.I.A.M. et le Service de la main-d'œuvre indochinoise, en date du 20 mai 1942. Nous avons sur les Domaines de la Compagnie, un groupe d'Indochinois, occupés à préparer les terrains, en vue de la culture du riz. Ce groupe composé de 75 hommes, aurait dû d'ores et déjà, avoir mis en état de culture une surface importante. Or il n'en est rien, voici d'ailleurs ce qui a été fait à ce jour, en vue de la culture du riz.

Travaux exécutés :

Sur une superficie de 12 hectares environ (superficie qui avait déjà été préparée il y a une dizaine d'années par la C.I.A.M. pour cette même culture) le terrain a été débarrassé de quelques arbustes et enganes qui avaient poussé depuis.

Il a été procédé à la réfection des bourrelets des compartiments, curage des fossés d'écoulement, et porte-eau existants, sur toute cette surface. Nous sommes à l'entrée de l'hiver, et aucune parcelle n'a encore été nivelée, aucune vanne de placée -vannes qui demandent certains travaux de maçonnerie) c'est-à-dire qu'avec la période des pluies et la montée des eaux qui doit en résulter, nous risquons de perdre le bénéfice de tous les travaux exécutés à ce jour. Si les travaux avaient été faits rationnellement, nous pouvions escompter avoir à cette époque une surface importante de terres prêtes à la culture. On a donc fait passer la charrue avant les bœufs. Il eut été préférable, à mon avis, de préparer au fur et à mesure de l'avancement des travaux, des compartiments parfaitement nivelés, afin d'assurer la plus grande uniformité dans l'épaisseur de ces tranches d'arrosage, avec tous ouvrages, vannes et porte-eau, de façon à pouvoir ensemer en surface dès le printemps prochain.

Tout ceci a été préconisé aux agents d'encadrement du service de la main d'œuvre Indochinoise, qui, pour des raisons que nous ignorons, n'ont tenu aucun compte de nos suggestions.

L'article 8 du contrat spécifie que la C.I.A.M. met au service de la main d'œuvre indigène, comme technicien, Chef d'exploitation, son Régisseur actuel M. Routier, mais il n'a été tenu

---

<sup>89</sup> Marcel Alauzen, rapport du 23 août 1942, Archives de Saint-Gobain, CSG-HIST00002-10

aucun compte des idées et conseils donnés par ce régisseur. Il est donc regrettable en tous points que les travaux exécutés jusqu'à ce jour, risquent de l'être en pure perte.

Par ailleurs, nous avons journellement des ennuis avec les hommes faisant partie du détachement qui viennent dans les domaines faire main basse sur tout ce qui peut leur être utile à leur alimentation. A l'époque des vendanges ce sont des quantités importantes de raisin qui ont été prises dans les domaines. C'est maintenant le tour du jardin potager et des cultures en plein champ (raves et navets) qui reçoivent journellement la visite de ces Indochinois et les dégâts commis sont importants. Plainte a été portée à maintes reprises aux Agents d'encadrement, ensuite à la direction à Marseille et tout dernièrement à la Gendarmerie de Saintes-Maries-de-la-Mer. Le personnel des Domaines se trouve journellement en difficultés avec ces travailleurs étrangers. Or, l'article 10 indique que la discipline du détachement doit être assurée par les agents d'encadrement et qu'il est interdit aux travailleurs d'accéder sur les parties du Domaine de la Compagnie ne faisant pas partie du contrat.

Il serait donc utile et urgent que des mesures soient prises, afin d'éviter de pareils ennuis, et surtout afin que les travaux soient poursuivis beaucoup plus rapidement, et d'une façon plus rationnelle.

23 août 1942

Signé : ALAUZEN



Pin Fourcat : État des parcelles avant défrichage – Vue du camp – Photo Jean Brugnot

## L'EXPÉRIENCE DE PIN FOURCAT selon Jean Brugnot<sup>90</sup>

« Pin Fourcat » est une exploitation faite en régie par l'État qui est propriétaire, portant uniquement sur la culture du riz, et avec une main d'œuvre exclusivement indochinoise. Si l'expérience a abouti pratiquement à un échec, comme nous le verrons par la suite de cet exposé, c'est à cause surtout des constants changements de direction et de méthode et à cause des événements militaires de 1944. Elle représente en tout cas un effort d'installation rationnelle de la culture du riz et peut-être citée en exemple.

L'exploitation de Pin Fourcat est située sur les terres des usines de Saint-Gobain, entre les « Mas du Sauvage » et de « Pin Fourcat » en bordure de la route allant de Saintes-Maries-de-la-Mer à Sylvéréal par le bac du Sauvage (voir croquis). L'exploitation en elle-même ne porte que sur la parcelle du cadastre dite : Chapeau de gendarme, de part et d'autre de la route des Saintes-Maries-de-la-Mer à Sylvéréal, le camp étant sur la droite et les rizières sur la gauche.

Le terrain, à peu près horizontal, ne présente que des différences de hauteur de l'ordre de 0,15 m sur 8 hectares. Le terrain est composé de marne argileuse avec de très nombreuses résurgences de sel et de grandes taches sablonneuses par endroits. L'ensemble est entièrement irrigué artificiellement et le manque de pente gêne l'écoulement des eaux.

La main d'œuvre est assurée par les effectifs indochinois de la M.O.I.

Les semences sont de la variété « originario » en grande partie, fournies par les silos de la vallée du Rhône.

### RÉGIME JURIDIQUE

Le service fut organisé en 1941 en régie directe par la direction de la M.O.I. – Il ne relevait en principe que de la Base principale de Marseille et du Service central de Paris. Les nombreuses luttes d'influence pour s'assurer la haute main sur le service ne furent pas pour améliorer le rendement. Les terres avaient été prêtées par la société de Saint-Gobain pour cinq ans. La société fournissait : la terre, elle mettait à disposition de la M.O.I. l'eau, la station de pompage, les instruments de culture dont le service pouvait avoir besoin. En retour, au bout de cinq ans, la Société reprenait les terrains dans l'état où le service les laissait ceci sans droit de reprise pour les travaux effectués et le matériel immobilisé. Enfin elle recevait 1/10ème de la récolte annuelle. De son côté le service fournissait la main d'œuvre, les bons matériaux nécessaires, le ravitaillement des hommes et payait l'électricité du pompage. Il gardait pour lui les 9/10ème de la récolte.

### LES RÉSULTATS

La première année (1942) ne vit que la mise en culture des parcelles 1 : semis à la volée sur des terrains non unifiés et non lavés ; l'échec fut à peu près total.

---

<sup>90</sup> Jean Brugnot, La riziculture en Camargue, mémoire Enfom (École Nationale de la France d'Outre-mer), 1945, extraits, p 43, 44 et 46

La deuxième année (1943) un changement de direction entraîna une mise en culture plus progressive : mise en eau en janvier 1943, labours de printemps, semis en avril, obligation de ressemer en mai car la semence échauffée durant l'hiver n'avait pas levé (fait fréquent en Camargue) en octobre la récolte donna environ 700 kgs pour environ 2 ha qui « sortirent ». Donc un rapport infime par rapport aux rendements courants de 3 à 4 tonnes par hectare dans les bonnes exploitations de Camargue.

En octobre 1943, il était question d'ensemencer pour 1944 les parcelles 1, 2 et 3 au minimum. Les labours avaient été commencés quand les pluies de novembre arrêtaient tout travail jusqu'en février 1944, inondant et rendant les terrains impraticables. Les labours de printemps furent arrêtés par l'ordre d'évacuation.

A quoi doit-on imputer cet échec ? Il faut avant tout noter que les terres louées n'avaient pas été cultivées depuis 10 ans et servaient de pacage. La terre n'ayant pas été lavée par l'irrigation, les remontées de sel étaient très importantes empêchant par endroits toute végétation. On estime qu'il aurait fallu au moins 3 ans pour atteindre une production normale. De plus, seuls les labours effectués en octobre 1943 furent satisfaisants ; les autres ne furent qu'une sorte de coup de peigne.

Enfin, les changements de Direction (quatre personnes en 3 ans furent responsables de ce service et donc imposèrent leurs idées), ne permirent pas l'exécution d'un plan continu qui eut assuré le succès.



Pin Fourcat : Récolte du riz – Parcelle 1 – Photo Jean Brugnot

(Transcription Joël Pham)

## ANNEXE III

### VOULEZ-VOUS DU RIZ DE CAMARGUE ?

Des Annamites exploitent des rizières dans le delta du Rhône et déjà cette première expérience a donné de magnifiques résultats - (De notre envoyé spécial)

ARLES. 27 juillet. — La Camargue est la terre des marais. Souvent, par les chaudes journées d'été, le soleil joue avec les vapeurs qui montent de la lande et échafaudent de féeriques visions. Les voyageurs ont pu ainsi voir apparaître soudain, alors que leurs yeux éblouis suivaient un vol de flamands roses, une cité ou une oasis de rêve jaillie de l'horizon et bientôt disparue. Cet enfantement avait mis devant les yeux de Mireille, au chant des strophes de Mistral, la vision des Saintes-Maries-de-la-Mer abordant dans les lagunes du rivage.

Mais la Camargue n'est pas que terre de poésie. Aujourd'hui, une réalité plus belle encore qu'un mirage anime l'île aux flamands roses. Non loin des rives des deux bras du Rhône, de part et d'autre du large étang de Vaccarès on peut voir, de place en place, auprès des mas solitaires, des champs de riz surgir des marécages et dans ces champs des hommes qui ne sont pas des Provençaux, se reconnaître au chapeau pointu qu'ils se sont confectionnés en tressant de la paille. Ce sont les Annamites qui cultivent les rizières de Provence, comme ils l'auraient fait dans leur terre lointaine. L'Orient est entré en France par la large porte du delta du Rhône pour y faire revivre, sous un ciel bien semblable au sien, la plus caractéristique de ses traditions agricoles. Dans les rizières du « mas de Cabane », à treize kilomètres d'Arles, le petit chemin de fer qui part de Trinquette s'arrête à la halte de Gageron. « Le petit mas de Cabane » est tout proche. Il appartient à M. du Lac, qui est aujourd'hui le maire d'Arles. M. du Lac, avec quelques propriétaires camarguais de ses amis, avec la collaboration d'un ingénieur agronome distingué. M. Clauzel. a entrepris, cette année, sur une échelle assez vaste, l'expérimentation de la culture du riz dans les marais camarguais.

**Cette expérience a été facilitée, ici, me dit-il, par le remarquable réseau d'irrigation qui existe en Camargue et dont la réalisation a été terminée il y a cinq ou six ans.** L'eau est pompée directement dans le Rhône pour être dirigée par un canal en ciment à travers les nombreuses propriétés où la culture était auparavant impossible. Sans ce réseau de canaux et de « roubines », l'expérience du riz que nous venons de tenter aurait été vouée à l'échec, alors que les résultats dépassent déjà nos espérances.

Ici, au « mas de Cabane », nous avons tout d'abord défriché quinze hectares qui étaient absolument incultes. Un gros travail a été nécessaire pour labourer et égaliser le sol en friche. Il a été mené à bien. Nous avons fait courir mille ruisseaux et, grâce à de constantes inondations du terrain nous sommes parvenus peu à peu à faire descendre le sel ».

Car, la véritable difficulté de la culture en Camargue, est l'abondance de sel marin recelé dans le sol. Lorsque le sel s'est trouvé précipité à une profondeur suffisante, nous avons semé, ce printemps, du riz, importé du Piémont.

La semence a donné déjà d'excellents résultats. L'espèce qui a fait merveille, c'est la « maratelli », gros riz rond dont la qualité est fort appréciée. Ce riz paraît même s'être amélioré sous notre climat et le rendement expérimental a dépassé celui de l'origine. Depuis, dans les rizières inondées, un homme est chargé jour et nuit de surveiller le niveau de l'eau pour

assurer la perfection de l'irrigation. Vingt-cinq travailleurs indochinois qui ont été cédés par la M. O. I. (main-d'œuvre indochinoise) apportent à nos ouvriers agricoles du mas le précieux concours de leurs soins minutieux et de leur expérience.

A la fin de l'été, au mois de septembre, dès après les vendanges, nous ferons la récolte. **On a parlé de repiquage du riz. C'est à tort. Nous ne pouvons pas cette année repiquer le riz.** Nous récolterons en vrac. Mais, d'ores et déjà, les résultats nous apparaissent magnifiques et constituent les meilleurs encouragements pour reprendre cette culture s'il le faut au printemps prochain. L'expérience du « mas de Cabane » a été entreprise également plus au sud à Villeneuve et à La Trésorière, mais plus on s'approche de la mer, plus la terre est salée et plus encore sont laborieux les travaux de préparation du sol et de « descente du sel. L'exemple a même gagné les propriétaires de Tarascon et de Fontvielle, et d'autres villes qui à leur tour veulent entreprendre la culture du riz, dans des terrains qui ne présentent pas les difficultés des prés salés.

Cette émulation offre un champ nouveau d'activité et des espérances sur lesquelles le ravitaillement général pourra compter. L'état actuel des rizières permet d'envisager que cela aussi ne sera pas un mirage.

H. BÉCRIAUX, *In Le Journal du 28 juillet 1942* - (Transcription Joël Pham)

## ANNEXE IV

### AU DOMAINE DE BOISVIEL

#### Les conditions de vie précaires des travailleurs indochinois

Dès le mois de juillet 1941, un détachement de la 46<sup>ème</sup> compagnie de travailleurs indochinois est affecté au Domaine de Boisviel au Plan du Bourg. Cette compagnie, qui reste autonome par rapport à la 25<sup>ème</sup>, travaille principalement au Salin du Relai, autrement dit sur la même rive du Rhône. Le Domaine de 1 100 hectares, dont 600 en vigne, appartient à deux beaux-frères, René Combastet et Pierre Chassaing, propriétaires des célèbres «Vins du Postillon».



*Domaine de Boisviel - Carte postale TAM – Collection Joël Pham*

En 1943, le Commandant de la 5<sup>ème</sup> Légion de travailleurs indochinois dont dépendaient les hommes de ce détachement, donne un ordre de retrait de celui-ci le 7 juillet.

Jean Pierre Ottavy, chef du détachement, en donne la raison dans un courrier du 25 avril 1944 : *« Gagner du temps semble être le but que Monsieur Chassaing s'était assigné. Depuis quatre ans qu'il possédait le détachement, il avait toujours employé la même tactique. Une fois déjà, on avait failli lui enlever le détachement, en raison de manque d'eau*

*potable à proximité du cantonnement, mais il avait réussi grâce aux appuis qu'il possède en haut lieu, à faire rapporter la décision au dernier moment ».*

Le 20 avril 1944, par télégramme, un nouvel ordre de retrait est donné, par le Commandant Joué de la 3<sup>ème</sup> légion. Il fait suite à l'inspection du cantonnement des travailleurs le même jour par le Médecin-Chef de la Légion.

III<sup>e</sup> LÉGION DE T.I.  
INFIRMERIE  
-O-O-O-

Le Médecin-Principal CRESTE Louis  
Médecin-Chef de la 3<sup>e</sup> Légion

à

Monsieur l'Agent Supérieur  
Commandant la 3<sup>e</sup> Légion de T.I.

**COPIE**

COMPTE RENDU D'INSPECTION DU DETACHEMENT DE BOISVIEL

30 hommes                      I Européen.

**CANTONNEMENT :** A) Cuisine. Sol en terre battue, une seule fenêtre, une partie est aménagée en magasin où pullulent les rats. Pas d'armoire, pour y mettre les vivres qui doivent être suspendus au-dessus du sol. La cuisine sert aussi de réfectoire, mais celle-ci étant trop petite, les hommes mangent dans leur chambre. Il manque aussi des marmites qui ont été demandées par le chef du détachement.

B) Les hommes sont logés dans un autre bâtiment contigu. Au rez-de-chaussée : 13 hommes. Au 1<sup>er</sup> étage 14 hommes, et 3 autres couchent dans la cuisine. Murs noirs de crasse (le blanchiment souvent promis n'a jamais été fait), sol inégal en terre battue, ~~très~~ boueux par temps de pluie.

En de hors de la porte une seule ouverture, une fenêtre de 30/50 cm. Le plafond formé de planches mal jointes laisse tomber de la poussière, les hommes ont tendu des couvertures pour se préserver de cette poussière.

Pas de moyen de chauffage, lits trop rapprochés les uns des autres. En haut même disposition qu'au rez-de-chaussée; plancher en mauvais état, planches disjointes.

Les hommes ont quatre couvertures en moyenne.

**ALIMENTATION :** En plus de la ration habituelle, les hommes touchent un litre vin par jour et par homme.

50 Kgs de riz peuvent leur être cédés par quinzaine à raison de 15 francs la Kg

L'eau de boisson doit être prise à BOISVIEL c'est à dire à 1.500. mètres du cantonnement.

**CONCLUSIONS :** Le logement ne peut être amélioré et est inacceptable il est profondément regrettable que dans une propriété de cette importance, il n'ait été fait aucun effort pour améliorer le cantonnement des travailleurs.

J'ai eu d'ailleurs l'occasion de constater en visitant la chambre de l'Elève Administrateur, Commandant le Détachement que les européens ne sont pas mieux logés.

J'ai donc l'honneur de vous demander de faire évacuer les plus brefs délais ce cantonnement qui ne peut être accepté.

SORGUES, le 20 AVRIL 1944  
Le Médecin-Chef de la 3<sup>e</sup> Légion  
Chef de Service  
Signé: CRESTE

P.G.C.  
Le Commandant de la 3<sup>e</sup> Légion.

ANOM – 4302 COL 110

Dans son courrier du 25 avril 1944, l'élève-administrateur des Colonies Jean Pierre Ottavy, Chef du détachement, précise à propos de la nourriture : « Depuis deux mois, j'avais obtenu que l'on porte la ration journalière de vin d'1/2 litre à 1 litre, le vin était le seul don fait au détachement par l'employeur. De plus, il vendait aux hommes 30 kilos de riz décortiqué par

*quinzaine, à raison de 15 Frs le kilo, et des légumes dont la quantité variait selon la production du jardin. Enfin l'employeur donnait une prime supplémentaire de 5 Frs par jour aux bons travailleurs »*

Les employeurs finirent par obtenir le retour du détachement après avoir mis un nouveau cantonnement à disposition des travailleurs. Dans un télégramme du 21 avril 1944, adressé au Commandant Joué, Commandant de la 3<sup>ème</sup> Légion, ils donnent leur version des faits : *« Profondément surpris par votre décision nous retirer détachement Indochinois en service ininterrompu<sup>91</sup> depuis juillet 1941 sur nos domaines dans même cantonnement et dont statistique indisponibilité depuis début est négligeable par rapport à effectif. Vous demandons instamment surseoir votre décision au moment plus gros travaux agricoles en nous accordant deux mois pour mise en état cantonnement suivant indications que vous prions nous notifier »*

Signé Combastet Chassaing Boisviel.

Dans un courrier du même jour, ils ajoutent : *« Nous tenons à vous rappeler que nous avons été des premiers utilisateurs de la main d'œuvre M.O.I. dans notre région et que le cantonnement qui est toujours resté le même, avait été agréé autrefois par Monsieur le Commandant de la base de Marseille accompagné d'un médecin. Quoi qu'il en soit et si actuellement, le cantonnement ne répond pas aux exigences du Service Médical, il nous semble qu'il aurait été judicieux de nous en informer officiellement en nous indiquant la nature des réformes à apporter pour vous donner satisfaction. Récemment, une assistante sociale est venue visiter les Indochinois. Il avait été convenu que nous aurions à paver et bétonner les sols du cantonnement et de la cuisine et que nous devions blanchir les locaux. Nous avons pris nos dispositions pour exécuter ces travaux au premier jour. Actuellement, vous nous avez indiqué que, même réparé, le cantonnement ne pouvait servir. Nous ne savons donc à quoi nous en tenir. Nous vous avons proposé ce matin un nouveau cantonnement pour loger les hommes ; nous serions heureux, Monsieur le Commandant, que vous vouliez bien venir vous-même ou déléguer quelqu'un pour accepter le nouveau local que nous voudrions mettre à la disposition du personnel que vous nous rendriez. Vous nous avez dit ce matin que nous ne donnions pas d'avantages en nature à vos hommes, nous pensons que vous êtes mal renseigné sur ce point et nous vous montrerons la liste de ce que nous leur avons remis, lorsque nous aurons l'occasion de vous voir. Monsieur le Sous-Préfet d'Arles a dû vous téléphoner pour vous demander de ne pas nous retirer le détachement que nous avons, en raison de la contribution très importante que nous livrons chaque année au Ravitaillement<sup>92</sup>, pour la nourriture des populations civiles. Nous espérons que vous voudrez bien reconsidérer la question pour que, dans les conditions que vous déterminerez, nous puissions garder notre détachement ».*

---

<sup>91</sup> Cette information donne à penser que les travaux auxquels les O.N.S. sont affectés ne ressortent pas tous de la riziculture.

<sup>92</sup> Lors de la Campagne 1944, selon le dossier des impositions, la récolte brute de riz s'est montée à 17800 kgs sur lesquels l'exploitant est imposé de 14800 kgs, déduction faite de 2000 kgs de semences et de 1000 kgs pour les besoins en alimentation du personnel (Archives Municipales d'Arles, cote 26 W 71

Cette affaire nous apprend beaucoup :

- Elle confirme que dès l'été 1941 des travailleurs indochinois ont été affectés en Camargue<sup>93</sup>, le plus grand nombre le fut dans l'industrie salinière.
- Elle nous indique également que si la 25<sup>ème</sup> compagnie est généralement celle qui est concernée par les travaux agricoles en Camargue, elle n'est pas la seule à être intervenue. Le cas de la 46<sup>ème</sup> compagnie est cependant particulier car c'est, je pense, la position géographique du Domaine de Boisviel qui lui a valu d'y intervenir. Ce domaine se trouve en effet à l'est du Grand Rhône et donc il était plus aisé d'utiliser pour les déplacements un détachement appartenant à une compagnie déjà présente de ce côté du Rhône,
- Elle permet de comprendre, en creux, car les travaux de riziculture sont intermittents, que les travailleurs ont participé à d'autres travaux agricoles,
- Elle démontre que certains des employeurs disposaient déjà, avant la mise en culture de rizières par les Indochinois, d'une certaine « fortune », dans le cas présent issue de la viticulture,
- Elle illustre bien, à travers ce litige sur les prestations en nature, l'application aux travailleurs de la M.O.I. d'une rémunération de type agricole (fixe en espèces et avantages en nature). Je rappelle que l'approvisionnement en nourriture de base appartenait au Service, les dites prestations en nature sont à considérées comme du « salaire ». D'où la nécessité qu'elles aient bien lieu,
- Elle illustre malheureusement le fait que les conditions de logement n'étaient pas partout acceptables.

---

<sup>93</sup> Les semences de riz ne furent disponibles qu'en avril 1942, par conséquent les travaux auxquels furent employés les travailleurs ne devaient pas relever de la riziculture.

## ANNEXE V

### UN MARCHÉ NOIR DU RIZ DE CAMARGUE ?

*- Voilà donc une récolte qui ne saurait alimenter le marché noir !*

*- Monsieur, ce marché-là n'a pas cours ici, proteste mon interlocuteur.*

*Heureux pays .....*

L'existence d'un marché parallèle du riz de Camargue irrigue les discussions, les travaux journalistiques ou d'experts. Elle affleure dans les commentaires des acteurs de l'époque, elle est même quelquefois très clairement abordée, généralement pour stigmatiser les propriétaires « qui ont bâti des fortunes »<sup>94</sup>. L'extrait que je donne en tête de cet article est issu du journal *Candide* du 23 septembre 1943. Sous la plume de Paul Barbonne, ce reportage dans les rizières prêtes à être récoltées s'intitule « Riz à la Provençale » et se termine par cette interrogation malicieuse et par le commentaire du journaliste, pas dupe de la réponse.

Une observation convient d'être faite - je l'ai d'ailleurs émise dans un chapitre précédent ; pourquoi le riz aurait-il échappé à une pratique largement répandue ?

L'extrait qui suit donne une idée générale de la situation en 1942 au point de vue de diverses productions agricoles et fermières : « *Diverses enquêtes menées permettent d'ailleurs d'établir qu'en 1942, les paysans français ont consommé le ¼ de leur beurre, le 1/3 des œufs pondus par leurs poules, le 1/3 leurs poulets et 41% des pommes de terre récoltées. Ils ont vendu, soit aux trafiquants du marché noir, soit à des parents, 31% du beurre, 32% des œufs, 33% des porcs, 57% des poulets, 22 % des pommes de terre produites par leurs fermes. Ils ont livré le reste au ravitaillement général. Plus que toutes les opinions des producteurs, ces chiffres expliquent beaucoup de choses* »<sup>95</sup>

Par ailleurs, ainsi que l'auteur de l'article ci-dessous l'explique, le système mis en place par le Ravitaillement Général présentait de nombreuses failles dont celle du « conflit d'intérêt » n'était pas, il me semble, la moindre. Je retiens particulièrement ce passage : « *L'administration du ravitaillement dut ainsi se fier aux déclarations des maires, eux-mêmes éclairés par les déclarations des producteurs intéressés. Mais, dès le départ, les fuites hors système apparaissent importantes, de nombreux paysans usant du réflexe classique consistant à sous-estimer leur production afin de soustraire une partie des récoltes aux livraisons*».

<sup>94</sup> Il faut néanmoins noter qu'une partie des propriétaires de domaines étaient déjà relativement fortunés (Mital au Mas de Vert, Ricard, Combastet et Chassaing, Sucre Saint Louis, Compagnie Paquet par exemple). .

<sup>95</sup> Cité par Bernard Aulas, *Vie et mort des Lyonnais : En guerre 1939-1945*, Éditions Horvath, 1974, p 136

[3]

Loi du 27 septembre 1940, Journal Officiel, 23 octobre 1940,...

Les services du ravitaillement se contentaient cependant d'établir les plans d'ensemble de la collecte et de la répartition, de distribuer les bons et les tickets et de rechercher les éventuelles infractions (institution d'un contrôle mobile). Les opérations de collecte, de répartition et de commercialisation des différents produits alimentaires furent confiées à des bureaux nationaux de répartition composés de représentants de la production, du commerce et de l'industrie, nommés par le secrétaire d'État au Ravitaillement<sup>[3]</sup>. Spécialisés par produits, ces bureaux de répartition fixaient un contingent à chaque commune, organisaient la collecte des produits, leur répartition et leur transport vers les départements déficitaires et les principaux centres urbains. Ce système, tel qu'il était conçu, laissait en fait une grande marge de manœuvre aux représentants des différentes professions concernées par le ravitaillement (producteurs agricoles, négociants, commerçants en gros, etc.) à qui avaient été déléguées les tâches les plus importantes<sup>[4]</sup>.

[4]

A. Heilbronner, « Le ravitaillement en France depuis 1940 »,...

Dès son entrée en fonction, le système se heurta à un certain nombre d'obstacles qui allaient être déterminants dans la manière dont les Français jugèrent l'administration du Ravitaillement général. Devant des erreurs et des improvisations largement inévitables au vu du délabrement économique de la France et de la difficulté à créer de toutes pièces une nouvelle administration, l'opinion ne vit en fait que malversations, détournements massifs et incohérences administratives. Élaborer un plan général de recensement et de contrôle des ressources agricoles apparaissait impossible dans un pays où dominaient les petites exploitations. L'administration du ravitaillement dut ainsi se fier aux déclarations des maires, eux-mêmes éclairés par les déclarations des producteurs intéressés. Mais, dès le départ, les fuites hors du système apparaissaient importantes, de nombreux paysans usant du réflexe classique consistant à sous-estimer leur production afin de soustraire une partie des récoltes aux livraisons.

Fabrice Grenard, Les implications politiques du ravitaillement en France sous l'Occupation, Revue Vingtième siècle, n°97, 2007, p 199 à 215

Le « détournement » de récolte peut commencer tôt.

A la propriété, le personnel peut accaparer quelques kilos pour son usage domestique et familial, voire relationnel. Il faut dire que la « part réservataire » accordée aux exploitants, quelle que soit le nombre de personnes vivant au mas, pouvait être considérée comme insuffisante<sup>96</sup>

Dans ce domaine, les Indochinois ne semblaient pas en reste. Quelques anecdotes sont relatées comme dans l'article de Paul Barbonne précédemment cité et dont je retranscris le texte ci-après : « *Ils ne se sont révélés vraiment imbattables, ces petits hommes madrés, que pour l'utilisation du grain. Le riz en gerbier les fascine ; ils n'ont pas leurs pareil pour creuser subrepticement dans la meule une sape discrète où, à l'abri des regards, ils peuvent à petites secousses égrener les épis. Ce grain qui arrondit leur musette n'est pas encore le riz* »<sup>97</sup>

Ou encore dans les souvenirs d'un gardian camarguais :

<sup>96</sup> 2 kgs de riz paddy pour 100 kgs de riz décortiqué livrés au Ravitaillement. Chiffre porté à 5 kgs en 1946, le Comité des Céréales des Bouches du Rhône demandant 10 kgs.

<sup>97</sup> Il faut encore le décortiquer

« Le décortilage, dans les premiers temps, passait aussi pour une opération délicate. Nous, on nous avait appris une recette infaillible. Longue, mais infaillible. On devait rouler le riz entre deux briques jusqu'à ce que les grains blancs tombent un à un dans le bol. Une technique rudimentaire inconnue de quelques Indochinois attirés dans le delta par la riziculture. Des experts en décortilage mais aussi en ponctions. Eux, ils creusaient un tronc d'arbre, y installaient un casque de soldat allemand et décortiquaient le riz avec un pilon. Après quoi, ils le vendaient. Mais le problème avec certains d'entre eux, c'est qu'ils commençaient par te faucher la moitié du riz que tu leur amenais, en t'expliquant froidement que le déchet était important. Tu leur amenais cent kilos de riz à décortiquer et, s'ils t'en rendaient quinze kilos, tu pouvais t'estimer heureux»<sup>98</sup>

D'autres aussi pouvaient ponctionner les récoltes selon le même auteur :

« Cette épopée de la riziculture camarguaise ne manquait pas d'épisodes cocasses. Les vols de gerbes étaient monnaie courante et un marché noir du riz s'est épanoui dans Arles et ses alentours. De petits « pirates » brigandaient, en les harponnant véritablement, les gerbes qui étaient liées comme celles du blé. J'ai connu un garde-chasse d'une grande propriété proche d'Arles qui, un soir, en faisant sa tournée, voit tout à coup une gerbe de riz qui bouge, glisse. Il se frotte les yeux, il avance : paf ! une autre gerbe s'en va. C'étaient deux types – entre parenthèses, deux anciens raseteurs que je connaissais bien – qui, d'un fossé, à l'aide d'une corde et d'un harpon, tiraient dans la meule comme sur une baleine. Ils ramenaient la gerbe jusqu'au fossé où ils avaient mis leur vélo à l'envers et sous une bâche. L'usine mobile. Là, pendant que l'un glissait la gerbe dans les rayons, l'autre tournait la roue : « Grrr, grrr ..... » ça faisait batteuse »

Ce que l'on peut retenir de ces anecdotes c'est qu'une partie de la récolte pouvait être décortiquées à la propriété et faciliter grandement la revente. Décortilage manuel ou mécanique ? La réponse à cette question apporterait peut être une idée sur les volumes « détournables ». A défaut de décortiquer au mas, il fallait que ce soit fait à Marseille dans une rizerie et dans ce cas, sauf fraude plus sophistiquée et impliquant des membres d'organismes ou services officiels, la livraison au Ravitaillement était la voie la plus évidente.

Est-ce cela qui a fait dire à Jacques Arrighi de Casanova<sup>99</sup> dans le Bulletin de la Société Française d'économie rurale en 1952 : « que la culture du riz se développa d'abord discrètement : d'une part, en raison des difficultés matérielles de tous ordres que soulevait la création des aménagements fonciers nécessaires et préalables à l'exploitation de rizières ; d'autre part, parce que l'aiguillon du « marché parallèle » ne pouvait faire sentir sa pointe que sur une **faible fraction** de la récolte »

En 1943, Jean Brugnot, dont nous avons déjà parlé était affecté à la 25<sup>ème</sup> compagnie de travailleurs indochinois et parcourait la Camargue auprès des détachements employés dans les mas. Lors de la rédaction de son mémoire il n'évade pas le sujet :

<sup>98</sup> Jacques Durand, André Bouix, gardian de Camargue, Éditions Stock, 1980, p 212

<sup>99</sup> Jacques Arrighi de Casanova arrive à Arles en 1941. Ingénieur, Chef du Génie Rural, il est membre à partir de 1942 de la « Commission pour l'imposition en riz ». Il quitte son poste en 1949. Il est donc l'un des meilleurs observateurs et acteurs de la période.

Le riz produit dans les mas de Camargue a été acheté en 1944 6 frs le kilo par le Ravitaillement général. On comprend qu'avec cette taxe, les producteurs aient toujours été tentés de dissimuler une partie de leur production

Ou cet autre passage

riz décortiqué. En fait, depuis 1942, les producteurs se sont toujours réservés, en sus des quantités nécessaires aux semences (dont le chiffre, bien entendu, n'est jamais déclaré exactement) une certaine marge de paddy (cf. l'exemple du Mas de Paulon) qu'ils s'arrangent pour décortiquer eux-mêmes, et qui servira en premier lieu aux besoins du Mas, hommes et volailles, et en second lieu de matière d'échange pour d'autres produits et aussi de matière à marché noir. Car il va sans

Il y a lieu d'envisager que depuis 1944, les exploitants n'auraient eu l'obligation de livrer au Ravitaillement Général que 2 tonnes par hectare ensemencé, le reste de la récolte restant à leur libre disposition.

Cette information, tirée d'un courrier en date du 27 mars 1944, adressée par le Commandant de la 3<sup>ème</sup> Légion de travailleurs indochinois à sa Direction, si elle a bien été effective, aurait ouvert la voie à des ventes directes qui dès lors n'auraient pas été illégales si conclues au prix réglementaire. Elle n'est cependant pas confirmée selon un rapport établi en avril 1946 par la Direction des Services Agricoles des Bouches du Rhône qui écrit<sup>100</sup> : « *le seul texte existant en matière d'imposition riz est un arrêté préfectoral du 17 octobre 1942* ».

Quoi qu'il en soit, il semble « officiel » qu'une minoration importante soit appliquée à la récolte brute avant remise aux organismes stockeurs agréés par le Ravitaillement. Un haut fonctionnaire du ministère de l'Agriculture et du Ravitaillement en tient compte et la M.O.I. va en faire les frais. Je rappelle que la M.O.I. se voyait réserver<sup>101</sup> cinquante pour cent des récoltes des mas où ses travailleurs avaient participé à la riziculture. Par conséquent,

<sup>100</sup> AD13, cote 150 W 187

<sup>101</sup> Quote-part réservée, mais à titre onéreux, le prix étant celui de la taxe augmenté de frais de stockage

chaque année, dans le cas présent pour la récolte 1943, elle réclamait au Ravitaillement l'attribution à laquelle elle avait droit.

Voici la réponse du Ministère (lettre du 20 janvier 1944) :

Comme suite à votre demande n° 13.822 MOI/DIC en date du 4 Décembre 1943, tendant à obtenir au profit des Travailleurs Indochinois encadrés du Service de la Main d'Oeuvre Indigène, la reconduction des dispositions qui ont été prises en leur faveur pour la campagne précédente, j'ai l'honneur de vous faire connaître que j'ai décidé d'admettre à nouveau ces travailleurs au bénéfice d'une attribution spéciale de riz sur la base de 50 % des réalisations de récoltes dans les exploitations où leur main d'oeuvre a été utilisée .

Par lettre n° 14.156 MOIDIC du 20 Décembre 1943, vous avez bien voulu me communiquer la liste de ces exploitations dont la récolte totale en "Riz-Paddy" s'est élevée à 214 T.500.

Aux termes du rapport qui m'a été adressé par M. le Directeur de la Production Agricole de la Région de MARSEILLE, les réalisations, en raison de nombreuses ventes directes effectuées à la propriété et du fait que les agriculteurs ont conservé des quantités de semences plus importantes que l'an dernier, atteindront seulement en moyenne 55 % de la récolte brute .

En conséquence, l'attribution totale qui sera consentie à vos formations de Travailleurs Indochinois sera basée sur un tonnage total des réalisations de (55% de 214 T.500 =) 118 tonnes et s'élèvera pour la campagne 1943 à 70 tonnes .

Je donne immédiatement des instructions à M. le Directeur de la Production Agricole de la Région de MARSEILLE pour que l'équivalence de cette quantité de "Riz-Paddy" en riz décortiqué soit

C'est donc, selon ce fonctionnaire, un abattement de trente cinq pour cent qu'il convient d'appliquer au chiffre de récolte brute déclaré par les producteurs pour obtenir la quantité de riz paddy livrée au Ravitaillement. Il s'appuie pour justifier sa décision sur un rapport du Directeur de la Production agricole de la région de Marseille. Que peut-on conclure de cet exemple ? Est-il possible de généraliser le fait que, par exemple, les « ventes directes » à la propriété atteignent potentiellement entre le **quart et le tiers de la récolte brute**, le solde étant remis au Ravitaillement ?

Dans cette recherche chiffrée des superficies ensemencées ou des quantités récoltées, c'est en fait le grand flou. Cette imprécision dommageable à l'étude correspondrait à l'époque si l'on en croit l'article qui suit : « C'est ainsi qu'en 1939, on a essayé d'améliorer l'enquête statistique à l'échelon primaire. Malheureusement, ce changement de méthode a coïncidé avec la période où la France occupée subissait les exigences allemandes. La recherche statistique devait aider à l'organisation systématique du pillage. On ne s'étonnera donc pas que cette cinquième méthode, celle de la période d'occupation, ait fourni des informations plus politiques que scientifiques. Elle est basée sur les déclarations des producteurs. C'est le système que l'on emploie pour les statistiques industrielles et minières, mais il est d'une

*application malaisée en agriculture. Le nombre de déclarants, le faible degré d'instruction de la plupart d'entre eux, la complication des questions à éclaircir, le nombre, la diversité et les variations annuelles en nature et en quantités des résultats à mesurer, la quasi-impossibilité d'établir des recoupements et des contrôles automatiques, la croyance bien enracinée dans les têtes paysannes que mentir au fisc et à la statistique n'est point péché, l'inexistence de sanctions pratiques contre les fausses déclarations auraient rendu, en temps normal, l'application du système fort difficile. Dans une période où l'on avait raison de penser que faire connaître des ressources c'était provoquer des réquisitions, les déclarations ont été inévitablement faussées, toutes minorées. L'égoïsme et la solidarité nationale, la méfiance et l'amour du gain poussaient les inexacitudes dans le même sens. Le rôle de l'Administration centrale n'était plus que d'empêcher de mentir au-delà du vraisemblable Il fallait tromper l'ennemi : on l'a bien trompé. Les statistiques de 1940 à 1944 ne pourront être utilisées pour des travaux scientifiques qu'avec beaucoup de scepticisme et un sens critique sur ses gardes »<sup>102</sup>.*

Dans ses éditions du 20 avril 1947 et du 31 août 1947, L'Antenne est plus incisif : « *Alors que le prix de revient loyalement calculé s'établissait à 41 francs le kilo, l'O.N.I.C. le fixa en 1946 à 20 francs. On ne put jamais savoir par quel procédé mathématique il put arriver à un tel chiffre. En tous cas, on ne pouvait davantage se moquer des producteurs. Dès lors, ceux-ci savaient ce qui leur restait à faire : livrer le moins possible à la collecte et vendre le maximum au marché parallèle. Seul le marché noir permet de continuer la culture. »*

Dont acte ?

---

<sup>102</sup> Michel Augé-Laribé, *Chronique de statistique agricole, Journal de la société statistique de Paris, tome 85 (1944), p. 271-276*

## ANNEXE VI

### LA 25<sup>ème</sup> COMPAGNIE DE TRAVAILLEURS INDOCHINOIS EN CAMARGUE<sup>103</sup>

C'est en juin 1941 que la 25<sup>ème</sup> compagnie de travailleurs indochinois arrive à Arles en provenance de Marseille où elle se trouvait depuis le mois de septembre 1940. Elle est scindée en cinq détachements qui sont affectés à des mas de la région et y restera jusqu'à la fin des vendanges (pas de récolte de riz). Je n'ai pas retrouvé de quels mas il s'agissait. On se rappelle qu'en août 1941 trois travailleurs qui devaient rejoindre Salin de Giraud et s'étaient mêlés à une compagnie rejoignant Marseille venaient du Mas des Prêcheurs.

Le 2 août 1941, 88 travailleurs de la 25<sup>ème</sup> compagnie sont transférés à la Société Agricole de Basse Camargue pour des travaux dans les salins. En septembre 1941, une cinquantaine d'entre eux font partie des grévistes de Salin de Giraud.

La compagnie est ensuite envoyée dans le Var pour y effectuer des travaux de forestage. Seul le P.C. reste à Arles. Entre avril et mai 1942, 175 hommes sont affectés à plusieurs mas pour des travaux agricoles dont principalement la riziculture.

En avril 1943, renforcée par des éléments venus d'autres compagnies (43<sup>ème</sup>, 46<sup>ème</sup>, 48<sup>ème</sup> et 49<sup>ème</sup>), elle est disséminée dans 12 mas à divers travaux agricoles, dont la viticulture et la riziculture.

#### Positionnement des détachements au 1<sup>er</sup> décembre 1943 Effectifs et travaux

**PC de Compagnie à Arles** - 10 hommes chargés des réceptions et distributions des vivres, vêtements, matériels pour les détachements.

**Mas de Vert** - 76 hommes, travaux des champs, vigne (taille, sulfatage), bouviers, laboureurs.

**Mas de la Ville et Tour d'Aling** - 46 hommes, labourage, sulfatage, déchaussage, culture du riz

**Mas de Cazeneuve** - 8 hommes, tous travaux des champs

**Petit Mas de Cabanes** - 32 hommes, viticulture, vendanges, taille, ramassage de sarments, riz, labours

---

<sup>103</sup> Source : Archives Nationales de l'Outre-Mer (cote 4302 COL 204)

**Gare de Trinquetaille** - 18 hommes, chargement de wagons de sel et de wagons de charbon

**Mas de Paulon** - 26 hommes, travaux de la vigne et du riz, tournesol, blé, sorgho, coupes de bois

**Mas de Romieu** - 12 hommes, tous travaux vigne, riz, céréales, tournesol, tabac, jardinage, coupes de bois

**Mas de Beaujeu** - 10 hommes, travaux agricoles et viticoles, rizières, tournesol, céréales, jardinage, coupes de bois

**Mas Neuf de Vaccarès** - 14 hommes, labours, taille vigne, sulfatage, ramassage de sarments, semailles, coupe de bois de chauffage

**Mas de Cabassole** - 11 hommes, labours, taille vigne, caviste

**Domaine de Boisviel** - 30 hommes, travaux variables selon saison

### **Pin Fourcat**

50 hommes, travaux rizicoles, nivellement terrain, sarclage enganes, réfection levadons, creusement adductions d'eau et travaux de cantonnement, couverture baraques, réfection châlits et cuisine, débitage bois chauffage et cuisine

**1<sup>er</sup> octobre 1945** – La compagnie est toujours sur Arles avec 20 hommes au P.C. et 120 hommes entre riz et vendanges.

## ANNEXE VII

### ARTICLE DU JOURNAL CONG BINH TAP CHI<sup>104</sup>

Nous avons su depuis un certain temps que la région de Camargue cultive du riz comme en Indochine et une partie du riz que nous consommons vient de Camargue. Que ceux qui habitent non loin de Camargue ou qui ont des amis qui y ont travaillé dans les rizières disent à nous autres qui habitons loin, comment cela s'est passé, si c'est différent de chez nous au pays et combien touchent-ils comme indemnité ?

Voici les résultats à notre connaissance :

1941-42 : 50 hectares de rizières = 180 tonnes de riz

1942-43 : 230 hectares = 600 tonnes

1943-44 : 800 ha = estimation de cette année de 3 ou 4 fois du total des 2 années précédentes.

Même si les provisions sont épuisées, nous en aurons toujours à manger. Les camarades malades à l'hôpital auront toujours de quoi se nourrir pour vite se rétablir.

Actuellement la Camargue possède 800 ha de rizières (2400 de nos hectares vietnamiens) grâce aux camarades linh tho. Chaque hectare donne de 2,6 à 3,6 tonnes de riz. Ce qui prouve que le riz d'ici est de meilleure qualité qu'au pays ! Et sans engrais. Le riz pousse bien car le sol est riche. Ils plantent du riz pendant 2 ou 3 ans puis changent en culture de blé, ou des cultures maraîchères. Puis ils reviennent au riz 5 à 7 années après ce qui renouvelle constamment le sol. Le travail de rizière est beaucoup moins pénible que chez nous. La terre qu'on laboure est sèche donc plus facile à travailler et surtout l'emploi des chevaux de trait est plus rapide que les buffles. Donc moins pénible. Hommes et bêtes n'ont pas à patauger dans la boue. Après le labourage, on utilise des pompes électriques pour amener l'eau du Rhône. Beaucoup plus rapide et ne demande pas de se courber l'échine pour utiliser les écuilles pour inonder les champs. Le tri des semis est très méticuleux, ce qui donne de beaux grains de riz. Un ami m'a dit : « Ils l'ont fait pour s'amuser mais ils en mangent vraiment ». La science aide vraiment l'homme à sortir de la pénibilité et à vaincre la nature !

L'histoire de la culture de ce riz : Savez-vous pourquoi la Camargue a des rizières ?

Dans cette région, l'eau salée se trouve à 2 ou 3m sous terre. Avec le soleil torride, le sel remonte à la surface ce qui empêche toute culture. On pompe de l'eau douce du Rhône pour faire dissoudre le sel puis on trouve des solutions pour évacuer cette eau.

---

<sup>104</sup> Numéro du 1<sup>er</sup> novembre 1944

La terre sera moins salée et permet toute sorte de culture. Le plus pratique c'est de profiter du sol inondé pour planter du riz pendant quelques années. Puis quand on vide l'eau dessalée, on cultive du blé ou autres plantes. Et quand la terre redevient salée, on recommence avec le riz. Cette pratique est faite depuis plus d'un siècle, c'est ainsi que la France a du riz comme chez nous. Mais à partir de 1935, le riz d'Indochine et d'Italie est importé et vendu très peu cher en France. Ce qui rend le riz de Camargue peu rentable d'où son abandon.

A partir de 1941, avec la guerre qui s'étend sur toute la France et sur les voies maritimes, l'importation n'est plus possible. Le chef de la M.O.I à cette époque s'appelle Saint-Mieux. Il a vu son stock de riz diminuer chaque jour jusqu'à se vider et voyant que nous ne mangeons pas de couscous comme les Nord-Africains, il négocie avec les agriculteurs de Camargue pour qu'ils reprennent leur ancienne culture du riz. Mais comme ces derniers ne savent rien sur les travailleurs coloniaux, ils n'ont pas osé s'adresser à eux car il faut les loger et les nourrir, les assurer les transports en camion et acheter des semis ; Mr Saint Mieux se met à choisir un lieu pour tester à Pin Fourcat et y envoyer les travailleurs de la légion N°69, puis aller au Maroc acheter des semis d'Espagne (de meilleure qualité que ceux du Piémont en Italie). Entre-temps, il négocie avec le ministère de l'agriculture pour avoir des graines. Voyant que tout semble prêt, que les hommes sont là et les semis aussi, les agriculteurs de Pin Fourcat acceptent de revenir à la riziculture. C'est aussi grâce au maire d'Arles., Mr Du Lac qui possède des terres et qui sait profiter de la situation du moment pour à la fois faire fortune, aider le ministère de ravitaillement et faire profiter les agriculteurs du coin : en même temps avoir du riz à manger et dessaler leur terre nécessaire pour d'autres cultures. La commune d'Arles est devenue par la suite prospère... et nos camarades ont du riz à manger. C'est gagnant pour tout le monde.

La première année, on a cultivé 50 hectares et chaque hectare donne plus de 2,5 tonnes de riz. Si le riz est bon c'est grâce à nos camarades qui s'échinent à arracher les mauvaises herbes. Les Français n'étaient d'abord pas d'accord puis devant la qualité du riz, finissent par accepter. Le résultat est parfait. La M.O.I envoie à Arles le commandant Toudet négociateur avec les agriculteurs d'employer les travailleurs, à les loger et nourrir convenablement. Il confie plus de travailleurs coloniaux au maire d'Arles (je souligne qu'Arles est un grand village en France). Peu après, Mr Grimald est devenu directeur de la M.O.I, voyant que la culture du riz est liée à la vie de 14 000 travailleurs il a décidé d'y envoyer 500 hommes à aller travailler dans les rizières de Camargue. C'est pourquoi en 1943, on a commencé avec 230 ha et en 1944 on atteint 800 ha. Aujourd'hui que la situation devient plus difficile Même le couscous ne peut être acheminé du Nord-Afrique ce qui rend la culture du riz primordiale. Mais en ce début de 1944, beaucoup de terrains de Pin Fourcat deviennent des lieux de défense stratégiques, interdits d'entrée ce qui y fait arrêter la culture de riz. En compensation d'autres domaines de culture sont exploités ailleurs, à Jasses d'Albaron et Grenouillet qui comptent 45 hectares de rizières.

Cela concerne la culture du riz. Quant à la production de nuoc mam, dans la région du Petit-Rhône on commence à faire des expériences. Si la guerre finit, c'est certain qu'on aurait du nuoc mam à manger avec du riz !

B. K.

(Traduction Lê Lam)

## ANNEXE VIII

### LA RÉSURGENCE DES INDOCHINOIS ou la nouvelle légende du riz de Camargue

C'est à partir de la sortie du livre de Pierre Daum en mai 2009 que l'histoire « officielle », ou tout du moins l'histoire racontée jusqu'alors par les organes représentatifs des riziculteurs camarguais, reprise en chœur par tous les acteurs œuvrant à la promotion de la Camargue, est ébranlée. Cette histoire aurait oublié, peut être même volontairement, la participation de travailleurs indochinois à la création de la riziculture « telle que nous la connaissons » actuellement. C'est, qu'en effet, l'histoire « officielle » fait débiter la saga rizicole camarguaise vers 1946/1947.

Selon Pierre Daum, la date de naissance n'est pas bonne. Lui, il voit, d'une part, un continuum entre la période indochinoise et la période d'après-guerre, et d'autre part, il considère que ce succès d'après-guerre serait la conséquence directe de l'action (formatrice) des ouvriers indochinois auprès de Camarguais néophytes en matière de culture du riz de bouche. Les chapitres précédents démontrent que cette version des faits est incorrecte. C'est l'étude historique. L'histoire « officielle » se heurte en 2009 au besoin de construction d'une mémoire portée depuis plusieurs années – celles qui ont suivi la publication de son livre <sup>105</sup> - par l'ancien interprète de la M.O.I., **Lê Huu Tho**. Tout commence pour Lê Huu Tho par l'envie d'écrire sa biographie. C'est alors que : *« à la recherche des documents pour écrire mon témoignage, je suis allé fouiller dans les archives du Musée de l'Armée à Vincennes. Il y a à peine une vingtaine de lignes rapportant notre présence de 10 ans de service sur le sol français ..... J'ai décidé d'écrire ce témoignage afin de réparer un injuste oubli historique et pour retrouver la paix dans mon cheminement et surtout pour rappeler les mérites de ces paysans vietnamiens qui ont apporté en pleine guerre leur savoir-faire pour acclimater la riziculture en Camargue en 1941 au prix de lourds efforts. La riziculture perdure brillamment et constitue aujourd'hui une des richesses du pays d'Arles. Nous n'en avons jamais été remerciés officiellement ni autrement <sup>106</sup> ».*

Cette présentation est un peu troublante. Au départ, l'auteur veut simplement raconter sa vie dans un livre. Alors qu'il cherche des éléments pour étoffer son récit autobiographique, il ne découvre que quelques lignes sur le parcours des compagnies de travailleurs indochinois. Dans le souci de « réparer un injuste oubli historique » il décide d'inclure dans le texte l'épisode du riz de Camargue. Celui-ci serait même devenu la raison principale de son besoin d'écrire afin de « rappeler les mérites de ces paysans vietnamiens qui ont apporté en pleine guerre leur savoir-faire ».

Il y a deux choses qu'il convient de préciser.

---

<sup>105</sup> Lê Huu Tho, Itinéraire d'un petit mandarin, L'Harmattan, Paris, 1997

<sup>106</sup> Texte de 4 pages servant de support aux conférences données par Lê Huu Tho pour présenter son livre

La première c'est que ce texte, dont je viens de donner des extraits, a été écrit après la parution du livre et servait de support aux conférences de l'auteur. Il est donc possible que l'épisode camarguais ait pris petit à petit une importance plus grande qu'il n'en avait au départ. La seconde, c'est que Lê Huu Tho n'a jamais été affecté à la riziculture pendant ses années à la M.O.I. ce qui, en terme de projet autobiographique devrait amener à ne pas évoquer cet épisode. Alors pourquoi cet intérêt fort pour le sujet quand on constate que dans le livre lui-même, écrit entre juin 1995 et juin 1996, l'auteur n'y consacre, en page 141, que les sept lignes suivantes : « *Dans un article du Colonel Rives, intitulé « 1939-1954, les Travailleurs Indochinois en France » paru dans la revue « Hommes et Migrations n° 1175, nous lisons : « Dès 1941, les Travailleurs Indochinois commencent à acclimater la riziculture en Camargue. En 1944, ils cultivent 800 hectares et récoltent 2 200 tonnes de paddy ».*

En fait, il rapporte ce qu'en a dit Maurice Rives, qui est aussi son préfacier. Dans un courrier que ce dernier m'a adressé<sup>107</sup>, il me précise : « *J'ai effectivement évoqué les O.N.S. dans le Bulletin de l'A.N.A.I. en 1993<sup>108</sup> ; l'année suivante, je leur ai consacré un article dans la revue « Hommes et Migrations ». Je n'ai rien écrit sur ces travailleurs avant ces deux dates ». « Il y a plus de 20 ans, Lê Huu Tho, lecteur du Bulletin de l'A.N.A.I. m'a écrit pour obtenir des précisions relatives à la culture du riz par les Indochinois en Camargue ».*

Pierre Daum contacte Lê Huu Tho à la suite de la visite qu'il a faite au Musée du Riz au Sambuc, là où tout a commencé pour lui. Très vite les deux hommes sympathisent, liés de surcroît par un intérêt commun à faire émerger l'histoire des travailleurs indochinois de la Seconde guerre mondiale. Pour Lê Huu Tho il s'agissait de « *suggérer qu'une stèle portant leurs noms<sup>109</sup> soit érigée aux abords des rizières de Camargue en Provence* ». Pour Pierre Daum il s'agissait d'un projet professionnel d'écriture. Ainsi que je le disais, la parution en 2009, du livre de Pierre Daum, consacre une **nouvelle genèse de la riziculture contemporaine en Camargue** en mettant les travailleurs indochinois au centre de celle-ci. Lê Huu Tho n'est pas le seul ancien du Service de la Main d'œuvre Indigène à avoir écrit sur son passage dans les compagnies de travailleurs requis. Il paraît donc intéressant de voir, à propos de la riziculture, ce qu'en ont dit les autres travailleurs indochinois. La réponse est simple, **rien !** Les ouvrages consultés sont les suivants :

- 1) - Thieu Van Muu, « Un enfant loin de son pays »
- 2) - Nguyen Van Thanh, « Saigon Marseille, aller simple »
- 3) - Nguyen Phuc Ky, « Itinéraire d'un gardien de buffles »
- 4) - Nguyen Van Lien, « Les travailleurs requis »
- 5) - Dang Van Long, "Linh Tho ONS"

<sup>107</sup> Lettre à Joël Pham en date du 2 juin 2015

<sup>108</sup> Maurice Rives, Bulletin de l'Association Nationale des Anciens et Amis de l'Indochine et du Souvenir Indochinois, 2<sup>ème</sup> trimestre 1993, pp10-12

<sup>109</sup> Les noms des 1061 ouvriers décédés selon Maurice Rives au cours de leur séjour en France

Dans le documentaire “Les Hommes des 3 Ky”, de Dzu Le lieu, sorti en 1996, l’ancien interprète Hoang Khoa Khoi parle de la récolte du sel en Camargue mais ne dit pas un mot à propos du riz. La seule trace écrite par des Indochinois sur le sujet est un article paru dans leur journal interne, le « **Cong Binh Tap Chi** », numéro du 1<sup>er</sup> novembre 1944 sous la plume d’un certain B. K.<sup>110</sup>

La conclusion qui s’impose est qu’il s’agit d’un sujet très secondaire car il n’a concerné que peu de travailleurs et qu’il n’a pas marqué l’esprit des autres par un quelconque aspect « spectaculaire » tel qu’il serait incontournable de leur présence en métropole. Pour autant rien ne s’oppose à la médiatisation de cette « Camargue indochinoise » et les hommages, légitimes eut égard à la participation de quelques centaines de travailleurs indochinois à la culture du riz dans la période de guerre, s’enchaînent. Les conférences, articles, table-rondes, reportages, aussi, véhiculant la nouvelle légende du riz de Camargue. Si bien qu’en octobre 2014, la Ville d’Arles inaugure à Salin de Giraud un Mémorial de portée nationale, exauçant ainsi le vœu de Lê Huu Tho. Tenant compte du caractère national de ce geste, le texte gravé dans le socle ne fait pas référence à la riziculture (voir ci-après). Le sujet est toutefois évoqué dans un texte apposé sur un pupitre près de la stèle.

Au cours de la cérémonie, le Président des Riziculteurs, Monsieur Bertrand Mazel, prononce un discours particulièrement sobre qui semble intégrer et valider le récit nouveau :

*« Il est de notre responsabilité de rendre hommage aux travailleurs indochinois venus en France durant cette triste période de l’histoire de France. La vérité c’est reconnaître les douleurs et les tragédies que vous avez traversées. Le devoir de vérité trouve son prolongement naturel dans le devoir de reconnaissance, taire votre histoire serait nous enfermer dans l’oubli. Oui, la riziculture française vous doit beaucoup, car vous avez largement contribué à la relance de la riziculture après<sup>111</sup> la dernière guerre. Vous avez apporté de nouvelles techniques de semis et de repiquage et pour ça les Camarquais et les riziculteurs ne vous oublieront jamais ».*

Ainsi soit-il ?

*En hommage aux vingt mille  
travailleurs civils vietnamiens  
réquisitionnés entre 1939 et 1952*

*En mémoire de leur histoire et  
de ceux qui laissèrent leur  
vie sur le sol de France*

<sup>110</sup> Voir traduction en annexe 7

<sup>111</sup> Je fais l’hypothèse que l’orateur voulait dire « pendant la dernière guerre»

## La riziculture en France et en Camargue avant la seconde guerre mondiale

La riziculture en France est une histoire ancienne et chaotique. Certains auteurs ne mentionnent-ils pas cette activité à l'époque romaine ou encore sous le règne d'Henri IV. Au 18<sup>ème</sup> siècle une tentative ambitieuse voit le jour avec la création par Noël Chavillot d'une Compagnie qui obtint pour douze années le monopole de la culture du riz dans le Royaume de France. Des rizières furent établies en différents points du Royaume. Sont parvenus jusqu'à nous les noms de Livron dans la Drôme, de Thiers<sup>112</sup> en Auvergne, de Puy-Guillaume en Bourbonnais, de Sainte Agathe la Bouteresse et de Cleppé en Forez. La Camargue fut-elle concernée ? Je n'ai pas trouvé de traces explicites sur ce point. La rizière installée à Thiers par des ouvriers piémontais fut détruite en 1742 suite à une épidémie de paludisme qui faucha de nombreux habitants de la ville. Les eaux stagnantes de la rizière furent accusées. Il en fut de même à Livron. Ces expériences auguraient d'autres échecs qui tempéreront les ardeurs des plus enthousiastes, d'autant plus que ces échecs entraînaient la déconfiture financière des entreprises. La raison, largement évoquée dans toute la littérature sur le sujet, est donc d'ordre sanitaire. L'Italie connaissait des problèmes identiques et l'éloignement des rizières des centres habités y fut édicté. Quelquefois, c'était une interdiction pure et simple d'établissement comme par exemple, en France, dans la province du Roussillon<sup>113</sup>. La disparition des rizières pour cause d'insalubrité sera durable même si quelques échos qui nous sont parvenus mentionnent d'autres essais qui ne passèrent pas non plus à la postérité. Un demi-siècle après la malheureuse entreprise de Noël Chavillot, l'intérêt pour la culture du riz en France revint à l'ordre du jour avec l'entrée en scène de nouveaux personnages. Leur point commun : avoir compris comment **surmonter l'écueil de l'insalubrité** des rizières. Exemple, en 1789, avec le Comte de Choiseul-Gouffier qui dans son « Mémoire sur la culture du riz au Piémont »<sup>114</sup> écrit : « *Il faut, pour l'établissement d'une rizière, que le terrain soit uni, très légèrement incliné et bien exposé au soleil, enfin que la partie la plus élevée soit voisine d'une rivière, d'un lac ou d'un étang, pour pouvoir en prendre l'eau quand on le juge à propos* ». Autre exemple, au siècle suivant, le Baron De Rivière, maire de Saint Gilles, livre ses réflexions sur la possibilité de cultiver du riz en Camargue : « *« Les rizières sont généralement considérées comme très malsaines à cause de la stagnation de l'eau*

---

<sup>112</sup> Paul-Martin Bondois, Un essai de culture exotique sous l'ancien régime – La peste du riz à Thiers en 1741, Paris, Marcel Rivière, 1928

<sup>113</sup> Antoine Ronna, Les irrigations, les cultures arrosées, l'économie des irrigations, histoire, législation et administration, p 96-97

<sup>114</sup> Mémoires d'agriculture, d'économie rurale et domestique, p137 à 170

*qu'on leur croit nécessaire : mais comme nous aurions ici la faculté de renouveler cette eau, l'insalubrité ne serait pas aussi grande qu'en Piémont, où les irrigations étant fort chères, la police est mal faite sous ce rapport »<sup>115</sup>*

### De la théorie à la mise en œuvre pratique

**1836** – Au domaine de L'Eysselle, propriété Peut et Peyret-Lallier, l'usage d'une machine à vapeur de 5 chevaux-vapeur pour l'irrigation et un ensemencement en riz, sont signalés. Ce fut néanmoins un échec car il y eut une panne de la machine<sup>116</sup>.

**1844** -- Création de la Compagnie Générale de Dessèchement dont Etienne Noël Godefroy est le directeur des opérations. Elle œuvre aux domaines de Paulet, Des Crottes, de L'Esquinaud et de La Palissade<sup>117</sup>. Le 16 octobre 1844, il adresse une lettre au journal Le Publicateur d'Arles ainsi libellée : *« Ma rizière est établie, à dessein, dans une des parties les plus maigres, les plus salées et les plus dénuées de végétation douce du domaine de la Petite-Algérie, appartenant à la Compagnie générale de dessèchement, où il existe, en meilleure qualité, plus de 150 hectares propres à cette culture. Le riz a été semé sur un simple labour à l'araire, le 2 et le 6 juin, tandis qu'en Lombardie et en Piémont on ne sème guère cette céréale après le 8 de mai. Il en a été ensemencé 48 ares divisés en 8 tables de 6 ares dans chacune desquelles il a été répandu 8 kilos de graines. Quatre tables en riz aquatique ou barbu. Les quatre autres en riz sec ou sans barbe. Ces dernières ont finies de moissonner et de rentrer le 3 octobre. Il a donc fallu quatre mois pour avoir une récolte. Quant aux autres, un mois de plus est partout nécessaire. Or, ayant été emblavées trop tard, ainsi que je l'ai fait remarquer, et l'année – froide et venteuse – n'ayant pas été favorable, je crains qu'il n'y ait pas maturité cette année ; mais la plante est superbe. »*. La récolte de cette première année est donc issue de riz sec. Pour ce qui concerne le riz aquatique, d'un article de Joseph Bard<sup>118</sup>, écrit en 1856, nous apprenons que la *« risoculture y réussit pendant quatre années consécutives »*

**1846** – Un article du journal La Presse du 4 novembre nous indique : *« qu'un habile riziculteur italien, Monsieur Beltrami, a opéré sur une terre de 20 hectares, située à Mandirac, près de Narbonne. L'Aude lui a fourni d'excellentes eaux pour ses irrigations. Les semailles ont eu lieu en avril et mai ; la récolte, commencée dans la dernière quinzaine de septembre a été terminée dans les premiers jours d'octobre.*

<sup>115</sup> Baron de Rivière, Fertilisation du delta du Rhône, Annales de l'agriculture française, 1833, p74

<sup>116</sup> Alphonse Peyret-Lallier, Sur la culture du riz dans le delta du Rhône, Société d'agriculture de Lyon, 1849, p 270 à 285,

<sup>117</sup> Etienne Godefroy, Le Publicateur d'Arles, Lettre du 16 octobre 1844

<sup>118</sup> Joseph Bard, La Camargue et les Saintes-Maries-de-la-Mer : étude topographique, agricole, pittoresque et historique, p21

*Les produits ont été de 32 000 kilogrammes de riz, soit 1 600 kilogrammes par hectare. »*

**1848** - Des essais de culture du riz ont lieu dans le bassin d'Arcachon,<sup>119</sup>

**1850** – Commentant la situation actuelle des rizières le Baron De Rivière écrit <sup>120</sup>:  
*« on doit craindre que la culture du riz ne prenne pas le développement dont elle est susceptible en Camargue, tant qu'on n'aura pas construit les canaux d'irrigation qu'on nous promet depuis si longtemps. Il n'y a en ce moment que 5 à 600 hectares de rizières dans le Delta ; il devrait y en avoir 30 000. »*

**1850** – Du riz de Camargue se vend à Marseille

**1851** – Au domaine de l'Eysselle, des rizières sont signalées<sup>121</sup>

**1851** – La société de Lichtenstein et Westphall et Cie, dernière entreprise à subsister dans le domaine de la riziculture naissante est liquidée. **L'échec financier succède donc à l'échec de santé publique.** Ce que résume assez bien un article de M. Bella, directeur de la ferme régionale de Grignon<sup>122</sup> : *« Depuis longtemps déjà les hommes qui ont fondé des entreprises agricoles en Camargue s'étaient convaincus de cette vérité ; tous ou à peu près avaient fait d'immenses travaux destinés à apporter les eaux nécessaires au lavage et, par suite, à la dessalaison du sol : mais ces entreprises avaient, toutes, donné des résultats déplorables, financièrement parlant. Les dépenses produites par les canaux n'étaient couvertes par aucun produit, et ne devaient donner de fruits que dans un avenir éloigné ; il eût fallu des capitaux par trop considérables. »*

**1851** – Du riz de Camargue se vend encore à Marseille

**1854** -- M. de Rivière donne quelques détails sur les rizières de Camargue<sup>123</sup> : *« les plants de riz ont très bien végété ; ils étaient aussi beaux que ceux du Milanais. Cependant ajoute l'honorable correspondant, les entrepreneurs n'ont pas obtenu de bons résultats financiers, ce qui s'explique par les frais de culture. Dans le Milanais, on a des eaux naturelles à volonté ; dans la Camargue, on a été obligé de faire monter l'eau du Rhône à l'aide d'appareils forts coûteux, ou bien on obtenait que de l'eau saumâtre qui faisait tort à la récolte »*

---

<sup>119</sup> Gazette alimentaire du 15 octobre 1855

<sup>120</sup> In Bulletin des séances de l'Académie royale et centrale d'agriculture, 1850, p 149

<sup>121</sup>

<sup>122</sup> Auguste Bella, Annales de l'agriculture française, 1851, p 237-238

<sup>123</sup> Société Impériale et Centrale d'Agriculture, bulletin des séances, séance du 29 novembre 1854

M. Brongniart dit que, d'après les renseignements qui lui ont été fournis par M. Balard, « *les machines établies pour amener l'eau dans les rizières de la Camargue étaient très mal entendues comme machines agricoles : elles étaient fort compliquées et se détraquaient facilement ; il aurait fallu, au contraire, employer des appareils aussi simples que possible.* »

Une autre circonstance, ajoute M. Brongniart, a porté préjudice à l'entreprise ; « *c'est le dessalage des terres occasionné par la mise en eau des rizières. Une quantité de plantes qui étaient arrêtées dans leur développement par la présence du sel ont surgi après le dessalage et ont envahi le terrain ; de là une main d'œuvre considérable par la nécessité de sarcler et de nettoyer le sol.* »

**1855** – Il semble que néanmoins la culture du riz résiste par endroits. Du même article de Joseph Bard cité plus haut<sup>124</sup> nous pouvons lire : « *Les rizières du Château Davignon s'étendaient près des étangs du Vaccarès et Malagroy, et embrassaient 350 hectares soumis à l'assolement triennal. Les riz fournis par cette exploitation rurale étaient d'une qualité supérieure et ont valu, à l'époque de l'Exposition Universelle de 1855, une médaille de 2<sup>ème</sup> classe à leur producteur* »

De tout ce qui précède, des déboires techniques et sanitaires lors des premiers essais du siècle précédent, aux difficultés financières subies par les différentes initiatives privées que nous venons de voir, il ressort que, pour gagner ou maintenir des surfaces cultivables, la nécessité d'un plan d'ensemble à l'échelle de toute la Camargue et de très lourds investissements que seul l'État pourrait prendre en charge. C'est fort heureusement pour l'avenir de la Camargue ce qui va se produire dans une large mesure après des décennies d'atermoiements et d'études.

**En 1858**, le delta est d'abord isolé de la mer par une digue, puis en 1869 les digues déjà présentes sur les deux bras du Rhône sont confortées et rehaussées. « *Le Rhône endigué creusa son lit et le niveau de ses eaux baissèrent ; la Camargue ne s'irrigua plus naturellement, il fallut installer des pompes à vapeur pour l'irriguer* »<sup>125</sup>. « *Le 6 janvier 1866 paraît un décret qui déclare d'utilité publique l'ouverture de trois grands canaux destinés à recueillir les eaux des parties basses du pays. Ces canaux sont : celui de Rousty, au nord ; celui de Fumemorte, à l'est et celui de la Sigoulette, à l'ouest* »<sup>126</sup> Ils seront achevés en 1880. La nouvelle situation du delta est bien résumée par le texte qui suit<sup>127</sup> : « *La mise en valeur de la Camargue s'est traduite*

---

<sup>124</sup> Ibid

<sup>125</sup> Bulletin de la Chambre de Commerce de Casablanca, 1949, p

<sup>126</sup> Jules Chambrelent, Assainissement et mise en culture de la Camargue, Société centrale d'agriculture de France, 1887, p 278

<sup>127</sup> L'eau en représentation : gestion des milieux aquatiques et représentations sociales, Paris, Quae, 1999, coordination Chantal Aspe et Patrick Point

*par la construction de digues et la mise en place d'un système permettant une inondation artificielle des terres qui la composent. L'endiguement avait en effet permis d'habiter la Camargue sans craindre les débordements du Rhône mais les terres restaient incultivables du fait de leur salinité. Pour faire face à cette contrainte, les investisseurs du XIX<sup>ème</sup> siècle se dotèrent d'un puissant réseau d'irrigation et de drainage. La mise en valeur du delta supposa des investissements importants en capitaux et en moyens techniques ». Ces grands travaux, indispensables, n'avaient cependant pas été attendus par quelques uns, qui, notamment de par la situation géographique favorable de leur domaine, en bordure du Rhône, avaient fait leurs, pompage et ensemencement en riz.*

**1861** – Au sujet de l'irrigation et de ses bienfaits, Jules Richard, membre de la Société d'émulation de l'Ain écrit<sup>128</sup> : *« Voici ce que j'ai trouvé dans la ferme de 560 hectares appartenant à M. François Maiffredy, appelée le « Mas de Vert », dans la Haute-Camargue, arrondissement d'Arles : Une digue énorme d'environ 10 mètres de hauteur, protège la Camargue contre les inondations du Rhône. M Maiffredy (le lauréat de Marseille) a ménagé dans cette digue une prise d'eau, à vanne, qui introduit à volonté l'eau du Rhône dans des canaux à bords relevés, ce qui permet d'arroser ses luzernières, de remplir des bassins pour son bétail et des amphores pour son personnel ..... Lorsque le niveau du Rhône est trop bas pour avoir la pression nécessaire à élever l'eau jusqu'aux sommets des canaux qui la conduisent sur les champs, alors le propriétaire emploie la locomobile de sa batteuse à faire fonctionner un jeu de pompes aspirantes de fort calibre ».*

**1889** – Publication par Alphonse Hardon d'un mémoire titré « Création du vignoble de l'Eysselle », dessalement au moyen de la culture du riz. On peut y lire : *« Le riz planté pendant les périodes de submersion a été d'un bon rapport : vendu dans la région, le grain a été vite apprécié au point de vue de l'alimentation et de l'engraissement du bétail. La paille est devenue la principale prébende de mes animaux de travail, qui la préfère de beaucoup aux productions naturelles du pays qu'ils étaient habitués à consommer. En un mot, la récolte de riz était suffisante pour payer sensiblement les frais d'installation et les frais de dessalement »*<sup>129</sup>.

Savoir faire du riz est devenu une technique connue et maîtrisée en Camargue. Que le riz produit n'aille peut être pas à l'alimentation humaine, ce qui, au moins pour une part de la production, reste à démontrer, ne suffit absolument pas à affirmer que les Camarguais n'ont jamais réussi à faire pousser du riz. Nous ne sommes même plus dans une phase qui serait qualifiée de « tentative » ou de termes proches, mais bien dans une réalité ancrée dans les pratiques culturelles.

<sup>128</sup> Jules Richard, Voyage agricole dans le Midi de la France, Journal d'agriculture, lettres et arts du département de l'Ain, Bourg, 1861, p 293-294

<sup>129</sup> Alphonse Hardon, Création du vignoble de L'Eysselle, Masson, Paris, 1889, p 13-14

## Le riz, culture améliorante en Camargue

Comme nous venons de le voir, au tournant du 20<sup>ème</sup> siècle, la situation a bien changé. L'endiguement de la Camargue a résolu le problème de l'assèchement, préalable qui était nécessaire à la mise en valeur des terres. Seules les eaux pluviales conservaient l'accès au delta, celles des crues du Rhône et celles de la mer étant contenues. L'installation de dispositifs de pompage et la construction de canaux de toutes dimensions permettent quant à eux la régulation de l'irrigation.

**Ces infrastructures techniques mises en place constituent indubitablement l'une des raisons pour laquelle la future culture intensive sera possible.** C'est la première étape, qui, couplée à la meilleure connaissance des erreurs à éviter pour que ne se reproduisent pas les inconvénients de salubrité connus auparavant, jette les bases techniques d'une possible culture permanente du riz.

**1902** -- Citant Maurice Amalbert, ingénieur agronome et professeur d'agriculture à Arles, Joseph Josselme, Vice-Président de la Chambre d'agriculture de Cochinchine, lors d'un voyage en France, donne les informations suivantes sur la situation de la riziculture au début du siècle<sup>130</sup> : *« Le riz est cultivé depuis déjà assez longtemps pour la mise en valeur des terrains salés de la Camargue et du Plan-de-Bourg. Les surfacesensemencées ont peu varié depuis une quinzaine d'années, elles sont en moyenne de 400 à 500 hectares an »*. Une précision importante : les surfaces indiquées, que ce soit pour le 19<sup>ème</sup> siècle ou pour le 20<sup>ème</sup> siècle, n'ont qu'une valeur relative. En effet, par la nature même de leur objectif de dessalement, il faut comprendre qu'elles sont temporaires et donc que les années qui suivent leur installation, (et cela peut aller jusqu'à une dizaine d'années après), elles ne sont plus prises en compte car utilisées par d'autres cultures ou par d'autres usages. Les chiffres donnés sont donc ceux du moment et concernent les rizières en cours d'exploitation. Que faudrait-il donc de plus pour que celle-ci puisse prospérer ? Il faudrait qu'un marché existe, que le producteur y ait bénéficié, que la production soit concurrentielle face à d'autres producteurs de riz mais aussi face à d'autres céréales (on pense particulièrement au blé).

**1904** – Le marquis d'Andigné<sup>131</sup>, répondant à un questionnement de M. Vilmorin, au sujet de la culture du riz dans les terres salées de la Camargue, apporte-t-il un début de réponse ? *« Pendant bien des années, la semence employée était le Bertone et la production suffisait à peine à payer la part des frais de mise en valeur des terrains. Ce riz était consommé par les animaux et ne s'estimait pas plus de 12 francs les 100 kilogrammes. Différentes rizeries établies à Marseille avaient eu la très bonne heureuse pensée d'encourager la culture du riz autour d'elles, et, si notre contrée*

---

<sup>130</sup> Joseph Josselme, Le riz dans le delta du Rhône, Bulletin économique de l'Indochine française, 1902, p 203

<sup>131</sup> Propriétaire du domaine de Giraud

*était bien propre à la réalisation de ce programme, les avantages qu'elles proposaient étaient trop minimes pour développer ce mouvement. A la fin de 1902, les Rizeries Méridionales reprirent la question de très près et la culture du riz semble désormais devoir prendre une marche toute différente sous cette nouvelle impulsion. M. Francou, après avoir fait faire des études nouvelles sur la semence, a reconnu les résultats qu'il pouvait en obtenir et a porté de 12 à 18 francs les cours du riz. J'ai personnellement vendu ma dernière récolte au prix de 18 fr.50 les 100 kilogrammes sur l'aire. Dans ces conditions, le riz devient aujourd'hui une culture qui doit se généraliser dans notre Midi, puisque cette récolte devient ainsi rémunératrice, non seulement quant à l'amélioration foncière du sol, mais quant au produit annuel »*

**1905** – Le professeur Daniel Zolla de l'École Nationale d'Agriculture de Grignan, dans la Revue Politique et Parlementaire, fait mention lui aussi d'une situation encourageante. *« Les rendements sont très élevés. Le fermier du mas de Montlong m'a affirmé que le poids de riz non décortiqué (Paddy) représentait quarante fois la semence. Ce serait – pour le blé – l'équivalent d'un rendement de 60 à 80 hectolitres par hectare. Le produit brut d'une rizière dépasserait 800 francs par hectare et le produit varierait de 400 à 500 francs ! L'empressement d'un assez grand nombre de propriétaires et de fermiers camarguais tendrait à nous faire admettre, en tous cas, que la culture du riz est lucrative. Le cours de cette céréale est, d'ailleurs, soutenu par les droits de douane qui frappent les riz de provenance étrangère (italiens, américains, etc.). Il est donc fort probable que la production du riz va se développer en Camargue. On compte déjà 600 ou 700 hectares consacrés à cette culture. »*<sup>132</sup>

**1908** – Ce n'est cependant pas l'avis de Fernand Main, qui s'exprime dans le Journal d'agriculture pratique dans les termes qui suivent<sup>133</sup> : *« Le riz se vend en moyenne à Marseille 21 à 23 francs les 100 kilogrammes. Soit un prix peu différent de celui du blé. Or la culture revient sensiblement plus cher, étant donné qu'elle nécessite un aménagement de la rizière d'abord, et qu'ensuite certaines opérations culturales, comme les sarclages, doivent se faire à la main, en terrain inondé, ce qui n'est pas fait pour réduire les frais de main d'œuvre. L'entretien des digues, des canaux d'irrigation et de drainage vient également grever les frais de production, et il semble difficile de pouvoir retirer de cette culture un bénéfice sérieux, avec le prix de la main d'œuvre française, au moins avec les prix de vente actuellement pratiqués. Encore supposons-nous bien entendu le semis direct – ce qui est d'ailleurs le cas – et non le semis en pépinière suivi de repiquage, tel qu'il se pratique à Java et en Extrême-Orient. Nous ne croyons donc pas que le développement du paludisme sera un obstacle au développement de la riziculture en Camargue, mais que la limitation viendra surtout de sa situation économique défavorable. »*

<sup>132</sup> Daniel Zolla, La culture du riz en France, Revue politique et parlementaire, 1905, p 605

<sup>133</sup> Fernand Main, La culture du riz en Camargue, Journal d'agriculture pratique, 1908, p 564

**1910** – C'est une nouvelle désillusion que doivent encaisser les producteurs optimistes des dernières années. Tout du moins en ce qui concerne le riz comme culture de rapport. Ainsi le riz demeure comme le disait Fernand Main un procédé de dessalement. Au « Mas de Vert », sur une étendue de 500 hectares, 50 sont occupés par des rizières, 150 par des vignes et 50 par des céréales. Le reste du domaine est composé par 10 hectares de marais et par des prés et pacages. Ceux-ci seront dessalés et aménagés par la culture du riz puis transformés en vignes ou en terres labourables<sup>134</sup>. Les sarclages sont complètement négligés en Camargue à cause de la rareté et du haut prix de la main d'œuvre<sup>135</sup>. La même année, au « Mas d'Agon », Jean Granaud ne cultive plus le riz. *« En agriculture, dit-il, il ne faut pas toujours songer à dépenser, il faut également penser à recueillir les fruits des sacrifices précédemment faits. J'en ai consenti d'énormes jusqu'ici ; j'ai semé, je désire donc récolter ! La culture du riz n'est guère rémunératrice, et elle ne peut être considérée que comme un moyen sûr et économique d'améliorer notre sol, de transformer nos pacages en terrain cultivables ..... il ne faut pas non plus en abuser et vouloir transformer notre excellent pays d'élevage, qui tire ses ressources de la production du mouton, des bêtes à cornes et des chevaux légers, en un pays de culture intensif comme les régions du Nord, ou en un vaste vignoble dont on ne saurait écoulé les produits avec bénéfiques. »*<sup>136</sup>

**1922** – L'Annuaire de Statistiques agricoles donne pour l'année 1921 une superficie cultivée de 50 hectares contre encore 510 en 1911. La culture du riz aurait culminé vers 1905 et 1906 avec un millier d'hectares.

**1926** – Un article du Petit Marseillais en date du 2 octobre nous apprend que le riz est toujours présent en Camargue, au « Mas de la Ville » et au « Mas de Beynes » où se déroule le reportage. L'article se termine ainsi : *« Le riz de Camargue est d'excellente qualité, mais comme on ne le sèche généralement pas suffisamment, il peut, comme nous l'avons dit, présenter des grains jaunes qui le déprécient. La paille est utilisée à la ferme pour l'alimentation du bétail. Jadis il avait été question d'installer dans la région une usine de décortication, et aussi d'employer la paille pour la fabrication d'un papier spécial. Quant au paddy, ou risone, il est livré aux industriels de Marseille qui le décortiquent. »*<sup>137</sup>

**1930** – Début de la campagne de propagande pour le riz d'Indochine. A ce moment

---

<sup>134</sup> Florimond Desprez, La Vie à la Campagne, Le riz prépare en Camargue vignes et céréales, 1910, n° 98, p 240

<sup>135</sup> Ibid

<sup>136</sup> Florimond Desprez, La Vie à la Campagne, Un mas d'élevage en Camargue, 1910, n° 101, page 332

<sup>137</sup> A. Rolet, Le Petit Marseillais, 2 octobre 1926, p 4/8

les importations de riz en provenance de la colonie se montaient à 230 000 tonnes l'an, tous usages confondus.

**1932** – On commence à voir des articles qui vantent les qualités du riz d'Indochine, principalement pour la nourriture animale.

**1933** – Pierre Georges et Camille Hugues, *Les Études Rhodaniennes*, pp 23-68 :  
*« Ces expériences et les améliorations qui en ont été la conséquence ont fait du riz camarguais un produit de bonne qualité qui peut supporter la comparaison avec les riz italiens. Il paye le travail et laisse même un petit bénéfice, que l'on a songé à accroître en utilisant la paille pour fabriquer du papier. Mais il n'a jamais, jusqu'à présent, rapporté autant que les autres cultures auxquelles se prête le sol de Camargue. On le conserve comme culture améliorante, pour lessiver les terrains salés, mais on ne le fait pas entrer dans l'assolement »*

**1935** – La culture du riz a largement disparue au fil des années trente (Robert Mencherini et autres). Après environ cinquante années durant lesquelles cette culture fut régulièrement pratiquée, en fonction des besoins en nouvelles terres et des possibilités financières ou de main-d'œuvre, est-il totalement surprenant qu'un fort ralentissement soit intervenu ? Jean Granaud, précédemment cité, ne dit pas autre chose quand il constate qu'il faut *« penser à recueillir les fruits des sacrifices précédemment faits »*, autrement dit : faire une pause. Il conviendrait surtout de considérer que **ce n'est pas la culture du riz qui a disparue mais le besoin ou la possibilité d'agrandir encore les surfaces cultivables ou de pacage**, extension, on le sait, obtenue par le dessalement au moyen des rizières. Cette hypothèse, nous la trouvons exposée par Jean Bazal, qui, en 1941, dans un article pour *L'Illustration*<sup>138</sup>, à propos de « grands travaux » envisagés par Vichy, fait le point sur la situation de la Basse Camargue non encore transformée en zone agricole :  
*« Depuis plusieurs années déjà, l'assèchement rationnel du delta rhodanien avait été envisagé.<sup>139</sup> En 1928, un projet d'abaissement du plan d'eau de l'étang du Vaccarès prévoyait, tout compte fait, la mise en valeur de 24 000 hectares. Ce projet fut accueilli par une levée de boucliers générale. Éleveurs de taureaux, hommes politiques, savants, artistes et félibres organisèrent aussitôt la résistance, multiplièrent les démarches et les protestations..... Finalement, le projet rentra dans les cartons »*. Les « savants et les défenseurs de la Camargue » qui avaient réussi à constituer une Réserve zoologique et botanique de 12 000 hectares lors de la dernière décennie, et qui envisagent de transformer cette réserve en Parc National, s'opposent de nouveau au projet. Voici ce qu'en dit le professeur Bressou, directeur de l'École vétérinaire d'Alfort et président de la Société nationale d'acclimatation : *« Il y a déjà surproduction de vin. Et puis, celui qu'on obtiendrait*

<sup>138</sup> Jean Bazal, Va-t-on assécher la Camargue, *L'Illustration* n° 5108 du 1<sup>er</sup> février 1941, p 105-108

<sup>139</sup> Il s'agissait, pour résumer, d'une seconde étape de grands travaux après ceux du siècle précédent.

*serait un petit vin de 7 à 8 degrés qu'il faudrait concentrer pour vendre, voilà tout ce que rapporterait la dévastation de ce pur trésor régional qu'est notre Basse Camargue* ». Vichy, comme ses prédécesseurs, ne donnera pas suite à ce projet et c'est celui des « Savants et des Amis de la Camargue » qui obtiendra gain de cause<sup>140</sup>. La crise viticole était elle aussi passée par là. Jacques Béthemont<sup>141</sup> note que les superficies cultivées en riz, fonction de l'extension du vignoble, étaient passées d'un millier d'hectares en 1905 à une centaine en 1930. La surproduction générale de vin avait de plus entraîné la promulgation d'une Loi du 4 juillet 1931 qui, dans son Art. 3, interdisait, pendant une période de dix années de planter de nouvelles surfaces en vigne<sup>142</sup>. A cela s'ajoute, durant toute la décennie trente, l'arrivée massive de riz indochinois, y compris et surtout, à destination animale. « *La presque totalité du riz importé en France provient de l'Indochine (95% environ des importations) ; seuls 300 à 350 000 quintaux de riz de choix sont importés de l'étranger annuellement (Italie, États-Unis, Égypte). Sur 7,6 millions de quintaux, plus de 6 millions sont utilisés pour la nourriture des animaux<sup>143</sup>, en remplacement des céréales secondaires, le reste est partagé à peu près également entre les industries (amidonneries, glucoseries), et la consommation humaine.* »<sup>144</sup>

Les importations d'Indochine sont donc passées de 230 000 tonnes en 1930 à 760 000 tonnes en 1937 selon cet auteur. Les cours bas ne pouvaient plus permettre au producteur camarguais d'éponger les frais d'établissement de sa rizière grâce à la vente du riz produit. De quoi freiner également les ardeurs.

**1938** – Il semble que l'on produise encore un peu de riz, pour preuve un compte-rendu de voyage paru dans « La Route des Scouts de France » le 15 mars 1938, dans lequel nous pouvons lire : « *Nous rapportons du riz de Camargue, culture qui a été entreprise avec succès dans le sud du Delta* »

**1938** – En ouverture du Congrès des riz et maïs des colonies françaises, organisé par l'Institut Colonial de Marseille, Antoine Guithard, son président, donne une information très importante pour le raisonnement que je suis<sup>145</sup> : « *Le but (de notre Congrès), je le résumerai en quelques mots : rechercher l'amélioration de la qualité*

<sup>140</sup> Le 8 juin 1942 la Basse Camargue est classée au titre des sites de caractère artistique, scientifique, légendaire et pittoresque.

<sup>141</sup> Jacques Béthemont, Le riz et la mise en valeur de la Camargue, Revue de Géographie de Lyon, Vol 37, n°2, 1962, pp 153-206

<sup>142</sup> Ainsi le vignoble camarguais passe-t-il de 8600 ha en 1933 à 6500 ha en 1939

<sup>143</sup> Soit 79% du total des importations

<sup>144</sup> Pierre Tissot, Production et commerce du riz dans le monde, Journal d'agriculture traditionnelle et de botanique appliquées, 1938, P 680-681

<sup>145</sup> Congrès des riz et maïs des colonies françaises, Institut Colonial, Marseille, 1939, p 21

*et de la quantité des riz et des maïs produits. Amélioration de la qualité, principalement pour les riz destinés à la consommation humaine et amélioration de quantité pour les riz destinés à la consommation du bétail. Seulement, en fait, cela ne se présente pas d'une manière aussi simple que je l'indique parce qu'il y a beaucoup de riz qui peuvent servir à la fois aux deux usages ». Cette réflexion est en effet d'une grande importance. Elle confirme qu'en fait le caractère alimentaire ou non attribué à un riz brut ne dépend pas entièrement de l'utilisation qui en sera finalement faite. Par conséquent, le riz produit en Camargue depuis de nombreuses années, n'était peut être pas uniquement assimilable par les animaux même s'il leur a été donné. De ce qui transparaît des textes, c'est qu'en effet, la très grande majorité des riz produits, y compris la paille, allaient à la nourriture des différents animaux des domaines. C'était une économie autarcique, il n'y avait pas ou peu d'envois aux rizeries marseillaises, outillées pour procéder aux différents traitements qui rendent les riz bruts présentables au commerce. Les prix d'achat au producteur par les riziers, nous l'avons vu, n'étaient pas assez attractif. Un dernier point mérite je crois d'être étudié. L'utilisation de la rizière comme outil de dessalement a été abondamment souligné voire exclusivement. Il y a cependant un cas où, comme le souligne dans un article du 27 mars 1942 paru dans Le Sémaphore, M. Ruffier-Verduraz, Président honoraire du Syndicat du commerce des riz de Marseille, celui d'une production de riz sur des terrains non salés : « *C'est donc pour combattre l'effet du sel dans le sol que l'on a eu recours à la culture du riz. Mais cela a permis de faire des essais plus haut – vers Fontvieille et Tarascon, terrains normaux<sup>146</sup> – qui ont été pleinement satisfaisants, et, aujourd'hui, on peut affirmer sans crainte, que cette branche de production mérite de retenir l'attention du monde agricole* »*

Conclusion :

A la lecture de ces éléments, peut-on affirmer avec certitude que les Camarguais n'ont jamais réussi à faire pousser du riz pour l'alimentation humaine ? A la lecture de cet exposé, peut-on affirmer avec certitude qu'il suffit de disposer d'une main d'œuvre spécialisée dans la culture du riz, par exemple des Piémontais<sup>147</sup>, pour réussir à en faire pousser ? Ce que nous dit la lecture des lignes précédentes, c'est qu'il faut aussi des infrastructures et des capitaux importants, qu'il faut aussi résoudre le problème récurrent d'une insuffisance de main d'œuvre à défaut de pouvoir mécaniser<sup>148</sup> les tâches.

---

<sup>146</sup> La salinité des terres décroît plus on s'éloigne du bord de mer en direction du Nord

<sup>147</sup> Nombre d'ouvriers Piémontais sont venus en Camargue dans les années 1840 à 1850

<sup>148</sup> Cette possibilité adviendra après guerre